

ISSN 2420 - 5672

Recueil des actes administratifs

Session spéciale du

23 juillet 2021

Compte rendu des d°bats

LOT-ET-GARONNE
Le Département



COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (Renouvellement 2021)

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité	Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles	Développement durable et environnement	Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative	Agriculture et forêt	Administration générale et ressources humaines	Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques
PRESIDENT(E)	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel	MASSET Michel	GARGOWITSCH Sophie	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	LAVIT Béatrice	DEZALOS Christian
VICE- PRESIDENT(S-ES)	MESSINA-VENTADOUX Annie PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie BILIRIT Jacques	VO VAN Paul	TONIN Valérie LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène LAMY Laurence	CALMETTE Marcel DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques CHOLLET Pierre
MEMBRE	BOUYSSONNIE Thomas (délégué à l'Habitat) HAURE-TROCHON Caroline HOCQUELET Joël KHERKHACH Baya CONSTANS Rémi GRENIER Marie-Laure DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas MASSET Michel VO VAN Paul BORDERIE Jacques LEPERS Guillaume DEVILLIERS Arnaud DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice PICARD Alain PAILLARES Marylène GIRAUD Béatrice LEPERS Guillaume BORDERIE Jacques CASTILLO Julie	LAMY Laurence MIRANDE Jean-Jacques MESSINA-VENTADOUX Annie CAMANI Pierre DUCOS Laurence CHOLLET Pierre BOUSQUIER Philippe DEVILLIERS Arnaud MAILLARD Clarisse	BORIE Daniel DHELIAS Danielle GRENIER Marie- Laure SUPPI Patricia GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel MAILLOU Emilie DHELIAS Danielle SUPPI Patricia KHERKHACH Baya DUPUY Aymeric MAILLARD Clarisse DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie PICARD Alain BOUSQUIER Philippe DUPUY Aymeric GENOVESIO Cécile DUFOURG Gilbert	MASSET Michel MIRANDE Jean-Jacques DUCOS Laurence GIRAUD Béatrice	CAMANI Pierre LAURENT Françoise BOUYSSONNIE Thomas CASTILLO Julie DEVILLIERS Arnaud DELBREL Christian

TABLE DES MATIERES

Réunion du 23 juillet 2021

	Pages
- Ouverture de la séance du 23 juillet 2021 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Désignation du secrétaire de séance (M Bousquier)	1
- Discours de M DUFOURG, président du groupe « Les 47 ».....	7
- Discours de Mme MAILLARD, membre du groupe « La Dynamique citoyenne »	8
- Discours de M CHOLLET, président du groupe « 100% Lot-et-Garonne »	10
- Vote du rapport n°5003 relatif au rapport d'information concernant la baisse des tarifs de la restauration scolaire pour les familles dans les 24 collèges publics à compter de la rentrée de septembre 2021	20
- Vote du rapport n°6003 relatif au Chèque Asso 2021 - « Favoriser la pratique sportive, culturelle ou de loisirs »	27
- Vote du rapport n°3007 relatif à la Création du dispositif Tremplin tourisme	31
- Vote du rapport n°1013 relatif au rapport d'information concernant l'extension du programme « Du 47 dans nos assiettes » aux EHPAD publics de Lot-et-Garonne.....	34
- Vote du rapport n°1014 relatif au rapport de suivi de l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2020	34
- Vote du rapport n°9017 relatif à l'augmentation du capital social de la SEM47, modification de ses statuts en vue de la création d'une société par actions simplifiée "Lot-et-Garonne développement" et désignation des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de la SEM47	41
- Vote du rapport n° 8019 relatif au tableau des effectifs au 1er mai 2021	42
- Vote du rapport n°8020 relatif aux indemnités de fonction des membres du Conseil départemental	42
- Vote du rapport n°8021 Droit à la formation des conseillers départementaux règlement départemental relatif au droit à la formation des conseillers départementaux	43
- Vote du rapport n°8022 Adoption du règlement intérieur du conseil départemental de Lot-et-Garonne	43
- Vote du rapport n°8023 Représentants du département au sein d'organismes extérieurs : désignations et modifications.....	44
- Vote du rapport n°8024 Moyens de fonctionnement des groupes d'élus	45
- Vote du rapport n°8025 Création de postes de collaborateurs de Cabinet.....	45

- Vote du rapport n°8026 Création d'emplois affectés au groupe " Majorité Départementale"	45
- Vote du rapport n°8027 Création d'emplois affectés au groupe "100% Lot-et-Garonne"	45
- Vote du rapport n°8028 Création d'emplois affectés au groupe "La Dynamique Citoyenne"	45
- Vote du rapport n°8029 Création d'emplois affectés au groupe "Les 47"	46
- Vote de la motion n°1 portant sur les projets d'organisation d'accueil des patients, notamment les SMUR pour l'été 2021	49
- Vote de la motion n°2 relative à l'urgence climatique	49
- Diaporama.....	52
- Motions.....	85

Session spéciale 2021

ORDRE DU JOUR

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur

- 5003** Rapport d'information concernant la baisse des tarifs de la restauration scolaire pour les familles dans les 24 collèges publics à compter de la rentrée de septembre 2021

Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative

- 6003** Chèque Asso 2021 - « Favoriser la pratique sportive, culturelle ou de loisirs »

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

- 3007** Création du dispositif Tremplin tourisme

Commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat

- 1013** Rapport d'information concernant l'extension du programme « Du 47 dans nos assiettes » aux EHPAD publics de Lot-et-Garonne
- 1014** Rapport de suivi de l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2020

Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques

- 9017** Augmentation du capital social de la SEM47, modification de ses statuts en vue de la création d'une société par actions simplifiée "Lot-et-Garonne développement" et désignation des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de la SEM47

Administration générale et ressources humaines

- 8019** Tableau des effectifs au 1er mai 2021
- 8020** Indemnités de fonction des membres du Conseil départemental
- 8021** Droit à la formation des conseillers départementaux
règlement départemental relatif au droit à la formation des conseillers départementaux
- 8022** Adoption du règlement intérieur du conseil départemental de Lot-et-Garonne
- 8023** Représentants du département au sein d'organismes extérieurs : désignations et modifications
- 8024** Moyens de fonctionnement des groupes d'élus
- 8025** Création de postes de collaborateurs de Cabinet
- 8026** Création d'emplois affectés au groupe " Majorité Départementale".
- 8027** Création d'emplois affectés au groupe "100% Lot-et-Garonne"
- 8028** Création d'emplois affectés au groupe "La Dynamique Citoyenne"
- 8029** Création d'emplois affectés au groupe "Les 47"

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	Pages
BORDERIE Sophie , Présidente du Conseil Départementale	1 à 5 ; 7 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 20 ; 22 ; 23 ; 26 ; 27 ; 30 ; 31 ; 32 ; 34 ; 41 ; 44 ; 46 ; 49 ;
BILIRIT Jacques	24 ; 28 à 30 ;
BORDERIE Jacques	30 ;
BORIE Daniel	26 ;
CALMETTE Marcel	16 ; 20 ; 48 ;
CAMANI Pierre	19 ;
CASTILLO Julie	25 ;
CHOLLET Pierre	6 ; 10 ; 17 ; 25 ; 26 ; 32 ; 33 ; 41 ; 44 ; 47 ;
DEZALOS Christian	12 à 13 ; 23 ; 35 ;
DUFOURG Gilbert	7 à 8 ; 9 ; 18 ; 19 ; 47 ;
GARGOWITSCH Sophie	47 ;
GIRAUD Béatrice	20 ; 43 ;
HAURE-TROCHON Caroline	27 ;
HOCQUELET Joël	5 à 6 ;
KHERKHACH Baya	18 ; 21 ; 23 ; 33 ; 34 ;
LACOMBE Nicolas	16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ;
LAMY Laurence	25 ;
LAVIT Béatrice	41 à 43 ; 44 ; 45 ;
LEPERS Guillaume	14 ; 15 ; 16 ;
MAILLARD Clarisse	8 ; 19 ; 47 ;
MAILLOU Émilie	21 ; 22 ;
MESSINA-VENTADOUX Annie	31 à 32 ; 46 ; 48 ;
MIRANDE Jean-Jacques	24 ; 48 ;
PAILLARES Marylène	22 ; 26 ;
PICARD Alain	32 ; 33 ;
VO VAN Paul	41 ;
Cyril GALTIE , Directeur de la SEM 47	35 à 41 ;
Michaël MOREAU , Directeur de Cabinet	44 ;

COMPTE RENDU

DES DEBATS

SESSION SPÉCIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUILLET 2021

Une session spéciale du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 23 juillet 2021 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Gérard DAULHAC, directeur général des services par intérim.

La séance a débuté à 9 h 40 et a été levée à 12 h 40.

Étaient présents : MM. BILIRIT Jacques, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOUYSSONNIE Thomas, CALMETTE Marcel, CAMAN/Pierre, Mme CASTILLO Julie, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, Mme DALLIES Vanessa, DEVILLIERS Arnaud, DEZALOS Christian, Mmes DHELIAS Danièle, DUCOS Laurence, MM. DUFOURG Gilbert, DUPUY Aymeric, Mmes GARGOWITSCH Sophie, GENOVESIO Cécile, GIRAUD Béatrice, GRENER Marie-Laure, HAURE-TROCHON Caroline M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LAMY Laurence, LAURENT Françoise, LAVIT Béatrice, M. LEPERS Guillaume, Mmes MAILLARD Clarisse, MAILLOU Émilie, MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mmes SUPPI Patricia, TONIN Valérie, M. Vo VAN Paul.

Étaient absents : M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme MAILLARD Clarisse), Mme GONZATO-ROQUES Christine (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danièle), M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme TONIN Valérie)

Mme la PRÉSIDENTE. – Bonjour à toutes et à tous. Mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint. En raison de la crise sanitaire, je vous rappelle que le quorum est encore fixé à un tiers des membres présents, soit pour notre Assemblée à 14 membres. Il nous faut désigner un secrétaire de séance et je propose, s'il le veut bien, à Monsieur Bousquier d'assurer cette fonction. Êtes-vous d'accord ? Très bien.

Un envoi rectificatif a été effectué le 22 juillet 2021. Cet envoi concerne plusieurs délibérations qui nécessitaient des précisions. Nous y reviendrons donc ultérieurement.

Comme je vous l'ai indiqué, j'ai demandé à Monsieur Cyril Galtié, directeur de la SEM 47, de faire une présentation lors de l'examen du dossier 9017 relatif à l'augmentation de capital de la SEM 47 et à la modification des statuts.

Des motions ont été déposées par la majorité départementale, y en a-t-il d'autres ? Je ne crois pas. Non. Je demande donc qu'elles soient distribuées et nous y reviendrons à l'issue de cette session.

J'ai souhaité réunir aujourd'hui l'Assemblée départementale en session extraordinaire afin, et comme je m'y étais engagée, de mettre en place avant la trêve estivale certaines mesures portées par la majorité départementale durant la campagne des élections départementales.

C'est ainsi, me semble-t-il, que nous contribuerons à réconcilier les Français avec la vie politique et leurs institutions nationales ou locales : dire ce qu'on fait, clairement et sans démagogie, et faire ce qu'on dit, avec pragmatisme et détermination. Car c'est aussi et surtout par la parole tenue que nous retrouverons collectivement la confiance de nos citoyens et que nous les inciterons à retrouver le chemin des urnes.

Notre équipe dispose d'une feuille de route centrée sur l'essentiel : des propositions en rapport avec les compétences départementales, un projet chiffré et un calendrier de mise en œuvre précis.

Nous avons identifié trois axes forts pour débiter ce nouveau mandat. Ils découlent des trois priorités politiques que nous avons clairement assumées au cours des dernières semaines :

- **D'abord la défense du pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais,**
- **Ensuite l'amélioration de la qualité de vie des aînés pour « bien vieillir » en Lot-et-Garonne,**
- **Enfin, l'indispensable accélération des transitions écologiques et énergétiques.**

Nous soumettons ainsi aujourd'hui au vote de l'Assemblée départementale 5 rapports qui vous seront présentés dans le détail durant la session et qui mettent en place, concrètement, des actions visant à répondre aux objectifs fixés :

- **Première mesure : la diminution de 30 %, en deux temps, du prix des repas dans les collèges afin de fixer un prix unique maximum de 2 € le repas dans le cadre des forfaits existants.**

Cet engagement s'inscrit dans la volonté assumée de conforter le pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais, tout en proposant dans le cadre du dispositif « Du 47 dans nos assiettes » des repas de qualité et équilibrés. L'objectif de fixation d'un tarif unique maximum du repas à 2 euros se mettra en place en 2 étapes : une première réduction du prix du repas à compter de la rentrée de septembre 2021, une seconde réduction effectuée à la rentrée de septembre 2022.

Cette mesure représente un effort financier important pour la collectivité que nous assumons totalement : en année pleine, c'est plus d'1 million d'euros de pouvoir d'achat qui sera ainsi redistribué aux Lot-et-garonnais, de 120 € à 132 € par enfant concernés.

- **Seconde mesure, la création d'un « chèque-asso » de 50 euros pour les collégiens, les élèves des Maisons Familiales Rurales et les boursiers de l'enseignement agricole, sur la base de critères sociaux.**

Cette mesure doit permettre tout à la fois de soulager financièrement les familles et de soutenir le tissu associatif fortement touché par la pandémie. Au total, ce sont potentiellement 4 900 jeunes Lot-et-garonnais qui pourraient bénéficier du dispositif ainsi qu'environ 600 à 800 structures associatives ou publiques sportives, culturelles ou de loisirs, pour un budget maximum de 200 000 €.

- **Troisième mesure : l'élargissement du dispositif « du 47 dans votre assiette » à des EHPAD pilotes.**

L'objectif étant de le généraliser rapidement à tous les établissements pour proposer à toutes les personnes âgées de ces structures des repas de qualité, tout en offrant de nouvelles opportunités aux producteurs et entreprises lot-et-garonnaises.

4 EHPAD se sont portés volontaires pour entrer dans le dispositif : Castelmoron-sur-Lot, Puymirol, un binôme Verteuil/Miramont de Guyenne et Monclar. Un accompagnement spécifique sera mis en œuvre et l'opération débutera dans ces établissements dès la fin de l'année 2021.

- **Quatrième mesure : la mise en place d'un « tremplin tourisme » pour soutenir les investissements des entreprises de moins de 20 salariés du secteur touristique.**

Ce dispositif va s'inscrire dans le cadre du plan de soutien départemental au tourisme que nous déployons en partenariat avec les EPCI et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie. Le secteur touristique est désormais un secteur majeur de l'économie lot-et-garonnaise : 350 M€ de chiffre d'affaires, 6 millions de nuitées, 1 million de séjours.

Depuis deux ans, le Conseil départemental et le Comité départemental du tourisme accompagnent les acteurs touristiques locaux afin de leur permettre de faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 par le biais du plan de soutien exceptionnel et de campagnes de communication distinguées au niveau national. Ce « tremplin tourisme » permettra de renforcer cet accompagnement par une aide à l'investissement.

Les premiers chiffres des réservations et de la fréquentation transmis par les acteurs touristiques lot-et-garonnais pour juillet apparaissaient prometteurs, j'espère que l'évolution de la situation sanitaire ne viendra pas marquer un coup d'arrêt à cet engouement réel pour notre département qu'a pu illustrer par exemple le tournage récent d'une émission de « **La Carte aux trésors** » dans le nord du Lot-et-Garonne, émission qui sera diffusée le 11 août prochain.

- **Cinquième mesure, qui avait été engagée avant le renouvellement : la création avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en concertation avec les partenaires économiques et notamment les EPCI, d'un nouvel outil d'aménagement du territoire capable de porter des projets immobiliers, en particulier dans les territoires ruraux.**

Cette société, qui vous sera présentée en détail par le directeur de la SEM 47, illustre parfaitement la volonté de la Majorité départementale de soutenir l'activité économique et donc l'emploi, dans le respect des compétences du Département, mais avec ambition et détermination.

Enfin, s'ils ne font pas l'objet de rapports, plusieurs autres dossiers sont pris à bras le corps :

Nous mettrons en place en septembre un groupe de travail avec la Région, les chambres consulaires et divers autres partenaires économiques, afin de créer un fonds d'épargne citoyen baptisé « Epargne 47 » qui doit permettre aux ménages lot-et-garonnais d'investir dans l'économie et les emplois locaux via une plateforme locale de financement participatif. En interne et au regard du caractère transversal du dossier, je proposerai qu'un groupe de travail *ad hoc* soit constitué, ouvert bien évidemment aux représentants des 4 groupes politiques de notre Assemblée.

En ce qui concerne la démographie médicale, j'ai eu l'occasion de réaffirmer l'implication du Conseil départemental dans ce dossier. J'ai souhaité en faire un sujet spécifique de travail de la commission sociale et je suivrai personnellement le dossier en m'appuyant bien évidemment sur l'expérience et les compétences de Joel Hocquelet.

Durant la campagne électorale, nous avons proposé la création d'une équipe mobile de médecins salariés du Département qui viendrait renforcer les territoires en difficulté.

Nous allons travailler à la mise en place concrète et rapide de cette équipe qui, je le rappelle, vient compléter plusieurs initiatives portées par la majorité départementale. À ma demande, Madame Gonzato-Roques, organisera en septembre une réunion spécifique de la commission sur ce sujet, avec pour objectif de définir les modalités de création de cette équipe mobile. Nous les évoquerons bien évidemment également avec nos partenaires institutionnels, je pense particulièrement à la Coddem qui s'est ouverte aux EPCI et agglomérations.

En tout état de cause, il nous faudra intégrer dans nos réflexions les évolutions constantes de la législation en matière d'intervention des collectivités dans le domaine de la santé. À ce titre, le projet de loi de décentralisation, texte dit « 4D », devenu « 3DS » pour différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification, voté mercredi dernier en première lecture au Sénat, devrait ajuster les possibilités d'intervention des collectivités en termes de démographie médicale.

Toujours concernant la santé, avec mes collègues des cantons du Marmandais et de l'Albret nous avons officiellement interpellé le Directeur général de l'ARS au sujet de la dégradation inacceptable des conditions d'accueil des urgences et du fonctionnement des SMUR de Nérac et Marmande cet été. Nous reviendrons sur ce dossier en examinant une proposition de motion qui vous sera proposée à ce sujet, mais je réaffirme dès à présent et solennellement le caractère inacceptable des propositions d'organisation et de fonctionnement dégradé des structures d'accueil d'urgence mises en place par l'ARS, organisation en contradiction flagrante avec les nécessités d'égalité des chances des patients en matière de santé.

Enfin, en ce qui concerne l'indispensable accélération des transitions écologiques et énergétiques, l'actualité vient rappeler, s'il en était encore besoin, que le dérèglement climatique n'est plus une simple théorie, mais un fait avéré, avec des conséquences désastreuses que l'on mesure désormais quotidiennement. Chacun doit prendre sa part dans un combat.

Le Conseil départemental est actif en la matière. Mais aujourd'hui il nous faut aller plus loin et plus vite. De nombreuses études ont en effet démontré que notre département est particulièrement exposé au changement climatique et le sera encore plus dans les années à venir. Sans mesures fortes et rapides, la vallée de la Garonne deviendra l'endroit le plus chaud de France en période estivale et le climat en Lot-et-Garonne sera comparable à celui du territoire de Lerida en Catalogne.

À l'initiative d'Annie Messina-Ventadoux, de Paul Vo Van et de Sophie Gargowitch, la majorité départementale déposera une motion visant à accélérer la mise en œuvre de certaines préconisations de la MIETEE et de la feuille de route Néo-Terra. Nous vous proposerons ainsi, sans dogmatisme ni idéologie préconçue, mais avec détermination, pragmatisme et lucidité, de déclarer le Département de Lot-et-Garonne en état d'urgence climatique avec pour objectif, en concertation avec les efforts locaux, régionaux et nationaux, d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible et au plus tard en 2030.

Annie Messina-Ventadoux, Paul Vo Van et Sophie Gargowitch présenteront dans le détail cette motion en fin de session.

Autre sujet d'actualité qui illustre au demeurant notre volonté de rassembler et de ne pas opposer les Lot-et-garonnais, l'agriculture. Le Département a toujours été, et contribuera d'être aux côtés des agriculteurs qui se battent pour proposer des produits de qualité à des prix rémunérateurs. Joel Hocquelet, vice-président en charge de l'agriculture, interviendra à la fin de mon propos pour vous donner quelques informations sur deux dossiers : l'action du Département suite à l'épisode de gel d'avril dernier et la situation de l'élevage.

Mes chers collègues, cette session illustre combien le Département est une collectivité qui compte dans la vie des Lot-et-Garonnaises et des Lot-et-Garonnais. Pouvoir d'achat, accompagnement des personnes âgées, soutien à l'économie, au tourisme, à l'agriculture, au monde associatif, défense de l'environnement, notre action se veut transversale, efficace et définie en partant des besoins et attentes du terrain.

Pour autant, je l'évoquais dans mon propos introductif, je reste intimement persuadée que nous devons poursuivre et amplifier nos initiatives en faveur de la démocratie participative et de l'initiative citoyenne. La période de recueil des candidatures pour le nouveau Conseil Consultatif Citoyen a débuté il y a trois semaines et nous avons dès à présent enregistré plus de 660 candidatures ! J'y vois un encouragement supplémentaire à développer nos outils de démocratie participative et je vous encourage ainsi à continuer sur vos cantons à faire la promotion de cet outil citoyen unique en France.

Pour nous aider à mettre en place ces mesures, nous pourrions compter sur le professionnalisme, le dévouement et le sens de l'intérêt général de l'ensemble des agents du Département à qui je tiens à rendre un nouvel hommage. Ils pourront pour cela s'appuyer sur un nouveau directeur général des Services, M. Laurent Delrue, qui prendra ses fonctions à la rentrée, plus précisément le 1^{er} septembre 2021, et qui nous arrive du Conseil départemental de Haute-Garonne où il occupait les fonctions de directeur général délégué aux services opérationnels.

Avant de laisser le cas échéant les présidents de groupe s'exprimer, je donne la parole à Joel Hocquelet, vice-président en charge de l'agriculture pour un point rapide d'actualité sur l'épisode de gel d'avril dernier et la situation de l'élevage.

Je vous remercie.

M. HOCQUELET. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, un petit point sur les mesures que le Département propose pour indemniser nos agriculteurs victimes du gel de début avril. Pour rappel, l'État a mis en place une enveloppe de 496 000 € pour indemniser des agriculteurs. Une liste d'agriculteurs a été fournie par la MSA et la Chambre d'agriculture selon six critères fixés par la Préfecture. Nous connaissons les critères, mais pas la pondération qui a été utilisée.

98 agriculteurs ont été indemnisés de 5 000 € chacun. Nous sommes présents avec une enveloppe qu'avait débloquée la présidente de 500 000 € pour indemniser d'autres agriculteurs touchés par le gel. Nous n'avons pas aujourd'hui de deuxième liste de 100 noms, puisque c'est le nombre qui avait été arrêté, ni les critères de la Préfecture.

Monsieur le Préfet, dans une réunion lundi 19 juillet 2021, a renvoyé le Département sur ce sujet à la MSA et à la Chambre d'agriculture. J'avais déjà eu l'occasion d'en parler avec le président de la Chambre.

À l'heure actuelle, nous avons donc toujours notre enveloppe, nous attendons une liste de 100 noms. Pour l'instant, le président de la Chambre d'Agriculture garde tout simplement la liste, car de ce que nous savons, une enveloppe supplémentaire de l'État pourrait être mobilisée. Visiblement, Monsieur le Préfet n'a pas trop la volonté de la mobiliser, du moins, de ce que nous avons ressenti lundi, mais l'idée est tout de même de demander la mobilisation d'un fonds supplémentaire de l'État et nous verrons en fonction de cela. Soit l'État abonde effectivement une enveloppe supplémentaire, la liste de 100 sera indemnisée par cette enveloppe à hauteur de l'enveloppe, et nous viendrons ensuite ; soit l'État refuse et nous verrons dans ce cas avec la Chambre d'agriculture et la MSA la liste qu'ils nous proposent et nous donnerons nos critères.

Sachant que nous souhaitons mettre plusieurs éléments en avant dans nos critères, entre autres, que l'on soit exploitant à titre principal bien entendu, mais je le rappelle, un revenu agricole dégagé à plus de 50 % d'arboriculture ou la viticulture, qui sont les deux cultures les plus touchées par le gel en avril, et une part des cultures gelées supérieure à 60 % ou 50 %, c'est-à-dire qu'il y ait un

véritable impact. Par exemple, un éleveur qui aurait 90 % de son activité qui vient de l'élevage et quelques pruniers, même si les pruniers ont été très gelés, cela n'a pas le même impact, vous le comprenez bien, que pour quelqu'un qui fait de la vigne et du verger. Il n'y a pas de problème là-dessus avec la Chambre d'agriculture, nous donnerons nos critères et dès que nous aurons la liste, nous l'appliquerons et nous moulinerons tout cela.

J'ai réaffirmé, au nom de la présidente bien entendu, et au nom de l'Assemblée départementale, notre volonté de venir en aide aux agriculteurs. La somme a été affectée et gelée pour cela. Si l'État venait de façon conséquente, ce que nous souhaitons bien entendu, en aide avec une nouvelle enveloppe qui éponge la liste des 100 supplémentaires, dans ce cas, nous aiderons les agriculteurs sous une autre forme à se prémunir sur les aléas climatiques. Il n'y a pas de problème là-dessus et nous travaillerons cela évidemment avec les professionnels.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. L'aide était dite d'urgence, on pourra me dire qu'elle n'est plus vraiment d'urgence, ce qui n'est pas faux, mais la première urgence était sur les 98 premiers noms. Juste pour rappel, notre département est le seul en Nouvelle-Aquitaine à avoir déjà indemnisé ses agriculteurs. On peut estimer que notre aide arrivera à l'automne avec un peu de retard, sauf que nous parlons de culture et la trésorerie est déjà engagée. La trésorerie qui permet la culture des vergers ou de la vigne existait déjà puisqu'elle est en train de se faire, et la production va arriver maintenant et en automne. C'est là où, s'il y a perte de production, où il y aura évidemment perte de revenus. Notre aide au bout du bout ne sera donc pas si décalée que cela, même pas décalée par rapport à la nécessaire trésorerie à préserver de nos agriculteurs.

Pour le deuxième point qu'a évoqué Madame la Présidente sur l'élevage, nous ne sommes pas un grand département d'élevage, c'est connu, mais c'est tout de même une filière qu'il faut considérer et nous en avons un éminent représentant dans cette assemblée. Nous souhaitons venir en aide auprès de cette filière élevage. Nous avons commencé à travailler, les services travaillent avec les représentants de la filière de façon à avoir un régime efficace.

Nous reviendrons donc vers vous pour une proposition lors de la prochaine Décision Modificative pour venir en aide à cette filière, disons pour lui permettre de se développer. Faudra-t-il intervenir sur les nouvelles installations ou aider ceux qui sont actuellement installés, privilégier, je pense que nous aurons l'unanimité là-dessus, sur l'élevage extensif, ainsi de suite. Des critères que nous mettrons en place et dont nous débattons, mais que nous travaillerons bien évidemment avec la filière de l'élevage.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais ajouter. Je peux répondre à vos questions si je n'ai pas été assez exhaustif.

Mme la PRÉSIDENTE. – Y a-t-il des interventions ?

M. CHOLLET. – J'ai une remarque et une question. Concernant la remarque, nous avons bien compris que c'est l'État qui a indemnisé les 98 premiers agriculteurs et non pas le Département.

M. HOCQUELET. – Effectivement, ce n'est pas la collectivité départementale.

M. CHOLLET. – D'accord, c'est bien l'État qui l'a réalisé. Pourquoi ne voulez-vous pas vous accorder sur les critères avec ceux de la Préfecture ? Pour la deuxième centaine, allez-vous chercher d'autres critères que ceux déjà émis par la Préfecture et qui me semblent assez clairs ?

M. HOCQUELET. – Ils sont peut-être clairs pour vous. Vous me direz. Si les critères sont connus, la pondération ne l'est pas. Nous ne savons donc pas sur les six critères ce qui a été le plus important. Des agriculteurs ont été peu gelés, mais ont été en grosse difficulté avec la MSA et c'est à prendre en compte, il n'y a aucun souci.

L'aide est venue leur permettre de combler par rapport à d'autres qui ont été beaucoup plus gelés, avec un impact qui va être important sur les récoltes, mais qui avaient peut-être moins de problèmes de dette sociale. Il faut tout regarder. La première liste a permis, de ce que je comprends, de gérer effectivement parmi ces six critères les primordiaux, ceux qui étaient déjà en difficulté. Cela ne me pose pas de problème. Celle-là est bouclée et vous avez raison, c'est l'enveloppe de l'État qui a été consommée. Mais je l'assume complètement et je préfère que l'État assume.

Je rappelle que l'argent de l'État est en partie l'argent des Lot-et-Garonnais à proportion de nos 330 000 habitants et beaucoup moins de contribuables, mais je trouve normal que la solidarité nationale vienne en aide à notre département. Je pense que nous partageons cela, Monsieur Chollet, y compris sur plusieurs sujets. Je partage également l'avis du président de la Chambre d'agriculture qui est de dire que si l'État peut venir plus en avant, il faut qu'il le fasse avant que ce soit l'argent des Lot-et-Garonnais. Je le dis très clairement. Je partage cet objectif. Sera-t-il atteint ? Le Préfet n'a pas eu l'air d'être sur cette longueur d'onde lundi, mais nous n'allons pas non plus attendre des mois, cette histoire se réglera assez vite.

Ensuite, pourquoi ne prenons-nous pas les six critères ? Nous avons des critères que nous voulons voir pris en compte. Les choses vont se recouper, d'autres se recouperont moins, mais ce sont les nôtres et nous voulons que ce soit la surface qui a été gelée et des cultures qui sont très gelées, c'est-à-dire l'arboriculture et la viticulture.

J'ai pris un exemple en parlant d'élevage, je caricaturai en poussant à 10 % le chiffre d'affaires d'un éleveur qui viendrait de pruniers, mais l'esprit est là. Que des personnes dans cette situation, mais en grande difficulté par des dettes sociales entre autres aient pu bénéficier de l'aide de l'État sur la première liste ne me choque pas. Sauf que ça, c'est fait. Lorsque je dis que c'est fait, je répète ce que m'a dit le président de la Chambre d'agriculture. Nous prenons donc acte.

Deuxièmement, nous voulons que notre aide pour le gel aille vraiment à des personnes impactées par le gel.

Mme la PRÉSIDENTE. – Il me semble par ailleurs que pour la deuxième liste supposée, d'abord nous n'en avons pas connaissance, l'idée du président de la Chambre d'agriculture aujourd'hui est d'essayer d'avoir une rallonge de l'État pour pouvoir aller sur cette deuxième liste. Il semblerait que le préfet reste assez dubitatif sur cette rallonge, mais le président a l'air de dire que des rallonges seraient proposées. Nous sommes donc dans l'attente aujourd'hui de savoir ce qui va être réellement décidé au plus haut niveau de l'État.

M. HOCQUELET. – C'est au niveau régional, l'enveloppe.

M. DUFOURG. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, bonjour. Nous avons eu une commission agricole il y a quelques jours où nous avons parlé de cet étalement. L'État, c'est 5 000 €, le Département, c'est 5 000 € et la nouveauté est que l'État aurait 500 000 € de plus. Ce serait bien.

Sur la première enveloppe de l'État, je vous rejoins, quand il y a des aides comme celle-là, il faut faire attention à qui on les donne parce qu'en fait, on part sur du gel et aujourd'hui, il y a de la MSA aussi parce qu'il y a des agriculteurs en difficulté, on peut le comprendre, mais il ne faut pas que tout parte à tout le monde sans respecter la calamité du gel. C'est là que nous avons peut-être pris le temps de la décision, pour voir ce que vont faire les récoltes gelées, les rendements qu'il y aura également au niveau de ce gel et pour faire le point peut-être par rapport à notre enveloppe pour bien la distribuer sur un critère bien défini qu'est le gel.

Je ne suis pas contre le fait que la première enveloppe soit distribuée avec la MSA et les difficultés qu'il y a dans l'agriculture, sur l'élevage en particulier aussi. Je vous rejoins donc sur ces propos. Comme j'étais à la commission et que je suis aussi un des principaux représentants de la

Chambre d'agriculture, le président m'a également consulté en disant qu'il y aurait 500 000 € supplémentaires, ce qu'a dit Monsieur Hocquelet. Je pense que notre travail est de pouvoir les récupérer pour mieux indemniser et que tout le monde puisse être aidé et peut-être aussi parfois les céréaliers parce que les blés sont avec des rendements faibles.

Donc si nous avons cette enveloppe supplémentaire, nous pourrions faire d'autres choses. À voir. Je vous remercie.

Mme la PRÉSIDENTE. – Y a-t-il d'autres interventions ? (*Non.*) Les groupes souhaitent-ils intervenir ? Madame Maillard.

Mme MAILLARD. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues. Avant toute chose, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Christian Delbrel actuellement en congé bien mérité.

Il me revient ainsi le plaisir de m'adresser à vous en tant que représentante de notre groupe de la Dynamique Citoyenne. Madame la Présidente, vous avez accepté la constitution de ce dernier et nous vous en remercions. Nous sommes deux, oui, mais unis nous porterons au sein de cette Assemblée la parole des citoyens de notre canton Agen 1 et de fait, celle de tous les Lot-et-Garonnais. Une parole, vous l'avez compris, qui se veut libre et de terrain, loin de tout clivage partisan. Nous serons force de proposition, mais toujours en accord avec nos convictions, nos valeurs, notre philosophie. Nos votes seront toujours citoyens.

Un point commun nous réunit tous ici ce matin : notre attachement à notre Département et notre volonté d'être au service de tous les Lot-et-Garonnais.

La période que nous traversons éprouve chacun et d'abord les plus fragiles. J'ai la conviction qu'il est de la mission première du Département de veiller à n'abandonner personne sur le bord de la route : voilà pourquoi je me suis engagée dans une démarche qui veut faire la part belle à la participation des citoyens dans les choix publics de développement et de solidarité au sein de notre territoire. Je veillerai à ce que les Lot-et-Garonnais soient au cœur de nos débats.

Nouvelle dans cette maison, je tiens aujourd'hui à remercier particulièrement les agents qui, par leur disponibilité et leurs conseils, nous permettent de prendre nos marques dans les meilleures conditions.

Nous allons débiter aujourd'hui notre première session avec des mesures concrètes très positives qui faciliteront le quotidien de nos jeunes et de nos aînés. Nous voterons également notre règlement intérieur qui est le reflet d'un état d'esprit fort démocratique, le Conseil Consultatif Citoyen et la composition de la Commission permanente intégrant tous les conseillers en sont de parfaits exemples. Nous vous en remercions.

Toutefois, n'oublions pas, chers conseillers, au sein de nos actions, d'être tout au long de ce mandat très audacieux sur le plan environnemental et écologique. La Région nous a proposé une feuille de route Neo Terra, vous y avez adhéré, c'est une très bonne chose. L'écologie punitive n'est pas la solution idéale. Cela doit passer par l'éducation, la sensibilisation, l'expérimentation et l'application de l'ERC (Éviter-Réduire-Compenser). Nous devons massifier ensemble ce mouvement dans toutes les politiques départementales et bifurquer vers une société plus sobre. Vous nous présentez une motion à ce sujet, nous vous en remercions.

Au cœur de l'actualité, le projet de loi dit 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) est passé sous l'œil aguerri des sénateurs il y a deux jours et devrait être voté en début d'année. Cette loi se veut simplificatrice de l'action publique sociale, souhaitons-le !

Elle balaie un champ très large de compétences (transport, logement, emploi, santé) qui auront des implications concrètes dans la vie quotidienne. Souhaitons que cette « Nouvelle donne territoriale » soit au rendez-vous des attentes de nos concitoyens en cette période de crise.

Pour finir, Madame la Présidente, je tiens à vous remercier pour la motion que vous avez proposée quant aux fermetures des services des Urgences de Marmande et de Nérac. Nous assistons une fois encore à la fuite de l'État face à ses responsabilités.

Nos hôpitaux manquent cruellement de personnel et notamment de médecins. Les équipes en place, je ne vous apprendrai rien, sont à bout de souffle, enchaînant garde sur garde pour pallier le manque. Les réponses administratives de fermeture sont inadmissibles, le service public se meure nous devons réagir.

Merci à tous pour votre écoute.

Mme la PRÉSIDENTE. – Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. DUFOURG. – Je vais être plus court, parce que dans mon discours, j'avais l'agriculture, nous avons commencé par l'agriculture, donc je vous remercie de m'écouter tout de même sur ces quelques mots.

Merci, Madame la Présidente. Je me permets, et je vous remercie d'avoir accepté la création d'un groupe dont je suis le président, « Les 47 », nouveau sur le département, puisque sur les 14 cantons, nous sommes malheureusement avec ma binôme, Madame Vanessa Dallies, et nos suppléants, Madame Angélique Porro et Monsieur Thibaut Stuik, la seule liste rescapée après le passage aux urnes.

Nous ne serons pas systématiquement contre tous les votes proposés, mais nous tiendrons compte des électeurs qui nous ont fait confiance et qui l'ont exprimé lors de ces élections départementales.

Concernant les calamités agricoles dues au gel, une première enveloppe de 500 000 € provenant de l'État a été perçue par le Conseil départemental, lui demandant, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, de la répartir avec des agriculteurs déjà en difficulté et cotisant à la Mutuelle Sociale Agricole.

Lors de la dernière Commission agricole du Département, une enveloppe supplémentaire de 500 000 € a été décidée. Celle-ci sera répartie de façon homogène et en concordance avec « les dossiers gel » déposés à la Chambre d'agriculture et versée après les récoltes et les cueillettes effectuées.

Le président de la Chambre d'agriculture a également évoqué l'urgence d'octroyer une enveloppe du même montant, qui pourrait être discutée avec les autorités nationales, à savoir Monsieur Hocquelet, Président de la Commission agricole.

J'ai mis aussi sur ce dialogue qu'il n'y a pas que l'agriculture puisque certains croient que je ne vais défendre que l'agriculture, mais je crois qu'il y a aussi toutes les autres associations qui concernent le Département et tous ceux qui se servent du Département pour avoir des aides et pour que notre Département évolue au niveau tourisme également, entreprises et tout ce qui fait vivre notre territoire.

Également élu à Val-de-Garonne Agglomération, nous contribuerons à travailler dans le même sens. Je ne suivrai parfois certainement pas vos décisions, mais je ne ferai pas d'écart. J'aime être indépendant dans ma vie professionnelle aussi, jusqu'à aujourd'hui, ce sera donc sans rancune s'il devait y avoir des choses qui n'iraient pas dans mon sens.

Au nom des 47, je dirais que nous avons planté une graine, qui doit évoluer, c'est comme dans la culture. Je vous remercie de nous accueillir.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, chers collègues. Avant d'évoquer la session spéciale, je tenais revenir sur la séance d'installation de l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 qui a laissé une image un peu désolante de notre Assemblée, notamment pour les nouveaux venus. Nous le regrettons. Les commentaires excessifs d'après match en sont sans doute responsables, mais aussi nous n'avons pas été, c'est surtout ce qui est important, contrairement à nos attentes, pleinement associés à la vie des commissions.

Le groupe d'opposition « 100 % Lot-et-Garonne » a donc le sentiment un peu d'une occasion manquée. Votre ami Alain Rousset a par exemple, suivant la pratique impulsée par Nicolas Sarkozy en 2007, confié cette semaine la présidence de la Commission des finances à son opposant Nicolas Florian au cours de l'installation de l'Assemblée régionale Nouvelle-Aquitaine.

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir validé ma demande de vice-présidence au sein de la Commission finance, mais nous voulions aussi avec l'autre groupe vous proposer de remplir ces cases un peu vides de vice-présidences, notamment sur l'aménagement du territoire, les infrastructures et la mobilité, où par exemple, Guillaume Lepers, maire de Villeneuve-sur-Lot et président de l'Agglomération, pourrait rejoindre Marcel Calmette à une vice-présidence.

Nous voulions également vous proposer que dans la Commission développement durable et environnement, Laurence Ducos, qui a participé aux travaux de la MIETEE vienne aider Paul Vo Van dans cette vice-présidence. Nous voulions également voir si Jacques Borderie, dans le développement économique, tourisme, numérique et politique contractuelle, pouvait lui aussi bénéficier d'une vice-présidence. Nous pensons de notre côté que Gilbert Dufourg aurait pu bénéficier d'une vice-présidence sur la Commission agriculture et forêt.

Attention à l'opposition, le match est maintenant passé, il faut travailler ensemble et nous sommes assez favorables à ce que des vice-présidences nous soient attribuées.

Nous n'avons pas exactement compris non plus à quoi correspondait le terme de « Conseiller départemental délégué », il faudra nous l'expliquer, pas plus que celui de « référent » qui nous a été présenté.

À notre grande surprise, la Commission sociale s'est vue ajouter la compétence démographie médicale, sans qu'aucune vice-présidence n'ait été prévue en la matière. S'il manque de candidats dans votre majorité, nous vous assurons que nous pouvons assumer cette vice-présidence avec nos conseillers présents dans cette commission.

La triste actualité, Madame la Présidente, mes chers collègues, sur la fermeture du SMUR de Nérac – vous en avez parlé, Clarisse Maillard également –, est une énième illustration du climat terrible qui se tend dans le monde de la santé. Nous tenons à affirmer à Monsieur le Maire, Nicolas Lacombe, notre soutien dans son combat légitime et nous participerons aux actions nécessaires à ses côtés.

Sur les avancées à noter tout de même, parce que tout n'est pas négatif, la possibilité donnée aux suppléants de siéger aux commissions thématiques est une bonne chose et nous vous en remercions, tout comme le droit d'initiative donnant à 3 300 citoyens la possibilité de discuter est une idée intéressante.

Nous nous réjouissons aussi, en parlant de la Région, qu'une Lot-et-Garonnaise devienne enfin vice-présidente de la région Nouvelle-Aquitaine en la personne de Madame Maud Caruhel, élue à la ville de Marmande. Nous espérons qu'elle permettra à nos dossiers départementaux d'être davantage accompagnés par l'instance régionale.

Je me permets à ce sujet de vous faire remarquer, Madame la Présidente, faisant écho aux éléments de langage de la campagne, que si le Lot-et-Garonne n'est pas que la ville d'Agen, notre département ne se résume pas non plus la seule ville de Marmande.

Nous resterons ainsi vigilants à ce que nos territoires ne soient pas opposés les uns aux autres comme le disait si bien Alain Merly, et que chacun soit traité de la même façon. Sur ce point, nous avons déjà un petit motif d'inquiétude, quand dans votre lettre aux habitants adressée le 10 juillet 2021 – vous nous présenterez sûrement le coût du financement de cette lettre – vous posez d'emblée le décor premier paragraphe, je vous cite : « J'adresse mes chaleureux remerciements à celles et ceux qui nous ont accordé leur suffrage ». Madame la Présidente, vous n'êtes plus en campagne et l'opposition veillera à ce que vous soyez bien la présidente du Conseil départemental Lot-et-Garonne, soucieuse de tous ses habitants et pas seulement de ceux qui ont voté pour vous, ce que vous souligniez il y a 2 ans, lorsque vous avez débuté votre présidence.

Je veux bien vous accorder le bénéfice de la précipitation, car dans la même lettre, vous indiquez que dès le 23 juillet, vous demanderez à la nouvelle Assemblée d'adopter le fonds d'épargne citoyen, alors qu'il n'apparaît pas dans les rapports de la Session spéciale d'aujourd'hui, contrairement aux autres rapports.

Vous mettez en œuvre dès aujourd'hui, et c'est bien normal, en tant que majorité élue, vos promesses de campagne. Pour notre part, nous resterons une opposition constructive, je l'ai déjà dit, vigilante aussi, et exigeante, ce qui est également normal.

À ce titre et avant de revenir plus en détail sur la présentation des rapports, je voulais dire quelques mots sur l'économie générale de cette Session spéciale. La baisse des tarifs de la restauration scolaire, c'est-à-dire à partir de 2023, plus d'un million d'euros par an supplémentaire sur le budget départemental, c'est un lourd fardeau de plus pour le budget de fonctionnement. Or vous n'avez eu de cesse de nous répéter lors de votre action en justice contre l'État, je vous rappelle que vous avez porté plainte contre l'État, que nous étions au bord de nos capacités budgétaires. Pouvez-vous nous dire, Madame la Présidente, comment vous allez provisionner ces dépenses supplémentaires de plus d'un million d'euros par an dès 2023 en l'absence de tout levier fiscal ? La donne fiscale a totalement changé. Quelle dépense diminuerez-vous en contrepartie ou en compensation ?

Vous créez des dépenses nouvelles sans utiliser en plus pleinement l'argent disponible. En effet, le rapport de suivi de l'exécution de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté fait état de 485 615 € non dépensés en 2020 sur une politique sociale ambitieuse, financée par l'État. Si j'ajoute l'argent utilisé du fonds social pour le logement (FSL), que nous verrons pendant la Commission permanente, soit 1,32 million d'euros, c'est près de 1,8 million qui n'ont pas été mobilisés pour des objectifs de politique sociale fondamentaux. Rien ne nous assure que ces enveloppes seront toujours mobilisables l'année prochaine, surtout après une élection présidentielle qui, une fois passée, le président en cours aura une facture à payer, celle de la période Covid. Si le quoiqu'il en coûte à un coût, il a surtout une fin. La justification de cette non-consommation de crédits, la justification Covid, a à notre avis beaucoup de limites.

En revanche, le changement des statuts de la SEM 47 est une chose qui évolue dans le bon sens, notamment pour profiter des dispositifs et donc de l'argent mis sur la table. C'est cette réactivité nécessaire pour l'application pleine et entière du Plan Pauvreté qu'il faut stimuler.

Je conclurai mon propos en disant que nous sommes bien dans la quatrième vague de Covid-19 et que nous n'avons plus de nouvelles du Vaccibus. Peut-être est-il en réparation, mais nous formons le vœu qu'il soit mobilisé dans les collèges pour vacciner nos collégiens favorables à la vaccination Covid, bien sûr avec l'accord parental. Il en va de notre responsabilité d'élus locaux de nous engager, bon nombre d'entre les font déjà avec la gestion des vaccinodromes, pour la vaccination qui est la seule sortie de cette crise valable pour notre société, notre autonomie et notre santé. Je vous remercie.

M. DÉZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, en plaçant la majorité départementale en situation de responsabilité il y a quelques semaines, les Lot-et-Garonnais ont fait le choix d'une équipe, ils ont fait aussi, et peut-être surtout, le choix d'un programme tout à la fois volontariste, réaliste et attentif au quotidien de nos concitoyens. Ce programme électoral, il nous appartient désormais de le traduire en actions concrètes. Nous nous étions engagés à voter certaines mesures très rapidement, c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui moins de 2 mois après l'élection dans ce qui constitue en quelque sorte l'acte 1 de notre mandature.

Cet acte 1 est important. Il est d'abord celui du respect de la parole donnée et de la fidélité à nos engagements et pour notre majorité, et pour vous tous je pense aussi, cela compte. L'abstention massive du dernier scrutin nous interpelle tous. Il nous appartient à notre niveau de donner ou de redonner à nos concitoyens des raisons de croire en l'action publique. Tenir parole, respecter les engagements pris devant les Lot-et-Garonnais une condition préalable.

Le message que nous envoyons ce matin est donc clair : ce que nous avons promis, nous le ferons.

Le second message est tout aussi clair : notre mandat sera celui de l'action et de la proximité.

L'action, bien évidemment, car la crise sanitaire, économique, sociale, mais aussi morale qui s'éternise, nous oblige vis-à-vis des Lot-et-Garonnais. Il nous faut déployer toutes les actions dans tous les domaines de nos compétences pour atténuer les effets de cette crise et pour favoriser la reprise et la relance.

Proximité aussi, proximité géographique, bien sûr, mais surtout proximité vis-à-vis les préoccupations de nos concitoyens en raison des champs d'intervention qui sont ceux de la collectivité départementale et que nous voulons actionner pleinement. Les rapports qui vous sont présentés ce matin le démontrent, nous serons présents au plus près des Lot-et-Garonnais à tous les âges de la vie.

Mes chers collègues, à l'issue de cette session, nous pourrions être fiers d'avoir apporté un soutien significatif à nos associations, aux familles, à nos aînés ou encore au secteur touristique. Cela se traduira par un soutien significatif au pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais, cela au moment où beaucoup de familles subissent, parfois douloureusement, la hausse des prix, particulièrement celle des denrées alimentaires et celle des carburants.

Le soutien que nous apportons à nos associations traduit également notre volonté de consolider notre tissu associatif, qui grâce à des bénévoles engagés et passionnés favorise le tissu social, le lien social, l'éducation, le partage, en même temps qu'il contribue à l'animation de nos territoires et à leur rayonnement. Ce tissu associatif peine lourdement aujourd'hui à retrouver ses adhérents et animateurs, alors même qu'il n'a jamais été aussi nécessaire à notre cohésion.

Pas de dogmatisme dans les rapports qui nous sont soumis ce matin, simplement la volonté d'être utile aux Lot-et-Garonnais. Je ne doute pas une seconde qu'au-delà des remarques de forme ou de détail qui peuvent s'exprimer, nous apporterons un soutien franc à la mise en œuvre des mesures proposées et j'ai bien entendu les propos de Clarisse Maillard, ceux de Monsieur Dufourg et ceux de Pierre Chollet.

Il y a des remarques sur la représentation au sein des commissions, je crois qu'il ne faut pas dériver du souci de la clarté, et la clarté, c'est appliquer une organisation décisionnelle au sein de l'Assemblée départementale en fonction évidemment du résultat des élections. Je crois que l'ouverture, la concertation, l'écoute, des preuves en ont été données au cours du précédent mandat. Je rappelais l'autre jour en Commission des finances que la Commission refondation qu'avait instaurée le président Camani s'est réunie à maintes reprises et nous a permis d'aller sur le fond de bien des sujets. Je crois

que cette posture, cet esprit d'ouverture présidera à l'avenir à nos travaux, je n'en doute pas une seconde.

Je note en tout cas avec intérêt la soif très forte de participer qu'exprime aujourd'hui l'opposition. Je crois qu'il y a 1 000 façons de participer et je ne doute pas que chacun aura à cœur de le faire par des propositions, des contre-propositions, par le souci permanent d'améliorer les propositions que nous pouvons nous-mêmes, majorité, faire à cette Assemblée. Je pense que tout ceci nous permettra de travailler utilement pour les Lot-et-Garonnais. Je note que Monsieur Chollet a relevé l'intérêt de permettre aux suppléants de participer au sein des commissions, encore une fois, tout cela sera fait avec le souci d'entendre tout le monde au sein de cette Assemblée.

Mes chers collègues, un dernier mot, et nous y reviendrons sans aucun doute, sur la dégradation supplémentaire de notre système de santé que constitue du jour au lendemain la fermeture, temporaire nous dit-on, du service mobile d'urgence et de réanimation dans l'Albret, ou son fonctionnement en mode dégradé dans le Marmandais. Quel signal l'État envoie-t-il à nos concitoyens quand nous nous battons tous, comme aime le rappeler notre présidente, pour qu'il n'y ait ni territoires de seconde zone ni de Lot-et-Garonnais laissés sur le bord du chemin. Pouvons-nous accepter cela sans réagir ? Je veux saluer avec vous tous la mobilisation dans l'Albret initiée par notre collègue Nicolas Lacombe qui démontre, s'il en était besoin, que les habitants sont attachés à un service public de santé de proximité.

De même que la réaction du maire de Marmande, notre collègue Joël Hocquelet, et celle de notre présidente qui sont intervenus immédiatement auprès de l'État, c'est-à-dire auprès de l'ARS, l'Autorité régionale de Santé. Tout en rappelant le travail effectué par le Conseil départemental ces dernières années au travers de la Coddem notamment, par la création de maisons de santé pluridisciplinaires et saluant les initiatives prises localement par les maires et des responsables intercommunaux, je crois que le moment est venu pour nous, élus départementaux, de contribuer avec nos concitoyens à poser le problème de la démographie médicale au niveau où il doit se poser, c'est-à-dire au niveau de l'État. C'est le sens de la motion que le groupe de la majorité départementale vous proposera d'adopter tout à l'heure. Notre foi dans cette affaire doit être forte et ferme, c'est également le sens de la manifestation devant les locaux de l'ARS cet après-midi à 14 heures 30. Notre présence doit y être massive, car notre rôle est d'être aux côtés des Lot-et-Garonnais. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – Quelques réactions à certaines interventions. Concernant l'organisation des commissions, je vous rassure de suite, les cases ne sont pas vides, elles sont toutes bel et bien remplies. Votre groupe, Monsieur Chollet, avait d'ailleurs relevé lors de la dernière session de la mandature la qualité du travail et l'implication des élus dans les commissions. Je ne peux que souhaiter continuer à travailler dans le même sens sur ce mandat et je reste persuadée que ce n'est pas la fonction qui motive l'implication des élus. Vous serez donc associés de la même façon que lors du dernier mandat.

Dans l'organisation que nous faisons, il n'est pas prévu de quelque manière que ce soit de vous éloigner du travail réalisé dans les commissions. Vous faites référence à mon ami Alain Rousset. Alain Rousset fait ce qu'il veut dans l'organisation de son exécutif, mais je demanderai peut-être à certains d'entre vous de regarder comment ils ont organisé leur exécutif, s'ils ont intégré des personnes de l'opposition. Je n'en suis pas sûre.

En tout cas, nous ne sommes pas en cogestion aujourd'hui, je crois que nous vous associons sur de nombreux sujets, que nous sommes à l'écoute. Vous avez même parfois su relever que nous avons pu mettre en place des propositions que vous avez pu faire, les prendre en considération. Honnêtement, je crois que c'est là faire un mauvais procès sur ce sujet.

La démographie médicale fait aujourd'hui effectivement partie intégrante de la Commission sociale, insertion et habitat, au regard de l'importance du sujet. Monsieur Hocquelet en reste le référent

parce qu'il est vrai qu'il porte ce dossier depuis le précédent mandat. Il reste référent et comme son nom l'indique, être référent, cela veut dire que si l'on a des questions particulières à poser, c'est à lui qu'il faudra le faire, même si je m'implique effectivement aussi très fortement sur ce dossier.

Concernant les délégations il y a toujours eu des délégations. Il y en a effectivement six cette année sur différents sujets, l'habitat, le numérique, l'enseignement supérieur, la jeunesse. Six délégations sur des sujets particuliers. Cela veut dire que les élus seront plus spécialisés sur les domaines sur lesquels ils ont cette délégation, mais cela ne change rien à l'indemnité – mais je ne crois pas que c'était la question. Il n'y a pas d'indemnité complémentaire au regard d'une délégation particulière. Ni sur Monsieur Hocquelet qui est référent.

S'agissant du Vaccibus, je vous rassure, il n'est ni en panne ni en révision. Je rappelle que nous avons fait un certain nombre de sorties et de vaccinations sur les territoires les plus reculés, notamment au départ lorsqu'il n'y avait que trois centres de vaccination, Agen, Marmande et Villeneuve-sur-Lot. Nous sommes donc allés au plus loin des territoires, en associant chaque fois les élus, parce que je n'allais pas que dans les territoires de la majorité. Nous avons tout de même pu constater l'intérêt de ce bus qui est allé au plus près des gens qui avaient des difficultés à se déplacer et pour qui il pouvait être compliqué d'aller se faire vacciner. Je pense que nous avons rendu un réel service à aller sur les territoires. Nous sommes également allés vacciner dans les établissements médico-sociaux qui dépendent de nos compétences.

Concernant la vaccination à venir, vous parlez des collégiens, nous y réfléchissons, c'est en tout cas une chose que nous allons aborder avec l'Éducation nationale, mais ma priorité aujourd'hui est de m'occuper de la vaccination des enfants que nous protégeons, c'est-à-dire les enfants que nous accueillons au foyer de l'enfance et les enfants accueillis chez les assistantes familiales. Nous sommes en train d'y travailler, car ce n'est pas simple, le Conseil départemental est directement tuteur de certains enfants, d'autres enfants sont placés, mais l'autorité parentale est préservée. Nous sommes donc en train de travailler avec l'ARS sur les autorisations parce que dans certains cas, nous aurons besoin de l'autorisation des parents pour faire la vaccination. C'est une priorité aujourd'hui, effectivement, d'aller vacciner ces enfants de 11 ans et 9 mois à 17 ans et 9 mois. C'est sur ce créneau d'âge que nous allons vacciner les enfants.

Après, effectivement, s'agissant des collégiens, ce sera aussi un sujet. Aujourd'hui, ce n'est pas en dessous de 11 ans, mais cela évoluera peut-être puisque je reste aussi persuadée – je pense comme bon nombre d'entre vous – que la vaccination reste la solution pour sortir de cette crise.

Je rappelle que lors du premier confinement, le Département a été très actif, notamment au niveau des collèges avec l'attribution de masques puisqu'à ce sujet, l'État n'était pas en capacité de fournir des masques aux enfants.

Je pense être revenue sur à peu près tous les thèmes que vous avez évoqués. Monsieur LEPERS.

M. LEPERS. – Pour le bus, il serait tout de même bien que nous ayons un petit bilan de fin de saison, que nous pourrions comparer à tous les dispositifs qui ont été mis en place.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous vous le ferons.

M. LEPERS. – Nous pourrions également le comparer à tous les dispositifs mis en place parce qu'il y avait tout de même beaucoup de communication derrière ce bus et j'espère qu'il a permis de vacciner un maximum de monde.

Vous n'avez pas répondu à une autre question : le coût de la lettre que vous avez envoyée à tous les Lot-et-Garonnais en ce début de mandat.

Mme la PRÉSIDENTE. – En même temps, je m’y attendais.

M. LEPERS. – C’est tout de même normal.

Mme la PRÉSIDENTE. – En même temps, je suis assez étonnée parce que sur le principe, on ne peut pas s’émouvoir des taux d’abstention et reprocher ensuite aux élus d’informer et de rendre compte le plus largement possible.

M. LEPERS. – Le coût.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vais vous le donner. C’est par cette recherche de transparence, en disant clairement, comme je l’ai dit dans mon propos liminaire, ce que nous ferons et en faisant ce que nous avons dit, que nous redonnerons confiance à nos concitoyens, que nous leur redonnerons le goût de la politique et de l’action publique. C’est donc une nouvelle fois un mauvais procès.

Le coût de ce courrier est de 0,23€ par foyer.

M. LEPERS. – Ça c’est une impression.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je ne le nie pas, cela a effectivement un coût, vous savez ce que cela coûte lorsque vous envoyez un courrier. Il s’agit donc de 0,23 € par foyer et cette prestation n’est absolument pas une dépense supplémentaire, l’engagement est réalisé à budget constant.

Je voudrais peut-être rafraîchir la mémoire, en tout cas donner des informations sur ce que représente le budget communication puisque ce coût a été pris sur ce budget. En 2008, le budget communication a été réduit de 30 % et depuis que je suis à la tête de la Collectivité, le budget n’a pas augmenté d’un centime d’euro. Il est vrai que nous avons fait le choix, en tout cas j’ai fait le choix, de communiquer de façon différente, ce qui vous surprend peut-être, mais c’est effectivement mon choix.

Je vous dis qu’aujourd’hui, le budget de la communication est de 705 000 €, soit 0,16 % du budget. Je vous invite à regarder le budget de communication des départements limitrophes qui sont toujours supérieurs à 2 %.

M. LEPERS. – Madame la Présidente, vous aviez très bien préparé, car vous donnez une réponse sur un point que nous n’avions pas abordé. Nous vous avons juste demandé, Madame, de nous expliquer le coût en toute transparence.

Mme la PRÉSIDENTE. – S’il vous plaît, ne me coupez pas la parole, je vous la donnerai. Vous parlez de la communication de façon récurrente, vous dites que nous faisons beaucoup de communication, mais vous savez comme moi que nous y sommes obligés, que les collectivités sont obligées de communiquer pour diverses raisons : parce que la presse ne reprend pas forcément tout ce qui se dit dans les institutions, dans les collectivités, parce que nos concitoyens lisent également moins la presse. Il faut donc trouver des moyens de communication dans les réseaux, dont la lettre que j’ai effectivement pu écrire à l’ensemble des Lot-et-Garonnais.

Il me semblait important aujourd’hui, car il y a de nouveaux élus, de préciser la manière dont était financée cette lettre. C’est donc à budget constant du service communication qui a le même budget depuis de nombreuses années. Je tenais aussi à le préciser dans le cadre de votre question.

M. LEPERS. – Encore une fois, nous n’avons jamais parlé de cela, nous vous demandons le coût.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous l’ai dit, 0,23 € par foyer.

(Propos croisés.)

Mme la PRÉSIDENTE. – J'en ai profité pour faire une information générale.

M. LEPERS. – Sachez en tout cas qu'ils se trompent, nous avons tous été en campagne récemment et ce n'est pas 0,20 € la lettre parce qu'il y a ensuite l'envoi, donc recalculez bien.

Mme la PRÉSIDENTE. – C'est 0,23 € par foyer, enveloppe, lettre, mise sous pli, distribution.

M. LEPERS. – Faux.

Mme la PRÉSIDENTE. – Non, ce n'est pas faux.

M. LEPERS. – Recalculez. Ce n'est que l'impression.

Mme la PRÉSIDENTE. – Non, ce n'est pas l'impression. Avez-vous d'autres questions ? Monsieur Calmette.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues. Il y a une chose à laquelle je suis très attentif dans cette Assemblée, c'est le respect des uns et des autres, et cher Guillaume, je trouve que tu coupes en permanence la parole de la présidente. Tu le sais, nous l'avons dit précédemment dans les autres sessions, cela ne se fait pas. Vous avez droit à la parole pour poser la question, vous attendez la réponse et lorsque la réponse est finie, vous redemandez éventuellement la parole et vous faites des compléments. On ne coupe pas sans cesse la parole à la présidente, c'est une question de respect. Merci.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avez-vous d'autres interventions ? (*Non.*)

Je vous propose donc de passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Nous commençons par la Commission Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur et je donne la parole à Monsieur Lacombe.

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

RAPPORT N° 5003

RAPPORT D'INFORMATION CONCERNANT LA BAISSSE DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES FAMILLES DANS LES 24 COLLEGES PUBLICS A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

M. LACOMBE. – Merci, Madame la Présidente. Ce rapport concerne donc la restauration scolaire, mais avant de l'aborder, je tiens à souhaiter un joyeux anniversaire à ma binôme, Marylène Paillares, dont je ne dirais pas l'âge, mais qui les porte fort bien. Joyeux anniversaire à toi.

Concernant le rapport 5003 sur la restauration scolaire, depuis 2004 les départements ont la compétence de la restauration scolaire dans les collèges. En 2011, nous avons lancé « Du 47 dans nos assiettes » dont nous voyons aujourd'hui les résultats en termes de qualité des repas, qui ont été améliorés à coût constant pour les familles. En 2017, le Département avait souhaité, dans un souci d'équité territoriale, fixer des tarifs uniques de restauration scolaire dans les établissements, c'est le cas depuis 2017 et aujourd'hui, c'est un engagement de campagne important, nous souhaiterions aller plus loin en baissant à 2 euros le coût du repas pour chaque collégien du Département. Nous avons donc

décidé de procéder en deux fois : une première baisse pour la rentrée de septembre 2021 et une seconde baisse à la rentrée de septembre 2022.

Budgétairement, comment cela va-t-il se passer ? C'est le Département qui compensera aux collèges le manque à gagner par rapport à leur budget puisque les collèges sont autonomes dans l'organisation de leurs services. Cela veut dire qu'à la DM1 de cette année, nous voterons une ligne budgétaire de 205 000 €. Au budget 2022, nous voterons une augmentation des crédits de 750 000 € et nous serons à un rythme de croisière au budget 2023 à hauteur de 1,085 M€.

Nous allons aussi entamer une discussion avec les cités scolaires puisque dans les quatre cités scolaires du département, c'est la Région qui assure la restauration scolaire et si nous n'avons pas encore réussi à faire rentrer les cités scolaires dans « Du 47 dans nos assiettes », nous allons entamer une discussion sur le coût du repas et si les cités scolaires devaient nous suivre, il faudra abonder de 210 000 € supplémentaires.

L'économie pour les familles sera au final de 132 € par an pour un collégien demi-pensionnaire sur 4 jours et 220 euros par an pour un collégien demi-pensionnaire sur 5 jours. Même baisse pour les internes. C'est donc un gain de pouvoir d'achat important pour les familles.

Pierre Chollet a posé tout à l'heure la question du financement, quelle politique arrêtons-nous pour financer celle-ci ? Cela ne fonctionnera pas de cette façon, nous avons évidemment fait des prospectives budgétaires lorsque nous avons présenté notre programme aux Lot-et-Garonnais. Comme nous souhaitons gagner ces élections, nous souhaitons également pouvoir mettre en œuvre notre programme et nous avons donc chiffré nos propositions. Le choix que nous avons fait de procéder en deux fois pour la baisse du coût du repas prouve que nous avons regardé cela de près.

À partir de 2023, un certain nombre d'investissements seront faits, qui dégageront des marges de manœuvre budgétaires et cela s'inscrira donc dans un lissage des dépenses compte tenu du fait que certaines dépenses auront été effectuées sur les budgets 2021 et 2022, avec des marges qui se libéreront en 2023, lorsque nous serons en année pleine pour le dispositif.

Nous vous proposons donc d'entamer dès le mois de septembre de cette année cette baisse du coût du repas avec l'objectif de 2 € par enfant et par repas à partir de 2023.

Avez-vous des questions sur le dispositif ?

M. CHOLLET. – Nous n'avons pas bien compris ce que vient de dire Nicolas Lacombe. Vaut-il y avoir des investissements qui permettront de diminuer le budget de fonctionnement, diminution qui permettra de financer la restauration scolaire ?

M. LACOMBE. – Non, ce n'est pas un système de vases communicants aussi mécanique, mais à partir de 2023, un certain nombre d'investissements portés par le Département seront faits dans le plan pluriannuel d'investissements, qui permettront de dégager des marges de manœuvre budgétaires. Nous n'opposons pas investissements et fonctionnement. Lorsque l'on monte le budget, on l'équilibre sur les deux sections et évincer les investissements qui auront été portés et qui seront finalisés en 2023 permettront de dégager des marges budgétaires pour financer cette mesure.

M. CHOLLET. – Ce sont des investissements dans le cadre du Plan Collèges ?

M. LACOMBE. – Non, ce sont les investissements généraux du Département, ce ne sont pas des investissements propres aux collèges.

M. CHOLLET. – Deux petites remarques là-dessus. J'ai parlé du coût, c'est un fardeau lourd, 1 M€ par an de 2023 à 2027 ou 2028. Deuxièmement, c'est l'éternel débat entre financement par

les contribuables ou par les usagers et c'est un débat intéressant, mais certains usagers peuvent payer dans les collèges. Vous avez voulu uniformiser.

Il y avait beaucoup de questionnements dans notre groupe par rapport à l'impact sur la qualité des produits, c'est-à-dire que nos producteurs lot-et-garonnais, nos agriculteurs, ne doivent pas être payés au lance-pierres, que tout cela reste avec des objectifs de qualité nutritionnelle.

M. LACOMBE. – Il n'y a évidemment pas de baisse d'ambition sur la qualité des repas puisque l'enveloppe budgétaire consacrée à la restauration scolaire restera la même, même si elle n'est pas financée de la même façon puisqu'une partie le sera désormais par le Département et non plus par l'usager, c'est-à-dire les parents. Nous restons évidemment dans une ambition entière sur « Du 47 dans nos assiettes » qui rencontre aujourd'hui l'assentiment de tous, des usagers, mais aussi des agriculteurs puisque nous leur garantissons des prix sur la durée dans les marchés passés.

« Que mange-t-on ? » a été organisé par la ville d'Agen, j'ai présenté avec les services le dispositif du « 47 dans nos assiettes » et je crois que le Département est assez exemplaire sur le sujet. Il n'y aura donc évidemment pas de baisse de qualité des repas puisque l'enveloppe budgétaire pour la restauration restera identique. C'est simplement son mode de financement qui changera.

Mme KHERKHACH – Pour compléter la question de Pierre Chollet sur le choix du tarif unique, autant nous pouvons être tout à fait sensibles et réceptifs à votre volonté de soutenir les collégiens issus de familles aux ressources les plus modestes, autant le tarif unique ne nous semble pas viser précisément ces collégiens-là.

Contrairement à votre dispositif Chèque Asso 2021 qui pose clairement l'attribution du chèque de 50 € à partir de critères sociaux.

M. LACOMBE. – Nous avons effectivement souhaité uniformiser. Les tarifs étaient déjà uniformes sur le Département puisqu'en 2017, nous avons voté un tarif unique dans la totalité des collèges du département. Il n'y avait donc déjà pas de différence. La seule variation qui existe, c'est celle qui est liée aux bourses puisque certains collégiens perçoivent 80 € de bourse, qui viennent en déduction de leur facture de restauration puisqu'elles sont versées directement au collège et le collège déduit des 80 € de bourse le service de restauration et d'hébergement. Les élèves les plus nécessiteux ont donc déjà cette bourse, qui viendra baisser encore plus le coût de leur repas puisqu'elle s'applique sur ce dispositif-là.

Ensuite, nous avons souhaité garder l'idée d'un prix de repas unique comme nous l'avons fait en 2017 par souci d'équité et donc, cela concerne effectivement toutes les catégories de population, que ce soit les personnes les plus dans le besoin, mais aussi les classes moyennes qui récupéreront de cette façon une partie de pouvoir d'achat.

M. DUFOURG. – Comme je suis du groupe « Les 47 », « Du 47 dans nos assiettes », cela correspond. Je dirais que cette initiative n'est pas mal parce que c'était votre profession de foi dans votre campagne électorale, vous tenez donc votre promesse, mais c'est également gênant parce que l'on dévalorise un peu le produit agricole. Je n'aime pas augmenter, mais je n'aime pas non plus baisser, il y a une juste valeur à chaque chose. Vous aviez dans le temps également fait ce genre de choses sur le transport scolaire et nous avons ensuite été obligés de refaire payer les parents.

La Région est également concernée et Monsieur ou Madame Toutlemonde, n'arrivent pas toujours à comprendre le sens de la situation. 2 €, ce n'est tout de même pas grand-chose pour manger, qui plus est en bio le plus possible. Il faut tenir compte de la valeur du produit. Ce n'est donc pas tellement mon opinion de baisser. Vanessa Dallies avait relevé la même chose.

M. LACOMBE. – Il n'y a pas de dévalorisation du travail des agriculteurs dans cette affaire.

M. DUFOURG. – Nous pouvons le ressentir de cette manière.

M. LACOMBE. – Pas du tout puisque le coût de revient que nous garantissons les prix sur 3 ans aux agriculteurs sur les produits qu'ils vendent dans le cadre du « 47 dans nos assiettes » et lorsque nous passons un marché, cela veut dire que cela permet à un agriculteur de se projeter sur la durée avec des prix garantis. Il y a par exemple sur mon canton un producteur de yaourts bio qui fait entre 30 et 40 % de son chiffre d'affaires sur le dispositif du « 47 dans nos assiettes » et quand il signe un marché avec le Département, il sait que pendant 3 ans, il a des prix garantis. Je ne crois pas que grand monde dans la grande distribution ou dans le secteur privé puisse garantir aux agriculteurs de tels revenus et surtout, une stabilité des coûts de revient.

Donc non, il n'y a pas de dévalorisation du travail des agriculteurs dans la baisse du coût du repas, il y a simplement un signe envoyé aux familles, qui est le respect d'un engagement qui a été pris au cours de la campagne électorale et que nous tenons dès les premières semaines du mandat. Nous ne pouvons absolument pas ressentir ce dispositif comme une dévalorisation du travail des agriculteurs, ce n'est évidemment pas l'objectif et je ne pense pas que les agriculteurs qui travaillent dans ce dispositif le percevront de cette manière puisqu'ils savent que leurs prix sont garantis.

M. DUFOURG. – Pour les marchés, il est vrai que c'est compliqué pour un moyen ou un petit agriculteur, mais c'est la loi, je ne reviens pas là-dessus. C'est plus simple pour une entreprise. Il est compliqué de répondre à un marché lorsque l'on est agriculteur.

M. LACOMBE. – Ils sont tout de même très fortement accompagnés avec des lots qui sont de petits lots, justement pour permettre à chacun d'y répondre. Un accompagnement est donc fait et vous pourrez avoir accès à la liste des producteurs qui répondent aux appels d'offres du « 47 dans nos assiettes ». Vous verrez que ce sont souvent aussi de très petites entreprises ou des producteurs de très petite taille en termes de structures qui répondent. C'est également une volonté du Département de faire que ce ne soit pas seulement de grands groupes qui puissent répondre à ces appels d'offres. Nous vous communiquerons donc la liste des entreprises qui ont répondu à ces appels d'offres et vous pourrez le constater de vous-mêmes.

M. DUFOURG. – Le principe est bien en Lot-et-Garonne là-dessus.

Mme MAILLARD. – Je trouve ce dispositif plutôt bien. Le tarif unique est plutôt positif également parce que je trouve que nous nous adressons à des collégiens qui sont plus attirés par la malbouffe qu'autre chose. Si nous pouvons effectivement leur offrir de vrais repas dans l'enceinte du collège, c'est tout de même plus intéressant. Cela passe également un peu par l'éducation, je trouve donc que le dispositif est intéressant.

Le prix de 2 € pour tous ne me contrarie pas du tout, c'est un mode d'éducation sur le bien manger en Lot-et-Garonne et je crois que c'est important.

M. CAMANI. – Simplement un mot, je voudrais inviter Gilbert Dufourg à rencontrer les agriculteurs qui souscrivent, je pense qu'il y en a un à Fauillet, et vous verrez avec lui qu'il est économiquement très satisfait du schéma et que la difficulté administrative, comme l'a bien dit le vice-président Nicolas Lacombe, a été simplifiée au maximum. Ce n'est vraiment pas une barrière à l'entrée pour les agriculteurs.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avez-vous d'autres interventions sur ce dossier ?

Mme SUPPI. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, il est vrai qu'un prix bas est un choix et il est vrai que nous n'aurions pas fait ce choix parce que des quotients familiaux sont mis en place dans les cantines scolaires. Je rejoins évidemment Monsieur Dufourg, ce sont de toute façon les contribuables lot-et-garonnais qui paieront la note, c'est un fait.

Il serait ensuite intéressant de voir les ratios producteurs/entreprises, les produits, que nous ayons vraiment des chiffres. Nous avons déjà eu des noms d'entreprises et des noms d'agriculteurs, mais il serait bien que nous ayons aussi des ratios, un bilan plus complet des produits lot-et-garonnais, produits dans le Lot-et-Garonne. Qui y sont vraiment produits et pas juste distribués. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir ce bilan. Je vous remercie.

M. LACOMBE. – Nous recommuniquerons sur « Du 47 dans nos assiettes », mais j'ai souvenir qu'à une époque, quand nous le faisons, vous nous accusiez de surcommuniquer sur le sujet. Nous referons donc un point en commission pour les élus qui le souhaitent sur « Du 47 dans nos assiettes » de façon très pointue et vous verrez que ce n'est pas simplement des produits distribués en Lot-et-Garonne, qu'ils sont bien produits en Lot-et-Garonne, à part, évidemment, le poisson de mer ou des produits de ce type, pour des raisons évidentes. Vous verrez que la totalité du reste des produits est issue du Lot-et-Garonne ou de départements limitrophes. Nous ferons un point de façon très précise, lot par lot et année par année.

Mme GIRAUD. – Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. Juste une remarque par rapport au fait qu'il y a tout de même beaucoup de nouveaux élus. Il est vrai que « Du 47 dans nos assiettes » est une très bonne mesure, mais nous avons très peu d'informations. Nous venons d'arriver et nous aimerions donc avoir la liste des agriculteurs concernés. Ce que demandait Madame SUPPI n'est pas du tout incohérent. Nous découvrons et il serait intéressant d'avoir ce type d'information, qui pour nous, ne sera pas redondante. Je vous remercie.

M. CALMETTE. – Je voulais ajouter, Madame la Présidente, mes chers collègues, que cette opération « du 47 dans nos assiettes » est une opération très appréciée dans les collèges par les collégiens qui ont noté une amélioration de la qualité des produits. Je n'ai qu'un souhait, c'est que l'expérimentation que vous avez envisagée sur les quatre EHPAD se concrétise et se généralise sur l'ensemble des EHPAD du Département, à la fois pour la qualité des repas pour les résidents, mais aussi pour les agriculteurs, qui ont une faculté d'adaptation remarquable dans notre Département et je sais que certaines entreprises se préparent pour pouvoir répondre favorablement à l'approvisionnement des EHPAD du Département. Je connais même des directeurs d'EHPAD enchantés de voir arriver ce projet.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous en parlerons un peu plus tard dans la matinée. Pouvons-nous passer au vote de ce rapport ? Qui est contre ? Les 2 élus « Les 47 ». Qui s'abstient ? Le groupe 100% Lot-et-Garonne.

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité. 26 pour (groupes « La Majorité départementale » et « La dynamique citoyenne »), 2 contre (groupe « Les 47 »), 14 abstentions (groupe « 100 % Lot-et-Garonne »).

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. Delbrel (a donné pouvoir à Mme Maillard)
- Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à Mme Dhélias)
- M. Masset (a donné pouvoir à Mme Tonin).

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous passons à la Commission Culture, Sports, Citoyenneté, Jeunesse et Vie associative, je donne la parole à Madame MAILLOU.

COMMISSION CULTURE, SPORT, CITOYENNETE, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

RAPPORT 6003

CHEQUE ASSO 2021 - « FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE, CULTURELLE OU DE LOISIRS »

Mme MAILLOU. – Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, comme vous le savez, la crise sanitaire qui perdure a freiné et entravé considérablement l'activité culturelle, sportive ou de loisirs et de la jeunesse. Des enquêtes récentes ont démontré que les confinements successifs ont accéléré la sédentarité des jeunes, aujourd'hui véritable fléau national au regard de ses conséquences graves sur la santé.

Dans le même temps, la pandémie persistante a mis durablement à l'arrêt l'ensemble des acteurs offrant ces activités. Le redémarrage est timide, incertain et fragile, mais toujours pas pleinement réalisé et la crainte de ne pas voir revenir les pratiquants est réelle et sérieuse.

Consciente et soucieuse de la situation, la majorité départementale souhaite mener dès la rentrée 2021 une action qui répondrait au double enjeu suivant :

- lutter contre la sédentarité des jeunes en favorisant leur accès aux pratiques culturelles, sportives ou de loisirs ;
- redynamiser l'activité au sein des structures du territoire qui met en œuvre et propose ces pratiques.

À cette fin, j'ai l'honneur de vous proposer aujourd'hui la création du chèque Asso. Ce nouveau dispositif départemental permettra d'offrir un chèque de 50 € aux élèves boursiers des collèges et des maisons familiales et rurales du Département. Potentiellement, ce sont environ 4 900 jeunes Lot-et-Garonnais qui pourraient bénéficier de ce coup de pouce et accéder plus facilement aux activités sportives, culturelles et de loisirs au sein de structures associatives publiques ou privées.

L'obtention du chèque Asso ne sera pas automatique, mais sera le fruit d'une démarche des familles d'élèves boursiers souhaitant en bénéficier.

Afin de les sensibiliser au dispositif, une information sera menée dès la rentrée scolaire via les collèges et les MFR. Les familles pourront ainsi solliciter l'aide de 50 € après inscription de leurs enfants dans une structure. Les premiers chèques seront offerts au début de l'automne.

Enfin, le chèque Asso est cumulable avec d'autres dispositifs, notamment celui du passeport qui a été mis en place par l'État à la rentrée de septembre et en partenariat également avec Mouvement sportif.

Je vous remercie et j'attends vos questions.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions sur le chèque Asso ?
Madame Kherkhach.

Mme KHERKHACH. – Merci, chère collègue, pour la présentation de ce rapport. Effectivement, si ce chèque Asso va dans le bon sens en soutenant notamment les jeunes les plus en difficulté, puisque sur ce rapport, vous avez privilégié l'octroi de ce chèque sur la base de critères sociaux – je vous remercie d'ailleurs, comme je vous l'ai précisé en commission, de ne pas avoir fait de

distinction entre les élèves issus du collège public et ceux du collège privé, tout comme les jeunes inscrits dans les MFR –, il n'empêche que le système pour bénéficier de ce chèque n'est pas très pratique.

En effet, vous nous expliquez que pour en bénéficier, les jeunes et leurs familles devront s'acquitter de l'inscription, donc de la licence. Or si nous considérons que la famille est en mesure de payer la licence, pourquoi octroyer le chèque *a posteriori* de la prise de licence ? C'est la première question.

Vous avez parlé du caractère cumulable avec d'autres dispositifs, je voudrais vous parler notamment d'un dispositif que nous mettons en place à la ville d'Agen, qui s'appelle la « Banque des sports », qui vise à octroyer un chèque de 50 € aux jeunes aux revenus modestes, notamment ceux suivis dans le cadre des programmes de réussite éducative et bien sûr pour atteindre les objectifs que vous avez fixés, notamment sur la hausse de la sédentarisation de nos jeunes, notamment sur les conséquences post-Covid. Nous, nous attribuons directement ce chèque aux clubs pour faciliter la prise de la licence, considérant que c'est au club de réaliser la promotion et l'information de ce dispositif auprès des familles lors des inscriptions.

Mme MAILLOU. – Par rapport au dispositif de la ville d'Agen, c'est très bien, cela fait un plus pour les jeunes de la ville, mais nous avons fait un autre choix. Il revient aux familles de faire la démarche. Je ne sais pas si vous avez ciblé les élèves boursiers ou les jeunes boursiers ou en difficulté financière à Agen, mais je ne suis pas sûre que nous ayons la possibilité et même le droit de savoir si les élèves sont boursiers ou non. Je pense que cela appartient à chacun.

Ensuite, nous continuons, comme nous l'avons fait au cours de la crise Covid, à soutenir financièrement les associations sportives, culturelles ou de loisirs, donc cette aide revient directement aux familles. C'est de toute façon la même chose de verser aux familles ou aux associations. Nous avons fait ce choix au sein de la majorité.

En ce qui concerne l'avance, il sera demandé un justificatif auprès des associations sportives et culturelles ou de loisirs, mais nous avons déjà commencé à voir certaines associations et le remboursement se fera directement aux familles. Cela ne prendra pas beaucoup de temps.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous avons effectivement fait le choix des critères sociaux concernant ce chèque Asso, à savoir les boursiers 1, 2 et 3. C'est effectivement confidentiel et nous connaissons ces boursiers, car nous faisons un travail avec les chefs d'établissement, ce qui nous permettra d'identifier les collégiens qui pourront prétendre à ce chèque Asso. Nous ne pourrions pas imaginer aller voir des structures sportives, culturelles ou de loisirs et leur donner la liste des enfants boursiers. Nous sommes dans l'obligation de respecter cette confidentialité.

Nous avons ensuite choisi d'aller directement aider les collégiens et les familles. Nous continuons bien évidemment à soutenir les associations au même niveau qu'auparavant, cela ne vient pas se déduire du soutien aux associations, mais il est vrai que le choix que nous faisons est de s'adresser directement aux familles et aux collégiens qui seront effectivement dans l'obligation, parce qu'il va y avoir une instruction du dossier, de justifier de l'inscription dans une structure sportive, dans une troupe de théâtre ou dans une structure d'art créatif. C'est quelque chose qui sera contrôlé.

Mme PAILLARÈS. – Il est en effet demandé aux familles de faire l'avance, mais je pense que cela ne posera pas de problème aux associations d'attendre que le Département ait donné l'aide de 50 €. Elles encaisseront le chèque lorsque les familles auront reçu l'aide. Je crois que c'est quelque chose qui n'est pas très compliqué à mettre en place.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous pourrions imaginer, parce qu'il est vrai que l'information sera diffusée aux collégiens au travers des établissements à la rentrée, mais aussi auprès des têtes de réseau des différentes structures associatives culturelles et sportives, nous pourrions imaginer par

exemple pour les conservatoires de travailler avec les communes, qu'il y ait une avance pour les enfants bénéficiaires de ce chèque Asso. Je prends l'exemple d'un conservatoire, que ce soit à Agen ou à Marmande, il pourrait attendre que la personne ait pu avoir le chèque de 50 €. C'est quelque chose que nous pouvons travailler avec les communes.

M. DÉZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Sur ce rapport, comme d'ailleurs sur le précédent, bien sûr le diable se cache parfois dans les détails et les détails ne doivent pas être sous-estimés, mais je pense qu'il est d'abord essentiel de se prononcer sur l'intention et la réalité de ce qui est proposé. Nous nous perdons un peu dans des détails, encore une fois, ils ont leur importance, mais nous en arrivons à la fin de notre débat à peut-être rejeter une mesure proposée en perdant de vue l'intention qui est la nôtre.

À travers ce chèque Asso, vous avez compris qu'il s'agit d'un soutien au pouvoir d'achat des familles parce que les familles, lorsqu'elles font adhérer leurs enfants à des clubs sportifs, à des associations, cela a un coût et un coût qui pèse pour certaines d'entre elles. Que nous puissions les aider, je pense que personne ne le conteste ici et il est donc important que cette mesure soit validée. Quant à savoir s'il faut passer par les clubs eux-mêmes ou directement avec les familles, je crois qu'il n'est pas inintéressant que les choses soient claires. C'est le Conseil départemental qui décide d'apporter une aide, je ne suspecte pas les associations de quoi que ce soit, mais elles pourraient retraduire l'aide que l'on veut destiner aux familles, peut-être ne pas être totalement claires sur le fait que ce sont les conseillers départementaux qui ont pris cette décision.

Mais encore une fois, après le premier rapport sur le prix des repas dans les collèges, j'ai bien vu que nous sommes allés dans beaucoup de détails, dans les modalités de réduction du prix des repas. Nous sommes là encore une fois dans les modalités d'attribution de cette aide et je ne voudrais pas perdre de vue l'essentiel parce que c'est ce qui compte. Voulons-nous aider les familles, voulons-nous également aider les associations ? Cela nous paraît important, ne le perdons pas de vue. Voilà ce que je voulais dire.

Mme KHERKHACH. – Monsieur Dézalos, vous nous prêtez de mauvaises intentions. Nous pouvons dire tranquillement que lorsque l'on fait payer une licence à des familles et que l'aide du Conseil départemental intervient *a posteriori* auprès de celle-ci plutôt qu'au club, cela nous paraît être une action qui dans la pratique peut avoir certaines limites. Tout simplement.

Sur l'objectif dont vous parlez, puisqu'il y en a deux finalement, au travers de ce rapport, il y a le soutien aux jeunes des familles les plus en difficulté et il y a le soutien aux associations du milieu culturel et sportif. Je voudrais revenir un peu sur cet objectif, car cela y contribuera, bien sûr, mais pas complètement. Dans le cadre de la commission sport et culture, nous avons échangé avec Monsieur Bilirir sur la réflexion que vous menez, que vous allez mener, sur le niveau de soutien financier que vous allez accorder à ces associations compte tenu de la baisse de fréquentation et de la baisse d'activité due à l'impact Covid. Il nous semble important d'avoir les éléments de cette réflexion avant de nous prononcer sur ce rapport parce que c'est intimement lié, à notre avis.

Mme la PRÉSIDENTE. – Il y a deux sujets. C'est intimement lié, mais cela n'a rien à voir. Le rapport que nous vous proposons aujourd'hui vise à donner la possibilité à des collégiens d'avoir un chèque Asso de 50 € pour pouvoir pratiquer une activité sportive. Vous avez effectivement raison, il y a des associations sportives qui depuis 19 mois ont une activité qui a largement baissé. Je vous rappelle aussi que le soutien aux associations a été maintenu pendant cette période à la même hauteur, qu'ils aient eu de l'activité ou pas. Pendant la crise, en novembre ou décembre 2020 au moment de la DM2, nous avons voté une rallonge de 300 000 € pour venir en soutien aux associations sportives, culturelles, etc.

Il faut effectivement mener une réflexion, mais je n'espère qu'une chose, c'est que les associations, l'ensemble des associations pourra retrouver une vie normale à la rentrée. Pour les associations bien évidemment, mais aussi pour les jeunes. Aujourd'hui, l'intérêt de ce chèque est aussi

de redonner envie. Certes, c'est pour des enfants qui peuvent déjà être dans une situation financière difficile, mais il faut également leur redonner le goût, rassurer les parents. Ce chèque peut également impulser cette envie d'aller de nouveau s'inscrire dans différents clubs sportifs, culturels et de loisirs.

Nous devons effectivement faire un état des lieux et travailler aussi avec les têtes de réseau des différents secteurs d'activité pour voir comment est leur trésorerie, s'il y a un réel besoin ou si pour certains il n'est pas forcément utile d'y aller à la même hauteur pour l'année à venir que pour les années précédentes. Monsieur Bilirrit.

M. BILIRIT. – Merci, Madame la Présidente. Je voulais ajouter dans la réflexion, revenir sur un point, je pense que la confidentialité est un point important. Il ne l'est peut-être pas pour toi, Pierre, mais il est pour nous. C'est un choix que nous avons fait. L'aspect de la confidentialité là-dessus peut être pour certaines familles quelque chose d'important, il l'est donc également pour nous.

Un deuxième point m'étonne dans votre réflexion. Avec cette mesure, nous allons aussi dans le sens de la responsabilisation de tout le monde, c'est-à-dire que l'on sait qu'une licence ou une adhésion va avoir un coût, que nous venons pallier en aidant la famille. Cela donne du sens. Cela n'a pas du tout la même notion que de dire : « vous pouvez prendre une licence, mais elle ne coûtera que cela ». Gilbert Dufourg parlait tout à l'heure du prix et de l'image que cela donnait. Il y a là une responsabilisation de tout le monde, sachant qu'une pratique a un certain coût, que nous venons atténuer auprès des familles. Ce que nous faisons là, ce que nous proposons a ce sens et je m'étonne que vous n'ayez pas cette vision, vous qui parlez toujours de responsabilisation.

M. MIRANDE. – Je suis intervenu sur le sujet en commission. Ce qui me paraît important dans la démarche du Département, c'est de responsabiliser les familles et les enfants. Donner le chèque directement aux clubs, cela veut dire que les familles ne sauront pas, n'auront pas identifié qui les a aidées.

Nous parlons de citoyenneté, nous parlons d'abstention, c'est peut-être l'occasion pour les collégiens de découvrir qu'il existe un Conseil départemental et qu'il a un rôle à jouer. Ils demanderont peut-être à leurs parents qui a amené ce chèque de 50 €. C'est peut-être l'occasion d'un débat dans la famille, de découvrir pour les enfants, et pour certaines familles aussi, l'utilité d'une collectivité qui participe à répondre à la problématique du pouvoir d'achat.

Je tiens à vous rappeler que dans le sondage que nous avons fait avec Béatrice Lavit sur notre canton Agen 4, trois thèmes étaient importants aux yeux des concitoyens : la désertification médicale, l'aide aux seniors que ce soit le maintien à domicile ou dans les EHPAD, et surtout, « Du 47 dans nos assiettes » dans les collèges. Ce sont les trois thèmes sur lesquels nous nous sommes battus dans le cadre des rencontres que nous avons eues avec nos concitoyens. Ces trois propositions représentaient dans le sondage entre 98 et 100 %. À titre d'information, sachez que dans le sondage que nous avons fait, nous avons demandé : « Trouvez-vous utiles les aides apportées au stade Armandie ? », c'était 0,98 % – c'est juste pour me soulager –, et comme c'est moi qui ai fait l'analyse, j'ai arrondi à 1 %.

Ce qui veut dire que nos concitoyens identifient très bien ce qui est utile à leur vie quotidienne et cela me paraît important. La citoyenneté dans le sens où l'on apporte une aide directement aux familles qui identifieront qui a apporté cette aide. Cela répond également à la problématique que nous nous sommes posée à la suite des élections vis-à-vis de l'abstention.

Au niveau des aides aux associations, il est clair que c'est un autre sujet, mais dans certaines collectivités, en tout cas celle dans laquelle je suis élu, nous avons reconduit le même niveau d'aide aux associations que les autres années, c'est tout.

Dernier point, il est également important de pérenniser les associations parce que c'est aussi un foyer d'emploi. Je le vois dans notre commune, il y a certes une baisse du nombre d'adhérents

dans les associations culturelles, sportives ou autres, mais il y a surtout une chose : comme il y a moins d'adhérents, pendant un an et demi, presque 2 ans, les bénévoles ont lâché prise et donc en conséquence, les emplois qui sont derrière. Il est important de donner un message fort et clair pour répondre à cette problématique.

Mme LAMY. – Je rejoins entièrement l'intervention de mes deux collègues, je trouve qu'il est primordial aujourd'hui d'établir un lien direct avec nos usagers, évidemment lorsque nous le pouvons, que ce soit en termes de lisibilité de nos politiques, mais également de citoyenneté.

Mme CASTILLO. – Je vous remercie, Madame la Présidente. Je vais répéter ce que j'ai dit en Commission des finances. Nous partons d'abord de la philosophie de cette proposition. C'est un choix politique que vous faites et je souhaite vous donner mon avis sur ce choix dans la mesure où nous partons du principe que ce qu'il faut faire, c'est de ramener les jeunes dans les associations, mais ramener tous les jeunes dans les associations. Ce que j'ai soulevé en commission des finances, c'est que cette aide doit s'adresser en premier lieu aux associations.

Vous dites maintenir le niveau de subventions, mais pourquoi ne pas aller au-delà par rapport aux associations, leur permettre d'assurer véritablement des actions de promotion directement dans les structures, collèges, privés, MFR, pourquoi ne pas permettre cette action au lieu d'individualiser ces remises ?

Madame Paillarès, je ne partage pas l'avis que vous avez donné tout à l'heure, je crois que c'est vraiment méconnaître la réalité financière de bon nombre d'associations que de dire qu'elles pourront attendre avant d'encaisser les chèques. J'en ai beaucoup sur mon territoire qui ont fait d'énormes efforts pendant la crise Covid, notamment en ne faisant pas payer les licences et donc l'attente peut être préjudiciable pour la santé financière de ces associations. Certes, les collectivités locales et notamment les communes vont venir en soutien à un moment donné, mais il ne faut pas oublier que les associations ont des engagements à tenir, notamment en termes de réversion d'une partie des licences auprès des fédérations sportives. À partir de là, attendre avant l'encaissement du chèque peut être préjudiciable, je ne dis pas pour toutes, mais pour la santé financière de bon nombre d'entre elles, oui.

M. CHOLLET. – Nous sommes d'accord sur l'objectif. Quel est-il effectivement ? Comme l'a rappelé Julie Castillo, c'est effectivement que les jeunes reviennent dans les clubs. À ce sujet, s'il y a une quatrième vague Covid sévère, vous comprendrez bien que les mamans notamment, les familles seront un peu sur le frein. Les mamans et les papas, voilà, il n'y a aucun problème là-dessus. C'est donc déjà un petit problème conjoncturel.

Là où nous sommes tout à fait d'accord avec vous, c'est la nécessité de renvoyer les enfants dans les structures sportives, associatives, culturelles, pour qu'ils sortent de chez eux, qu'ils sortent des consoles et tablettes et qu'ils viennent voir ce qui se passe dans la vie réelle, collective, notamment associative. C'est fondamental.

Je ne suis pas du tout sur la ligne de Christian Dézalos qui dit de ne pas se perdre dans les détails. Si, il faut effectivement arrêter de subventionner des choses qui ne fonctionnent pas. Nous pouvons donc réfléchir avant pour éviter de financer si nous pensons que cela se passera mal.

Je veux juste rappeler qu'avant de partir en politique, j'étais président d'une association sportive et que la mairie de l'époque, entre 2001 et 2008, avait fait cela. Elle envoyait le chèque aux jeunes et non pas aux clubs et nous avons râlé par rapport à cela, notamment moi, parce que cela ne fonctionne pas bien. Il y a effectivement eu des comportements délictueux du côté des jeunes. Ils sont intelligents, ces jeunes collégiens, ne vous inquiétez pas. Il y a eu une disparition, c'est-à-dire que nous avons vu des enfants venir au premier entraînement, à la première licence, et ne plus les revoir de l'année.

Il faut être un peu lucide, être sur terre, arrêter de sortir des choses qui ne marchent pas. Nous pensons que l'envoi du chèque Asso par voie postale aux collégiens est une erreur. Il faut l'envoyer aux clubs, il faut être en accord avec les clubs pour éviter ce type de comportements que j'ai connus en tant que président d'association.

Mme la PRÉSIDENTE. – Imaginer que les enfants resteront plus longtemps dans leur activité parce que nous allons donner le chèque aux associations, c'est mal connaître les jeunes adolescents. Pour avoir eu trois enfants, je peux vous assurer qu'ils ont fait une multitude d'activités. Ils sont toujours très enthousiastes au début et ils en ont souvent ras la casquette à Noël. Mais ça, c'est aussi la vie, les enfants, et heureusement qu'ils changent d'idées.

M. CHOLLET. – C'est leur comportement, mais ce n'est pas le meilleur. Classiquement avec nos adolescents, nous leur demandons de s'investir pour l'année.

Mme la PRÉSIDENTE. – Oui, nous leur demandons et ils nous disent : « Oui, bien sûr, sans problème », mais à Noël, on arrête.

Mme PAILLARÈS. – En effet, Pierre, cela peut fonctionner dans les deux sens, tu le sais bien. Madame Castillo, je n'ai pas la prétention de connaître parfaitement le monde associatif, bien entendu, j'apprends à le connaître, mais je le connais tout de même un peu puisque j'ai été élue à la mairie de Nérac et j'ai donc également eu l'occasion de me rendre compte de la complexité de faire fonctionner une association avec des bénévoles. Je crois cependant, comme l'a dit la présidente, qu'il faut travailler avec les associations qui, je pense, préfèrent avoir des jeunes qui reviennent et attendre que le financement se fasse en même temps que de ne pas voir de jeunes revenir.

Cela a été précisé par la présidente, c'est à travailler avec eux, mais je pense qu'il y a également la possibilité d'y arriver dans la mesure où les jeunes, c'est notre but, reviennent pratiquer, que ce soit dans les associations sportives, culturelles ou autres.

M. BORIE. – Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Beaucoup d'élus nouveaux ont rejoint cette Assemblée départementale et ils n'ont peut-être pas la connaissance totale du fonctionnement, ce que le Département apporte à nos associations. Il faut tout de même bien regarder les critères.

M. BORIE. – Tout de même. Ce que je veux dire par rapport à cela, c'est que le gros souci rencontré par les associations pendant cette période Covid, parce que c'est ce qui nous sensibilise aujourd'hui, c'est surtout que les fédérations n'ont pas pratiqué à cette technique dite du ruissellement qui aurait dû leur permettre d'abonder aux trésoreries des clubs locaux ou des fédérations locales, et qui leur ont demandé à contribuer, pratique sportive ou pas, au financement des licences. Il y a donc déjà un problème qui se situe au niveau des fédérations nationales.

Il faut savoir ensuite que beaucoup d'associations qui ont été en difficulté ont été accompagnées au titre de l'emploi sportif lorsqu'elles avaient des employés. Il suffisait de les mettre au chômage pendant la période d'inactivité et elles étaient compensées à 70 % de la perte de salaire occasionnée par ce manque d'activité.

Il faut également savoir que contrairement à ce que l'on peut penser, et si vous avez des associations sportives ou culturelles dans vos communes, regardez bien lors des assemblées générales les comptes qui vous sont présentés. Vous verrez que beaucoup d'entre elles ont des comptes excédentaires par rapport à l'année précédente et que dans le cadre du Covid, elles ont plus thésaurisé qu'autre chose. C'est un constat.

Il faut effectivement accompagner les associations, mais il faut aussi ne pas succomber à des pleureuses qui veulent que l'on augmente leur bas de laine quand ce n'est pas réellement nécessaire. Ce sont des associations loi 1901 qui ne sont pas là pour faire du bénéfice, il faut l'entendre.

Beaucoup de clubs sportifs et de comités sportifs, et j'en ai rencontré, on dit qu'ils avaient été bien accompagnés durant le Covid et qu'ils avaient effectivement eu beaucoup moins de dépenses. Certes, les recettes ne sont pas rentrées par les activités annexes qui peuvent être des lotos, des brocantes ou des entrées dans les stades, mais il n'y a plus eu de dépenses en lien avec l'arbitrage, les déplacements, les frais de pressing, j'en passe et des meilleures.

Il convient donc de bien faire attention à tout cela et je pense que l'aide que nous essayons d'apporter par le biais du chèque Asso, le fait de diriger vers les familles, c'est justement pour redonner aux enfants le goût de revenir vers les associations sportives. Le pire à venir est en effet devant nous et le pire sera peut-être moins l'absence de jeunes dans les associations que le nombre de bénévoles pour les encadrer. Ces bénévoles qui pour la plupart étaient relativement âgés, qui avaient du temps à consacrer, ont trouvé pendant 2 ans d'autres occupations, ils sont revenus vers la famille, ils se sont recentrés sur d'autres choses et je pense que le défi à relever sera surtout en lien avec le bénévolat à faire revenir dans nos clubs plutôt qu'à remotiver des jeunes à venir pratiquer une discipline. Je vous remercie.

Mme HAURE-TROCHON. – Juste une remarque : le fait de subordonner le chèque aux associations pour les adolescents et les familles à la preuve de l'attestation de la licence aurait dû rassurer nos collègues de l'opposition quant à l'usage que nous faisons de l'argent public.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous propose de passer au vote de ce rapport 6003. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité. 26 pour (groupes « La Majorité départementale » et « La dynamique citoyenne »), 16 abstentions (groupes « 100 % Lot-et-Garonne » et « Les 47 »).

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. Delbrel (a donné pouvoir à Mme Maillard)
- Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à Mme Dhélias)
- M. Masset (a donné pouvoir à Mme Tonin).

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous passons maintenant à la commission Développement économique, Tourisme, Numérique et Politiques contractuelles. Je donne la parole à Monsieur Bilirít puisque Monsieur Masset ne pouvait pas être présent aujourd'hui.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

RAPPORT N° 3007

CREATION DU DISPOSITIF TREMLIN TOURISME

M. BILIRIT. – Merci, Madame la Présidente. Effectivement, Michel Masset n’a pu être présent, étant cas contact Covid.

Je vais très rapidement vous donner quelques éléments du contexte économique. Nous savons que le PIB national a été presque stable au premier trimestre 2021, à moins 0,1 %, et qu’il a progressé au second trimestre à plus 0,7 %. Les perspectives sont une progression de 6 % par rapport à 2020, qui était en baisse de 8 %, mais ceci, avec une situation sanitaire stabilisée, ce qui ne semble pas être le cas aujourd’hui.

Au niveau régional, la reprise économique se confirme en Nouvelle-Aquitaine, la progression de l’emploi est vigoureuse et en hausse et la consommation des ménages reste plus dynamique qu’au niveau national. Pour le département du Lot-et-Garonne, la crise se fait durement ressentir, en 2020, plus de 4 000 entreprises ont bénéficié du Prêt Garanti par l’État, 9 000 du fonds national de solidarité, le secteur de l’hébergement et de la restauration étant le plus touché.

Le nombre de demandeurs d’emploi est en augmentation de 5,3 % sur un an, avec tout de même quelques éléments d’espoir : au premier trimestre 2021, la création d’entreprises et le nombre de salariés sont en progression. Les investissements et les chiffres d’affaires affichent également des hausses annuelles sensibles.

Sur les grands dossiers de cette commission, sur le Center Parcs, malgré les difficultés rencontrées par le groupe Pierre et Vacances à cause de la crise sanitaire, le chantier se déroule selon le dernier calendrier prévisionnel avec une ouverture du site au printemps 2022. Actuellement, l’ensemble du gros œuvre sur le centre village est terminé les bâtiments principaux, l’aquamundo, ou secondaires, les guérites, le Bike Center, Baluba, sont clos et couverts. Je précise, car c’est un élément sur lequel il y avait eu bon nombre de discussions, que nous pouvons noter avec satisfaction que les engagements pris par Pierre et Vacances pour attribuer 75 % des travaux aux entreprises locales et régionales ont été atteints, voire supérieurs.

La reprise des chantiers pour les cottages, il y avait une discussion là-dessus, s’organise avec un redémarrage en septembre 2021. Côté emploi, les premiers recrutements sont déjà intervenus, en particulier les principaux managers sont aujourd’hui arrêtés. Les formations nécessaires pour les postes spécifiques, en particulier liés à la surveillance des bassins sont en cours.

Pour ce qui est de notre feuille de route au niveau économique, nous poursuivons bien entendu la feuille de route sur l’économie sociale et solidaire avec notamment le lancement de l’appel à projets 2021 pour l’émergence de projets innovants dans ce secteur et puis il y aura au cours du mois d’octobre les Assises de l’Économie Sociale et Solidaire en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux.

Pour ceux qui travaillent avec la Technopole, l’Agropole et Agrinove, elles poursuivent leur développement, ce qui permet tout de même d’asseoir le département dans le panorama régional, voire national de l’économie agricole et agro-industrielle. Un enjeu fort à venir est celui du renouvellement de la délégation de service public de l’Agropole, qu’il conviendra d’engager rapidement avec une réflexion collective, bien sûr, et réglementaire, mais également avec le Conseil régional.

Concernant le numérique, le Campus 47, mais Pierre pourra en dire plus que moi, poursuit sa route avec la mise en route effective du GIP, notamment en lien avec l'agglomération d'Agen. Ce projet consiste à la création d'un écosystème numérique autour de la formation, de l'inclusion et de l'entrepreneuriat. Les résultats sont là, tant au niveau du succès de la formation orchestrée par Intech, qui a changé de nom, qui est devenue AEN, avec 100 % des étudiants qui ont été embauchés à leur sortie.

Également succès pour le concours organisé annuellement au mois d'octobre récompensant les projets innovants et porteurs ou encore l'incubateur qui accueille aujourd'hui 21 start-up dans le numérique. Le prochain chantier lorsque nous prendrons la structure sera la réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir les activités de cyber sécurité et de gestion de la data.

Pour ce qui est du déploiement du réseau très haut débit, cela se poursuit avec une accélération assez massive du déploiement, avec autant de nouvelles prises pour les 6 premiers mois de 2021 que pour toute l'année 2020. L'accès au haut débit est maintenant possible sur l'ensemble du département avec différentes technologies, le Wi-Fi HD, la 4G fixe ou le nouveau satellite Konnect.

Et bien entendu, autre dossier important pour notre territoire, l'inclusion numérique. En même temps que le déploiement des infrastructures, il faut accompagner les usagers, notamment les plus fragiles, et quatre conseillers numériques au sein de notre collectivité interviendront dès le 1^{er} septembre 2021.

Pour ce qui est des politiques contractuelles, l'année 2021 est une année de transition sur les fonds européens, notamment le Fonds Social européen. La précédente génération a permis au Lot-et-Garonnais de bénéficier, mobiliser comme on veut, près de 8 M€ que le Département, en tant qu'organisme intermédiaire gère depuis 2015. Le FSE+ permettra d'approfondir les politiques de soutien et d'accompagnement au retour à l'emploi, l'État nous a déjà informés que le département du Lot-et-Garonne, au vu des bons résultats obtenus, sera retenu en tant qu'organisme intermédiaire.

Autres enjeux en termes de politique contractuelle à venir, les futurs programmes territoriaux régionaux et européens, contrat région, programme objectif stratégique 5 du FEDER et le programme Leader. Le Département, qui est un partenaire incontournable des politiques territoriales, sera bien entendu étroitement associé.

Pour revenir directement au dossier, sur le rapport du Tremplin tourisme, je vous le disais tout à l'heure, la filière de l'hôtellerie-restauration a subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire. Le Département a décidé d'accompagner ce secteur, nous en avons déjà parlé en Commission permanente et ici, en proposant à l'ensemble des EPCI de soutenir les restaurateurs et cafetiers qui souhaiteraient réaliser des investissements immobiliers de sécurisation, notamment liés aux obligations sanitaires. Les EPCI peuvent en effet choisir de déléguer au Département la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise. Les bénéficiaires recevront une aide du Département et de l'intercommunalité qui cofinanceraient un programme d'investissement validé collectivement.

Le dispositif cible les entreprises ayant un effectif de moins de 20 personnes avec certains codes activité principaux. Les cafetiers exerçant une activité touristique et les derniers commerces multiservices d'une commune exerçant une activité de bar ou de restauration sont également pris en compte. Les investissements immobiliers subventionnables portent sur la sécurisation des conditions d'exploitation au niveau de l'accueil du public et du travail du personnel – je ne vais pas reprendre la liste des travaux qui peuvent être pris en compte, vous l'avez. Il faut un montant minimum de dépenses de 3 000 € hors-taxes avec une date d'agilité au 1^{er} janvier 2021, donc avec la capacité de revenir sur les investissements de l'année 2021. Les interventions financières des collectivités seraient de 50 % du montant des dépenses éligibles avec un montant maximal de la subvention de 8 000 € pour le Département et 25 % pour les intercommunalités, avec un montant maximal de la subvention de 4 000 €. Cela veut dire que si quelqu'un fait un investissement au plafond de 16 000 € hors-taxes, il

recevrait 8 000 € de la part du Département et 4 000 euros de la part de l'intercommunalité. Cela veut dire 12 000 €, 4 000 € restant à charge pour ces travaux de mise aux normes liées à la Covid.

Les collectivités partenaires géreront collectivement les dossiers, c'est-à-dire qu'il y aura un seul et même dossier et ce sera géré collectivement entre le Département et les intercommunalités. Actuellement, cinq intercommunalités ont délibéré favorablement : Lot et Tolzac, Coteaux et Landes de Gascogne, grand Villeneuvois, le Pays de Lauzun et Val de Garonne agglomération. Deux collectivités nous ont dit qu'elles donneraient leur réponse en septembre, confluent et coteaux de Prayssas et nous n'avons pas la réponse de Bastides et Haut-Agenais.

Trois collectivités ont donné des réponses négatives, Pays de Duras, Agglomération d'Agen et Albret Communauté, pour leur participation à ce régime, sachant qu'il y a une ouverture d'autorisation de programme à hauteur de 150 000 € pour le Département.

Voilà, Madame la Présidente, chers collègues.

M. BORDERIE. – Ce n'est pas vraiment une question, mais des remarques, s'il vous plaît. Bonjour, chers collègues, bonjour Jacques. Puisque tu étais président de la Commission jusqu'à la fin de la dernière mandature, tu avais bien entendu la remarque qu'avait faite notre groupe, notre appel à soutien à ce secteur économique pour lequel nous n'avons pas été entendus à l'époque et c'est avec satisfaction que nous voyons aujourd'hui le dispositif poindre et répondre à un véritable besoin, que tous avons bien entendu remarqué.

Deux remarques, une sur le fond et une sur la forme. Sur le fond, je vais parler du retard, qui pourrait être pris comme une remarque politique, ce qui n'est pas du tout le cas puisque je vais t'expliquer l'inconvénient qu'il y a de ne pas être réactif par rapport aux événements, notamment sur ce dossier. Tu connais comme moi les dispositifs FISAC distribués sur le Département à nos entreprises, notamment aux restaurateurs. Je fais évidemment partie du jury de l'agglomération dont je dépends et j'ai soutenu pas mal de dossiers, notamment de restaurateurs depuis le début de l'année sur des extensions de terrasse et des aménagements.

Nous pourrions dire qu'un dispositif ou l'autre, ce n'est pas grave, du moment qu'ils sont aidés, mais le diable se cache dans les détails, c'est-à-dire que le dispositif FISAC est *one shot* pour l'entreprise qui ne pourra pas présenter d'autres dossiers sur ce dispositif puisqu'elle l'aura déjà utilisé. Il est donc un peu dommage qu'ils se soient grillé une aide économique parce que nous sommes simplement en retard.

Sur la forme, j'ai bien lu la fiche régime que tu nous as présentée et je n'avais pas remarqué une anomalie en Commission – sinon je l'aurais fait, ce n'est pas dans mon habitude –, dans la condition d'attribution, vous notez : « dépôt de la demande avant d'engager toute dépense ». Je pense que c'est un mauvais copier-coller qui a été fait.

M. BILIRIT. – C'est bien au 1^{er} janvier.

M. BORDERIE. – Dans les dépenses éligibles, il est bien noté au 1^{er} janvier. Je vous demande donc de modifier cette petite ligne dans les conditions.

M. BILIRIT. – Je suis d'accord. C'est pourquoi je l'ai reprécisé, c'était bien au 1^{er} janvier 2021. Nous modifierons donc en fonction, Madame la Présidente.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avez-vous d'autres interventions sur ce sujet ? (*Non.*) Je vous propose donc de passer au vote de ce rapport 3007. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. Delbrel (a donné pouvoir à Mme Maillard)
- Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à Mme Dhélias)
- M. Masset (a donné pouvoir à Mme Tonin).

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous allons maintenant passer à la Commission Développement social, Démographie médicale, Insertion et Habitat, je donne la parole à Madame Messina-Ventadoux pour la présentation du rapport 1013.

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT

RAPPORT N° 1013

**RAPPORT D'INFORMATION CONCERNANT L'EXTENSION DU PROGRAMME « DU 47 DANS NOS ASSIETTES »
AUX EHPAD PUBLICS DE LOT-ET-GARONNE**

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Merci, Madame la Présidente. Chers élus, chers collègues. Depuis 2015, le programme « Du 47 dans nos assiettes » piloté par le Département est déployé sur l'ensemble des 24 collèges publics dans un but de développer la restauration collective durable et a fait ses preuves avec des avancées notables :

- au niveau de la santé, avec des repas complets, des produits de qualité puisque nous sommes passés de 40 % de produits frais à 80 %, dont 15 % de bio local ;
- au niveau du comportement alimentaire des élèves, car ce sont désormais des produits de saisons qui sont proposés, avec une attention aux modes de préparation et de service des repas sous forme de buffet ;
- au niveau de la lutte contre le gaspillage alimentaire, nous sommes passés de 30 % de gaspillage en 2014 à 10 % ;
- au niveau du soutien à l'économie locale, en effet, les producteurs sont en circuit court, ce qui permet bien sûr de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Nous avons des produits de saison, issus de l'agriculture durable sous label de qualité ou bio, comme le prévoit la loi Egalim, avec une juste rémunération des fournisseurs ;
- au niveau du respect de la commande publique dans le cadre d'un marché alimentaire départemental avec des modes de commande homogénéisés ;
- au niveau de la maîtrise budgétaire sur la qualité des produits, donc des volumes commandés qui sont moindres et une vigilance sur l'évolution des budgets, car, comme vous le disait Monsieur Lacombe, pas d'augmentation du coût de la demi-pension depuis 2017 ;
- niveau de la formation des cuisiniers avec de nouvelles pratiques et de nouveaux outils professionnels.

Le Département du Lot-et-Garonne a été le premier département qui a mis en place ce programme. Depuis 3 ans, 20 autres départements se sont lancés dans la démarche. Ce programme,

qui prend en compte de façon globale les problématiques de la restauration collective, s'inscrit dans une démarche de développement durable avec ces trois facteurs : les facteurs environnementaux comme je viens de vous le citer, les facteurs économiques puisque cela profite à 100 % à l'économie locale et le volet social qui se renforce notamment avec la baisse du tarif de 30 % de la cantine. Enfin, ce projet est conforme à la loi Egalim.

En raison des relations des EHPAD publiques avec le Département, de leur proximité avec les collèges, du souci d'augmenter la qualité alimentaire de nos aînés, mais aussi d'offrir de nouvelles opportunités aux producteurs, et à la demande des EHPAD, il est proposé d'engager le même type d'action sur quatre établissements secondaires : Castelmoron-sur-Lot, Puymirol, Verteuil d'Agenais, Miramont-de-Guyenne, Monclar. Le travail du service de restauration collective débutera dès septembre 2021 avec une phase de diagnostic et de test comme cela avait été fait pour les collèges, pour caractériser l'approvisionnement, le comportement des pensionnaires et le fonctionnement des équipes de cuisine.

Aussi, chers collègues, nous vous proposons de poursuivre cette démarche qui a été entreprise et qui a porté ses fruits au niveau des EHPAD, du bon, du bio et du local dans les assiettes pour protéger notre planète. Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Nous vous remercions pour la présentation de ce rapport, il y a tout de même beaucoup de demandes d'informations par rapport à « Du 47 dans nos assiettes » et aux EHPAD. Nous cautionnons et nous validons à 100 % cette orientation, mais par rapport aux groupements de producteurs, pouvons-nous avoir plus d'informations comme l'a demandé Béatrice Giraud également ? Cela pourrait faire l'objet d'une présentation ou de quelque chose d'un peu plus précis ?

Mme la PRÉSIDENTE. – Je propose, pour que tout le monde puisse en profiter puisque tout le monde ne peut pas aller en Commission, c'est de faire peut-être lors de la prochaine CP, en tout cas d'ici la fin de l'année, une présentation globale de ce qu'est « Du 47 dans nos assiettes » et de son déploiement dans les EHPAD.

Nous passerons au vote après le deuxième rapport, je donne la parole à Monsieur Picard sur le dossier 1014.

RAPPORT N° 1014

RAPPORT DE SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI POUR L'ANNEE 2020

M. PICARD. – Je devais parler du Plan Pauvreté, je pensais en parler beaucoup plus longtemps, donc là, je vais en parler succinctement en partant du cadre départemental.

Le Département du Lot-et-Garonne a contractualisé avec l'État le 28 juin 2019 pour un montant de 841 060 €. Un premier avenant a été signé le 4 décembre 2019 pour porter le volume contractualisé à 853 760 €. Le bilan de l'année 2019 a été validé par l'Assemblée départementale lors de la session de juillet 2020.

Un deuxième avenant a été signé en septembre 2020 avec de nouveaux moyens contractualisés. Si certains départements se sont vus appliquer une raréfaction de leurs crédits, ce n'est pas le cas pour le Lot-et-Garonne. En effet, la participation de l'État a augmenté de 46 %.

Un troisième avenant signé en février 2021 prévoit le report de la remise du rapport

d'exécution au 30 juin 2021, conformément à la possibilité ouverte par la circulaire du 20 octobre 2020. Aussi, les indicateurs présentés dans le présent rapport portent sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2021.

Il est également à noter que certains indicateurs ont évolué chaque année à la demande de l'État. En novembre 2019, suite à la signature de l'avenant numéro 1, puis en septembre 2020 avec l'avenant numéro 2, rendant parfois peu lisible l'évolution sur les trois années.

La convention initiale a été complétée par un soutien de l'État de 650 732 € donnés en 2020 et une proposition d'enveloppe pour 2021, toujours par l'État, de 900 000 €. Ce qui veut dire que notre taux de réalisation est considéré comme acceptable.

Dans ce rapport, il y a deux grandes parties sur le rapport Plan Pauvreté et Accès à l'Emploi, il y a une partie socle, avec la sortie sèche de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), l'évolution des pratiques de travail social, orientation, insertion du BRSA (Bénéficiaires du RSA).

Dans la partie spécifique ou action d'initiative locale, il y a l'optimisation de la plateforme Job47 – pour les nouveaux, vous la connaissez peut-être déjà pour l'avoir pratiqué avec des personnes autour de vous –, les mesures d'accompagnement, de prévention contre les expulsions.

Enfin, il convient de rappeler que la crise sanitaire et l'accroissement du nombre d'allocataires du RSA ont impacté le calendrier et les volets de déploiement des actions en 2020 et 2021, ce qui me fait dire à Pierre Chollet que les sommes non consommées de 485 615 € seront sûrement bienvenues pour le Plan Pauvreté. Il ne m'en fera pas grief, il pense comme moi, je le suppose. Je vous remercie.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions sur ce rapport ?

M. CHOLLET. – Rapidement, j'en ai parlé dans mon discours, nous pouvons voir le verre à moitié vide ou à moitié plein, nous dire que 75 %, c'est bien, mais il reste 485 000 € et je vous rappelle que l'année 2022 nous inquiète pour les récupérer. C'est un sujet où l'État, pour une fois, il faut tout de même le souligner parce que c'est la réalité, est venu deux fois abondées cette lutte contre la pauvreté et il faut s'empresse, à mon avis, de les utiliser.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je partage évidemment ce que vous dites. Après, il est vrai qu'il faut faire la différence entre ce qui était sur le socle, les orientations qui étaient imposées par l'État, plutôt les orientations à l'initiative du Département où nous avons un peu plus consommé en termes d'effectivité. Il faut ensuite espérer qu'au regard de la crise qui a quand même impacté, qui a mis en difficulté la mise en application d'un certain nombre d'actions, que ces 400 000 € soient reportés et que nous puissions en bénéficier à nouveau.

Mme KHERKHACH. – Rapidement, car nous en avons parlé en commission, merci, cher collègue, pour votre présentation. Concernant la difficulté de mettre en œuvre l'axe autour du référent de parcours, notamment pour des questions de formation – puisqu'il nous a été expliqué en commission que ces référents de parcours au sein du Département n'avaient pas l'information adéquate parce qu'elle n'existait pas sur notre territoire –, il semblerait que le référent de parcours soit déployé sur le Département de Toulouse, donc peut-être voir avec les services comment ce déploiement est réalisé du côté de nos amis toulousains.

J'avais une question plus générale, puisqu'il est question du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA notamment, et pour les nouveaux, mais aussi pour les anciens, peut-être un point d'actualité sur Job47 pour la prochaine Commission. Enfin, j'aimerais avoir des éléments de réponse concernant le déploiement du nouveau Plan Départemental de l'Insertion, le PDI, s'il vous plaît.

Mme la PRÉSIDENTE. – Concernant Job47, les derniers chiffres indiquent aujourd'hui

4 380 inscrits, 3 109 CV déposés, 426 recrutements et 651 postes proposés. Sur les 6 premiers mois de l'année, 50 contrats ont été signés avec des bénéficiaires RSA, qui sont donc sortis du dispositif.

Concernant le PDI/PTI, nous arrivons effectivement à la fin du dernier programme, nous ferons donc une évaluation et nous travaillerons sur un prochain programme.

Mme KHERKHACH. – Merci, Madame la Présidente, pour ces éléments de réponse, concernant Job47, je pense que cela profiterait à tous d'avoir une présentation de la plateforme. Je vous remercie.

Mme la PRÉSIDENTE. – Tout à fait.

Pouvons-nous passer au vote des deux rapports qui viennent de vous être présentés par Madame Messina-Ventadoux et Monsieur Picard ?

Concernant le rapport 1013 sur l'extension du programme « Du 47 dans nos assiettes » aux EHPAD publics, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport 1013 est adopté à l'unanimité.

Mme la PRÉSIDENTE. – Concernant le rapport 1014 sur le suivi de l'exécution de la formation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport 1014 est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- *M. Delbrel (a donné pouvoir à Mme Maillard)*
- *Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à Mme Dhélias)*
- *M. Masset (a donné pouvoir à Mme Tonin).*

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous allons donc maintenant passer à la commission Finances, Patrimoine et Évaluation des Politiques publiques, je donne la parole à Monsieur Dézalos pour la présentation du rapport de cette commission, qui sera accompagné d'une présentation par Monsieur Galtié, directeur de la SEM 47, de la SAS Patrimoine.

COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9017

**AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SEM 47, MODIFICATION DE SES STATUTS EN VUE DE LA
CREATION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE « LOT-ET-GARONNE DEVELOPPEMENT » ET
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM 47**

Présentation d'un diaporama (cf page 52)

M. DÉZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je serai bref, car le directeur va entrer dans les détails du rapport qui vous est proposé. Je soulignerai simplement que c'est un rapport important, comme tous les rapports présentés ici, bien sûr, mais s'agissant de la SEM 47, je voudrais rappeler que c'est une société d'économie mixte qui aura bientôt 40 ans, elle a été créée en 1982 à l'initiative du président du Conseil général de l'époque, le président François-Poncet et au cours de ces presque 40 ans d'histoire, la SEM 47 a marqué son empreinte sur un certain nombre de réalisations emblématiques de ce département : les termes de Casteljaloux, l'Agropole, le Parc des Expositions, le port de Castelmoron, l'espace culturel de Nérac, des zones d'activités multiples, la zone du Confluent, la zone de Marmande, les zones de l'Agenais également, Villeneuve, etc. Bref, beaucoup d'interventions sous des formes diverses, sous forme de mandats et cela nous concerne par exemple s'agissant de l'entretien, de la maintenance de la construction éventuellement de collèges. En concession pour les zones d'activité, en maîtrise d'ouvrage déléguée pour d'autres opérations, beaucoup d'intervention de la SEM 47.

Ce qui va vous être présenté aujourd'hui, c'est de faire évoluer les statuts de la SEM 47, d'augmenter son capital, de procéder à un certain nombre d'ajustements relatifs à la gouvernance de la SEM 47, dont je rappelle que le Département est l'actionnaire majoritaire avec un peu plus de 50 %. Au tour de table de la SEM 47 figure également le Conseil régional, les agglomérations, des communes, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole, un certain nombre de partenaires, et ce tour de table sera élargi, car nous avons à l'occasion de la procédure en cours proposé aux intercommunalités d'adhérer également et beaucoup de nouvelles intercommunalités l'ont fait.

Il s'agit donc de procéder à une augmentation de capital, de faire des modifications de statuts et d'autoriser, d'aller vers la création d'une filiale à vocation patrimoniale, une filiale de la SEM 47 pour permettre des interventions qui aujourd'hui n'étaient pas possibles, notamment des interventions liées aux politiques d'Action Cœur de Ville, de Petites Villes de Demain, d'aménagement de bourgs, etc. Il y a une forte attente de ce côté-là, c'est l'objet de ce rapport, mais Cyril Galtié ici présent va vous en dire beaucoup plus.

Mme la PRÉSIDENTE. – La présentation qui va vous être faite est très exhaustive, nous enverrons le PowerPoint à l'ensemble des élus.

M. GALTIE (Directeur de la SEM 47) – Madame la Présidente merci. Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux. Monsieur Dézalos a déjà fait le préambule du PowerPoint qui va vous être présenté. Il m'a été demandé de vous faire un bref rappel pour les nouveaux conseillers départementaux de ce qu'est la SEM 47. Monsieur Dézalos a rappelé la création en 1982 à l'initiative de Monsieur Jean François-Poncet au moment des lois de décentralisation de manière à doter les collectivités locales d'un outil permettant de les accompagner dans leurs nouvelles compétences. Il y avait donc au départ trois enjeux :

- assurer la grosse maintenance, la rénovation et la construction des collèges et bâtiments du Conseil départemental ;
- mettre en œuvre les grandes opérations stratégiques du Département, Monsieur Dézalos l'a rappelé ;
- accompagner toutes les collectivités locales du Département dans la réalisation de leurs projets.

C'est une société dont l'actionnaire principal est le Conseil départemental. Voilà la photographie aujourd'hui, nous avons 518 500 € de capital et sont présents autour de la table les trois agglomérations, le Confluent, mais également la Caisse des Dépôts et Consignations et les deux chambres consulaires, Chambre de commerce et Chambre des métiers, ainsi que le Crédit Agricole.

Au niveau de sa gouvernance, nous sommes une Société Anonyme de statut privé avec la particularité de dépendre du Code du commerce puisque nous avons des actionnaires majoritairement des collectivités et notre Conseil d'administration regroupe actuellement 14 administrateurs dont 7 postes sont détenus par le Conseil départemental qui assure aussi la présidence de la SEM 47.

L'activité de la SEM 47 sur 2020, pour vous montrer un peu la palette d'interventions, nous sommes intervenus pour 50 donneurs d'ordre, publics comme privés sur :

- 2 missions d'études, il y en a eu peu en 2020 pour cause d'année d'élections, c'était donc plus une année de fin de travaux qu'une année de réflexion ;
- 31 marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 11 mandats financiers, dont le fameux marché de mandat avec le Département pour la gestion des collèges et des bâtiments départementaux ;
- 18 concessions d'aménagement, 9 concernant des parcs d'activités et 9 concernant la réalisation de quartiers résidentiels ;
- 3 opérations propres.

Je vais balayer rapidement nos missions. Les prestations de services, ce sont les études, la réflexion pour faire l'extension de la ZAC du grand Villeneuvois est en cours, également la mission d'assistance technique, qui est une grosse mission, un marché à bon de commande signé avec le Département qui nous mobilise beaucoup, j'en ai mis quelques extraits sur la planche présentée. C'est d'ailleurs tout le sens d'Action Cœur de Ville et de Petites Villes de Demain, c'est de donner de l'ingénierie aux collectivités plutôt que se lancer dans une opération sans avoir de visibilité sur le coût de l'opération et sur l'impact financier de l'opération avant de faire un chèque en blanc à l'architecte. Il s'agit de se dire : « au vu des subventions que je peux avoir, au vu de mon ambition et de mes moyens financiers, que puis-je faire ». C'est tout le principe de l'assistance technique.

Ensuite, concernant les mandats dont je parlais, le mandat d'assistance de maintenance, de rénovation et de construction. Un mandat concerne le Département pour ses collèges et les bâtiments départementaux et un autre sur lequel nous gérons également les lycées du Département pour la Région Nouvelle-Aquitaine. Après, ce sont tous ces mandats et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction publique. Nous intervenons là sur plusieurs sujets en accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets.

Nous avons effectivement travaillé sur le Center Parcs pour accompagner les entreprises sur la réalisation des cottages, nous accompagnons Habitatys sur les gendarmeries de la Plume et de Tonneins, des collectivités sur un certain nombre d'écoles, la rénovation du CFA de la Chambre des métiers, nous faisons également une piscine, nous accompagnons Valhorizon sur le dossier VALOREGEN.

Nous avons un gros volet sur le médico-social, nous sommes un département où bon nombre d'EHPAD ont besoin de rénovation, nous les accompagnons les EHPAD, les centres hospitaliers, des maisons de santé et nous travaillons également dans le médico-social avec les associations.

Je vous présente aussi toutes nos missions d'assistance pour ce qui concerne l'aménagement, bon nombre de mandats et d'AMO pour des traverses de bourg, des déploiements de réseaux de chaleur avec Territoire d'Énergie, la restructuration de centres-bourgs comme à Casteljaloux.

Concernant l'aménagement de parc d'activités, 9 parcs d'activités que nous gérons dans le cadre de concessions d'aménagement.

Ensuite, une activité qui se développe, la réalisation d'opérations d'aménagement. Vous savez que l'État a couvert aujourd'hui l'ensemble du Département dans le cadre de PLUI, ce qui pouvait se construire dans de l'urbanisation diffuse n'est plus possible et l'on oblige les collectivités à faire des opérations groupées, des lotissements ou des ZAC, et il est vrai qu'elles sont souvent un peu démunies et nous sollicitent pour porter pour elles ces opérations.

Nous avons enfin quelques opérations propres, nous avons travaillé avec REDEN SOLAR pour faire une centrale photovoltaïque à Marmande Sud et d'autres opérations dans le centre-ville de Marmande ou à Sainte-Bazille.

En 2020, c'est un peu notre cœur de métier, nous avons vendu :

- 245 719 mètres carrés de terrains à des entreprises ;
- 7 209 mètres carrés de bâtiments vendus à des entreprises, nous travaillons sur la friche de Tonneins et nous voyons qu'il y a de l'appétence pour ce type de produit, c'est donc quelque chose qui est vraiment à développer ;
- ensuite, pour des particuliers, 1,4 hectare de terrains, de petites parcelles.

Sur 2020, nous avons passé pour un peu plus de 36 millions d'euros de commandes par des marchés ou lettres de commande, ce qui représente 1 682 marchés signés. Il est vrai que nous sommes attentifs au sein du Conseil d'administration à nous assurer que ces marchés profitent aux entreprises du territoire. C'est le cas puisqu'un peu plus de 74 % du nombre de ces marchés et plus de 86 % du montant de ces marchés profitent aux entreprises du Lot-et-Garonne.

Ce que l'on ne voit pas au niveau de l'activité de la SEM, c'est en progression chaque année, c'est un peu plus de 45,8 M€ d'investissements sur une seule année.

En interne, nous sommes organisés en quatre pôles, 21 collaborateurs, un pôle Aménagement, un pôle Département, un pôle Région et un pôle Construction médico-social que nous souhaitons diversifier, vous comprendrez pourquoi sur les opérations Action Cœur de Ville.

Avec 21 personnes, nous sommes obligés de nous associer à des personnes extérieures :

- la SCET, qui est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour toute la partie juridique et le partage d'expérience ;
- SEMAPHORES, qui est un expert-comptable, car nous avons une comptabilité un peu spécifique et nous avons besoin de personnes solides ;
- ARDIE 47 parce que nous faisons de l'insertion sociale et que tous nos marchés font l'objet de clauses ;

- nous travaillons sur les Certificats d'Économie d'Énergie pour le Département, pour la Région et pour toutes les collectivités qui nous font confiance dans le cadre de mandats, et nous le faisons gracieusement, l'idée est donc d'essayer de trouver à subventionner les opérations par ces Certificats d'Économie d'Énergie ;
- SOCOTEC puisque nous sommes dans une démarche qualité et d'une démarche RSE.

Nous nous auditons entre plusieurs SEM de manière à tirer un peu le niveau des collaborateurs vers le haut.

Voilà donc la situation de la SEM aujourd'hui. L'outil doit évoluer et nous avons engagé une réflexion pour renforcer le capital de la SEM et créer un outil à vocation patrimoniale.

Cette réflexion a démarré d'un constat : il n'y a pas aujourd'hui sur le Département d'outils permettant d'accompagner les entreprises en développement et d'accompagner les collectivités dans le cadre de la restructuration du commerce de centre-ville, qui sont fléchés dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

L'idée est d'avoir un outil complémentaire aux deux outils que sont l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine et l'EPFL de l'agglomération d'Agen, dont les missions sont : « J'ai un projet, je n'ai pas encore le temps de monter mon financement, donc je fais ma préemption au travers de l'EPF ». L'idée serait de pouvoir intervenir après pour mettre en place un projet pérenne sur la durée. « J'ai identifié un commerçant, on va réhabiliter la cellule commerciale pour qu'il puisse l'occuper sur le long terme », avec également la volonté de lui permettre à tout moment de devenir propriétaire de sa cellule commerciale.

Nous en parlons tout à l'heure, il y a des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain. J'étais hier sur un territoire et nous avons parlé de l'ORT dans le cadre d'un échange, il est vrai que de nombreux financements ont été affichés, 5 milliards d'euros sur 5 ans pour le programme Action Cœur de Ville et 3 milliards d'euros sur 6 ans pour le programme Petites Villes de Demain, mais il s'agit essentiellement de financement sous la forme de prêts ou de prises de participation, peu de subventions, finalement. L'idée est donc au travers de cet outil de pouvoir capter au moins une partie de ce financement, ce qui concernera la participation aux fonds propres. La Caisse des Dépôts et Consignations est très mobilisée sur le sujet, c'est pourquoi elle nous a encouragés à engager une réflexion sur notre structure pour la faire évoluer de manière à avoir une patrimoniale. Une SEM est en avance sur le sujet, la SEM de Charente, mais nous sommes juste derrière. Nous sommes donc dans le trio de tête des SEM de la Région Nouvelle-Aquitaine avançant le plus rapidement sur le sujet.

Nous avons engagé en mai 2019 une étude cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations visant à vérifier l'opportunité de faire évoluer nos statuts. L'idée était d'abord de faire une analyse du marché pour voir s'il y avait un besoin sur le territoire et la réponse a été positive. Il y a aujourd'hui sur notre Département des problématiques :

- de restructuration d'îlots et d'immeubles urbains en cœur de ville ou en cœur de bourg ;
- de friches industrielles où il peut y avoir besoin d'accompagner la reconversion de ces friches avec des personnes qui ne souhaitent pas toujours être propriétaires, qui ont besoin d'être locataires parce que ce n'est pas toujours facile de porter l'immobilier en se lançant ;
- de portage immobilier pour les entreprises, soit parce qu'elles n'ont pas les fonds, soit parce que c'est une posture, elles préfèrent être locataires ;
- d'accompagnement de projets structurants, plus complexes en termes d'équilibre, mais il y a des demandes de Tiers-Lieux sur le territoire, qui pourraient être accompagnés ;
- d'accompagnement des petites villes et des villages ruraux sur tout ce qui est commerce multiservice.

Nous avons donc établi toute une liste, un business plan a été établi par notre prestataire de services.

Cette étude a conclu à deux choses. Tout d'abord, la SEM a aujourd'hui 518 000 € de capital, nous faisons plus de 58 M€ d'investissements, il a donc été dit que nous étions sous capitalisés et qu'il fallait renforcer notre capital, parce que nous avons un chiffre d'affaires fonctionnement de l'ordre de 2 M€. Notre capital est donc insuffisant par rapport à notre activité. L'idée était également de créer une filiale, de manière à distinguer nos deux activités, c'est-à-dire l'activité traditionnelle, qui est une activité de services, et l'activité d'investissement, qui est une activité à risque, sans compter que la Caisse des Dépôts et Consignations, à partir du moment où il y a une création de filiale, s'est engagée à doubler le capital apporté par la SEM pour avoir un effet levier important en termes d'investissements.

C'est pourquoi le Conseil d'administration a validé le 9 décembre 2020 ce principe d'évolution, augmentation de capital et création d'une filiale de la SEM 47 en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. L'objectif étant de faire une levée de fonds d'1M€, un courrier a été adressé à l'ensemble des collectivités locales et à l'ensemble des banques, et nous sommes finalement allés au-delà de nos espérances puisque nous espérons 1 million et que nous pourrions lever 1,5 M€.

Cette somme comprend les actionnaires actuels de la SEM 47 qui ont tous répondu présents, mais également de nouvelles intercommunalités, voire des communes, comme Miramont qui a demandé d'entrer au capital de la SEM, Coteaux et Landes de Gascogne, Albret Communauté, Pays de Lauzun. Tous ces actionnaires participeront à l'augmentation de capital. Il y a eu beaucoup de réunions le soir pour expliquer notre projet. Il ne faut pas oublier que nous avons également sollicité nos partenaires « privés », la Caisse des Dépôts et Consignations qui participera à cette augmentation de capital de manière sensible, puisqu'elle mettra plus de 200 000 €, la Caisse d'Épargne, qui n'était pas actionnaire et qui entrera à hauteur de 75 000 €, le Crédit Agricole pour un peu plus de 110 000 € et le Crédit Coopératif qui entrera pour un peu moins de 30 000 €. Et bien sûr la Chambre de commerce et d'industrie avec qui nous avons eu plusieurs échanges et qui augmentera sa participation au capital de la SEM 47.

Cette levée de fonds permettra de faire évoluer notre capital et notre gouvernance puisque notre capital sera porté de 518 000 € à 1 268 037,50 €. Nous ferons également évoluer le nombre de nos administrateurs, qui passeront de 14 à 18. La répartition sera la suivante :

- 9 administrateurs pour le Département ;
- 1 pour l'agglomération d'Agen ;
- 1 pour le grand Villeneuvois ;
- 1 pour une assemblée spéciale des intercommunalités.

Il y avait là une difficulté de manière à ce que toutes les intercommunalités puissent être présentes au Conseil d'administration, nous avons donc créé un poste de censeur qui permettra à toutes les collectivités d'être représentées au Conseil d'administration. Un vote préalable sera fait, leur vote sera représenté par une personne, mais elles seront présentes, sans voix délibérative, mais pourront intervenir dans les débats.

L'actionnariat privé évoluera également. La Caisse des Dépôts et Consignations, qui participe fortement au capital, n'a souhaité qu'un seul poste d'administrateur, ce qui nous a permis d'offrir des postes d'administrateurs à d'autres actionnaires, que sont la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et nous avons souhaité que les chambres consulaires gardent chacune un poste d'administrateur, même si la Chambre des métiers ne participe pas à l'augmentation de capital, il y aura une faible part, et puissent représenter les commerçants, les industriels, les artisans.

L'ensemble de cette levée de fonds, un peu moins de 1,5 M€, la SEM arrondira avec ses fonds propres, sera réinjecté pour la création d'une filiale qui fera 3 M€ de capital, donc 1 M€ de plus

que ce qui était prévu, l'objectif était d'avoir une SAS de 2 M€. Nous aurons donc une société de portage, que nous appellerons « Lot-et-Garonne Développement », qui aura 3 millions d'euros de capitaux dont :

- 50 % détenus par la SEM 47 ;
- 42,5 % détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce ne sont finalement pas les 49 % dont je vous avais parlé parce que IMMO CCI et la Caisse d'Épargne ont souhaité être partenaires du dispositif ;
- 5 % détenus par IMMO CCI ;
- 2,5 % détenus par la Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes.

J'ai fait un petit logigramme pour expliquer l'ensemble du montage. Une levée de fonds est faite auprès des collectivités locales, des banques et des chambres consulaires, qui nous permettra d'apporter 1,5 million à la SEM 47 qui voit son capital évoluer. L'intégralité de cette somme est réinjectée dans la future foncière Lot-et-Garonne Développement. Ce million et demi sera rejoint par des investissements de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'IMMO CCI et de la Caisse d'Épargne.

Il s'agira donc au global d'un capital de 3 millions. Lorsque vous faites de l'investissement immobilier, on met entre 15 et 25 %, peut-être 30 %, dans les opérations immobilières et tout le reste est fait par emprunts. Nous espérons donc pouvoir investir au total avec les emprunts que nous pourrons lever, à peu près 15 millions d'euros sur le département.

Cette évolution de capital a été actée le 4 juin 2021 et nous avons saisi l'ensemble des collectivités de manière à ce qu'elles puissent délibérer à nouveau. L'objectif est de pouvoir organiser une Assemblée générale mixte qui actera définitivement cette augmentation de capital et la création de cette SAS.

Concernant le fonctionnement de la SAS, c'est une société qui va prendre des risques, mais il s'agit de prendre des risques mesurés et l'idée est donc de monter un comité d'engagement de manière à analyser le projet. Nous ne financerons pas tous les projets, « je suis en très grande difficulté, achetez-moi mon bâtiment », non, une analyse est à faire de la pertinence du projet, de manière à s'assurer qu'il entre bien dans le cadre fixé par l'Assemblée générale, mais également une analyse d'un business plan, d'un bâtiment de manière à ce que tout soit en cohérence. C'est donc bien l'idée d'accompagner un projet, c'est important.

Une juste rémunération. Des acteurs privés sont actionnaires, le projet doit donc être rentable, mais cette rentabilité doit être la plus juste possible, de manière à ce que la SAS n'ait pas de charges. L'idée est que ce soit une coquille vide et qu'en fonction des besoins, la SEM vienne apporter ces besoins de manière à avoir des frais de charges les plus faibles possible. Il ne s'agirait pas que ces 3 millions d'euros partent dans du fonctionnement.

Dernier point, une mobilisation de fonds propres de 15 à 25 %, parfois un peu plus parce que les opérations Action Cœur de Ville sont des opérations difficiles à équilibrer, de manière à assurer l'équilibre de l'opération.

Un point est à noter, en fonction de la fragilité des opérations, nous pourrions demander aux collectivités d'amener une garantie d'emprunt sur les opérations, plafonnée à 50 %.

Concernant l'objet de l'intervention, il ne s'agit pas de venir en concurrence avec l'EPF ou d'autres acteurs que sont les bailleurs, qui interviennent déjà dans l'habitat. Il ne s'agit pas d'être concurrent. Nous interviendrons pour l'acquisition, la location, la construction, la rénovation, la promotion immobilière sur des locaux à usages artisanaux, commerciaux, tertiaires, industriels. Nous ne nous interdisons cependant pas de faire du logement parce qu'il peut y avoir des étages au-dessus d'une opération et il ne s'agit pas de les laisser vides. S'il n'y avait qu'un, deux ou trois appartements et

que cela n'intéresse pas le bailleur, nous porterons l'intégralité de l'immeuble.

Dernier sujet, qui nous sollicitera ? Ce seront les collectivités, mais il ne s'agit pas de faire une action blanche. « Je suis porteur de projet, j'ai envie d'acheter un local, j'ai envie de me développer, je vais voir la SEM 47 ». Nous allons l'accompagner pour aider le porteur à monter son projet bâtementaire, il aura à monter de son côté un business plan, c'est pourquoi la CCI se proposait d'accompagner sur le sujet, et au regard de ces éléments, il y aura une prise de décision de l'accompagner ou pas. Une fois que cette décision sera prise, un bail sera signé et nous construirons l'ensemble du bâtiment.

En ce qui concerne le calendrier, l'idée est de créer cette SAS au plus tard en décembre 2021. Nous avons présenté un calendrier plus rapide la dernière fois, mais nous avons été énormément sollicités par les collectivités depuis janvier 2021 pour venir vous présenter ce dispositif pour pouvoir vous y intégrer. J'en ai terminé avec ma présentation.

Mme la PRÉSIDENTE. – Merci, Monsieur Galtié. Avez-vous des questions, des demandes de précisions sur ce nouveau dispositif ? Monsieur Chollet.

M. CHOLLET. – Juste pour dire, comme nous l'avons dit ce matin, que nous sommes tout à fait favorables. Nous vous remercions pour cette présentation très précise, qui à notre avis va dans le bon sens.

M. VO VAN. – Quels seront les liens avec Action Cœur de Ville ?

M. GALTIE. – Nous sommes associés dans le cadre de l'ORT. Ce sont des opérations qui seront identifiées. L'ORT définira un certain nombre d'actions et l'idée est de pouvoir nous inscrire dans ces actions. Action Logement interviendra sur le logement et notre dispositif sera Action Cœur de Ville. Nous irons ensuite chercher les financements qui auront été mis en place au niveau national. C'est un outil qui interviendra parmi d'autres outils dans les actions identifiées dans le cadre des ORT.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avez-vous d'autres questions ? (*Non.*) Je vous propose donc de passer au vote de ce rapport 9017, Augmentation du capital social de la SEM 47, modification de ses statuts en vue de la création d'une Société par Actions Simplifiée Lot-et-Garonne Développement et désignation des représentants du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de la SEM. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

- M. Delbrel (a donné pouvoir à Mme Maillard)
- Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à Mme Dhélias)
- M. Masset (a donné pouvoir à Mme Tonin)
- M. Bilirit (a donné pouvoir à Mme Borderie).

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous passons à la Commission Administration générale et Ressources humaines, je donne la parole à Madame Lavit.

Mme LAVIT. – Je vous remercie, Madame la Présidente. Chers collègues, il me revient donc de vous présenter les rapports relevant de la compétence de la Commission Administration générale et Ressources humaines. À la lecture de ces rapports, vous avez pu constater que bon nombre d'entre eux découlent de la séance d'installation de la nouvelle assemblée du 1^{er} juillet dernier. Je vais donc vous en faire une présentation très rapide.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 8019

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MAI 2021

Mme LAVIT. – Ce rapport a fait l'objet d'un envoi complémentaire afin de corriger des coquilles dans le cartouche de délibération. Le tableau des effectifs proposés à cette session est un ajustement nécessaire de celui qui a été voté lors de la session consacrée au vote du budget primitif 2021.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8020

INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme LAVIT. – Les indemnités de fonction doivent être adoptées par l'Assemblée départementale dans les 3 mois suivant son installation. Elles sont fixées par fonctions exercées au sein de l'Assemblée dans la limite des taux plafond prévus par le Code général des Collectivités territoriales et par référence à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique en fonction de la strate de population.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8021

DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX - REGLEMENT DEPARTEMENTAL RELATIF AU DROIT A LA FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Mme LAVIT. – L'Assemblée départementale doit également délibérer sur ce rapport dans les 3 mois suivant son installation. Ce rapport détaille les deux types de formation proposée aux élus de la Collectivité.

Mme GIRAUD. – Une proposition avait été faite en Commission Administration générale concernant l'accès à la formation des élus. Nous nous apercevons que peu d'élus font des formations et toute la difficulté aujourd'hui est de lister les organismes de formation agréés et compétents. En effet, sur le site du ministère, vous avez une liste à la Prévert, pardonnez le terme, d'organismes de formation, mais nous sommes tous un peu perdus devant cette liste, ces formations sont de plus très délocalisées par rapport au Lot-et-Garonne.

L'idée était donc peut-être de travailler avec la Commission Administration générale sur une liste d'organismes de formation les plus adaptés à proposer aux élus, voire travailler avec ces organismes de formation sur le bon de formation. Au lieu que x élus se déplacent à Paris, à Limoges ou ailleurs, qu'il y ait une possibilité de regrouper les élus du Département et d'organiser les formations.

Juste pour inciter à avoir un peu plus de participants.

Mme la PRÉSIDENTE. – D'accord, nous regarderons.

Mme GIRAUD. – Je vous remercie.

Mme LAVIT. – Nous en avons effectivement discuté en Commission et c'est tout à fait judicieux. Nous avons de même parlé de répertorier les demandes des conseillers départementaux, puisque certaines personnes ont les mêmes demandes. Nous avons donc prévu de le faire. Merci, Béatrice.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8022

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Mme LAVIT. – L'adoption du règlement intérieur du Conseil départemental découle elle aussi des dispositions du Code général des Collectivités locales. Outre le fonctionnement interne de l'Assemblée départementale et de sa Commission permanente, le règlement intérieur comporte également les chapitres relatifs aux commissions, à la démocratie participative, à la déontologie et aux groupes d'élus.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8023

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS : DESIGNATIONS ET MODIFICATIONS

Mme LAVIT. – Ce rapport permet à l'Assemblée départementale la désignation des représentants du Département au sein d'organismes extérieurs. Pour mémoire, nous avons déjà délibéré le 1^{er} juillet 2021 sur les désignations signalées urgentes. Il convient désormais de compléter ces premières désignations dans les cas et conditions des textes réglementant ces organismes.

Mme la PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions ? Monsieur Chollet.

M. CHOLLET. – Je pense que cela se négocie entre vos services et notre Secrétaire général et que c'est en cours.

Mme la PRÉSIDENTE. – Il me semble que cela a été terminé tard hier soir.

M. CHOLLET. – Je voulais parler de deux ou trois choses. Le Center Parcs avec la représentation, nous jugeons nécessaire la présence de Julie Castillo au comité de pilotage.

Mme la PRÉSIDENTE. – Pas de souci.

M. CHOLLET. – Sur l'espace production, nous avons demandé à Jacques Borderie d'intégrer cela.

M. le Directeur de Cabinet – En ce qui concerne le comité de pilotage, nous avons effectivement échangé hier soir tard, et certaines missions spécifiques, je pense à la Commission Emploi, sur le BAT, nous devons vérifier les statuts pour savoir si c'était nominatif ou pas. S'il n'y a pas de représentation nominative, la présidente s'est engagée à laisser une place. Nous sommes donc en train de vérifier et il y a un accord de principe, sous condition de vérification des statuts.

M. CHOLLET. – Troisième point par rapport à l'ADF.

M. le Directeur de Cabinet – Ce ne sera pas possible. Dans les statuts de l'ADF, ce sont uniquement les vice-présidents et si vous avez regardé, il n'y a pas de conseillers départementaux délégués de la majorité ou d'autres conseillers départementaux.

M. CHOLLET. – Nous sommes déçus.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous propose, comme nous le permet le Code général des Collectivités territoriales aux désignations par vote à main levée, qui requiert un accord à l'unanimité. Acceptez-vous de voter sur la nomination à main levée ? (*Accord des élus.*) Je vous remercie.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8024

MOYENS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

Mme LAVIT. – Une fois les groupes constitués, le Conseil départemental a la possibilité, dans les conditions qu'il définit par délibération, de leur affecter un local administratif, pour leur usage propre ou un usage commun, et du matériel de bureau, et ainsi de prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LAVIT. – Concernant les rapports 8025 à 8029, il s'agit, comme le prévoient les textes réglementaires, d'affecter les collaborateurs de cabinet aux groupes d'élus. Ces rapports ont également fait l'objet d'un envoi complémentaire pour tenir compte des postes figurant déjà au tableau des effectifs votés au Budget primitif 2021.

RAPPORT N° 8025

EMPLOIS DE COLLABORATEURS DE CABINET

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8026

EMPLOIS AFFECTES AU GROUPE « MAJORITE DEPARTEMENTALE »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8027

EMPLOIS AFFECTES AU GROUPE « 100 % LOT-ET-GARONNE »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8028

EMPLOIS AFFECTES AU GROUPE « LA DYNAMIQUE CITOYENNE »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8029

EMPLOIS AFFECTES AU GROUPE « LES 47 »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

- *M. Delbrel (a donné pouvoir à Mme Maillard)*
- *Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à Mme Dhélias)*
- *M. Masset (a donné pouvoir à Mme Tonin)*
- *M. Bilirit (a donné pouvoir à Mme Borderie).*

Mme LAVIT. – Je vous remercie de votre attention.

Mme la PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

MOTIONS

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous allons maintenant procéder à l'examen et au vote des motions déposées en ouverture de cette session. Tout le monde a-t-il pris connaissance des deux motions ? Avez-vous des demandes de précisions, des remarques ? Annie Messina-Ventadoux, Paul Vo Van ou Sophie Gargowitsch, souhaitez-vous intervenir sur la motion sur l'urgence climatique ?

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Juste pour rappeler le contexte. Cette motion vous est proposée parce qu'il est vrai que le réchauffement climatique s'aggrave, c'est constaté par le GIEC, groupement d'experts scientifiques, qui dans son pré-rapport a jugé la situation alarmante. C'est également constaté par l'Union européenne qui propose d'aller plus loin que les Accords de Paris, puisque c'était 40 % de réduction pour les accords de Paris et là, ils demandent à être à 55 %. Enfin, il faut rappeler que le Conseil d'État a condamné la France pour sa faible réduction de gaz à effet de serre et le somme d'intervenir avant mars 2022.

Là-dessus, s'ajoutent bien sûr les différentes catastrophes climatiques dont vous avez entendu parler et vu les images, que ce soit en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Chine récemment, qui se répètent, qui nous rappellent qu'il y a urgence et que nous devons, nous, collectivités, agir en ce sens de façon globale dans tous les domaines et rapidement.

C'est un peu le sens de cette motion.

M. VO VAN. – L'état des lieux dressé par Annie Messina-Ventadoux est en effet catastrophique et il est intéressant de noter que le GIEC nous dit que 50 ou 70 % des efforts sont forcément la source des collectivités locales. Nous pouvons dire à ce titre que le Département n'est pas en reste puisqu'il a déjà travaillé de façon très intéressante dans le rapport de la MIETEE notamment. C'est déjà un premier pas sur lequel nous pouvons nous baser pour les premières mesures que le Département pourra supporter compte tenu de cette motion que nous proposons au vote.

À propos de ce vote, je pense que nous pouvons dire que ce serait un beau geste de le voter à l'unanimité.

Mme GARGOWITSCH. – Au-delà de ce qui vient d'être dit, je crois que tous les élus dans cet hémicycle ont pendant leur campagne électorale tous abordé la question environnementale dans leur programme. Je crois que cette motion ne peut donc faire que l'unanimité aujourd'hui.

Nous avons d'ailleurs vu que lors de la précédente mandature, nous avons travaillé sur la MIETEE, Paul Vo Van vient de le rappeler, des mesures ont été prises avec les fiches d'action, 14 fiches d'action, Laurence DUCOS pourra également en témoigner. Ces fiches d'action peuvent être mises en place assez rapidement au niveau de notre Conseil départemental et au niveau de notre Département. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé cette motion aujourd'hui, avec des actions concrètes. Je vous remercie.

Mme MAILLARD. – Merci, Madame la Présidente. Je suis ravie de ces deux motions puisqu'elles rejoignent complètement mes propos d'introduction de séance. Sur l'état d'urgence climatique, j'ai donc effectivement dit qu'il était urgent d'agir et je voudrais attirer votre attention sur des rapports que nous avons produits au CESER, le Conseil Économique et Social Environnemental de la Nouvelle-Aquitaine dans lequel je siège et nous y représentons la société civile organisée. Nous avons produit sur l'année 2020 deux rapports que je vous invite à lire et qui sont source d'inspiration sur les actions à mener.

Le premier porte sur la contribution à la stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030 et le second intitulé « L'urgence, c'est maintenant », sur l'enjeu de la neutralité carbone d'aujourd'hui à d'ici 2050 en Nouvelle-Aquitaine. Ce sont deux choses fort intéressantes, sur lesquelles je pense que nous avons à piocher au niveau du Département.

Je me suis déjà exprimée sur la motion portant sur le problème de la fermeture des services d'urgence, je vous invite à lire, pour voir un peu l'avis médical, des intervenants médicaux, sur le Petit Bleu d'aujourd'hui, où un article relate bien le problème. Je vous remercie.

Nous voterons donc ces deux motions.

M. CHOLLET. – Nous avons déjà, vous le savez, Madame la Présidente, souligné la difficulté en DM2 de valider des dispositions de Neo Terra qui mettaient en jeu notamment nos agriculteurs par rapport aux prélèvements d'eau en période d'étiage. Si vous le voulez bien, nous abstiendrons sur cette motion, sachant que nous validons bien sûr la stratégie globale. Nous restons cependant un peu méfiants par rapport à tout ce qu'il y a à l'intérieur, notamment ce problème de prélèvements d'eau.

Quant à la motion sur la santé, comme je le disais dans mon discours, nous voterons pour.

M. DUFOURG. – Merci, Madame la Présidente. Nous constatons que par rapport à la planète, il n'y a pas que le Lot-et-Garonne, il y a aussi toute la France, toute la nation, et le monde entier. Je pense que nous avons fait beaucoup d'efforts, que nous faisons tous des efforts au niveau de nos collectivités, nous nous apercevons chaque jour que nous nous améliorons nous-mêmes et nous essayons de faire pour le mieux, mais au niveau mondial, ce n'est pas toujours suivi dans le même cadre. Il y a beaucoup de retard à certains endroits, même si nous ne nous estimons pas en avance.

La motion est intelligente, il faut effectivement tous œuvrer dans ce sens. Je remarquerai que pendant la campagne électorale, les panneaux d'affichage ont été bien utilisés, qu'il n'y a pas eu d'affichage sauvage contrairement à autrefois. Tout cela fait partie également d'un environnement. De ma part sur mon canton.

Nous ne sommes pas contre toutes ces dispositions, mais cela devient parfois un peu compliqué pour tous ceux qui travaillent, les artisans, les industriels et les agriculteurs. Tout cela est lié, c'est aussi l'économie de notre département. Plus blanc que blanc, c'est compliqué, il faut aussi respecter tous ceux qui sont à nos côtés pour nous mettre dans l'équité et avancer tous ensemble.

En ce qui concerne la motion sur le SMUR, c'est également un sujet très pressant et très inquiétant, avec tous mes collègues de Val-de-Garonne-Agglomération, nous sommes en train de nous poser des questions sur l'avenir des urgences des maisons de santé et tout ce qui va avec, les infirmières. C'est tout un programme compliqué. Je pense que la question est nationale et qu'il faut aller tous ensemble dans le même sens pour essayer de rassurer la population parce qu'aujourd'hui, nous sommes interpellés de tous côtés et les gens perdent patience. Je vous remercie.

M. MIRANDE. – Si j'ai bien entendu, et le GIEC l'a mis en évidence, la responsabilité de répondre aux changements climatiques revient à plus de 50 % aux collectivités territoriales. J'alerte mes collègues qui ont d'autres responsabilités dans d'autres collectivités territoriales sur le fait qu'il faut aussi être attentif à aller également dans ce sens dans nos propres collectivités.

Concernant la motion sur la santé, je souhaiterais également que nous soyons attentifs au centre hospitalier spécialisé La Candélie parce qu'il y a aussi des fermetures de lits, il y a aussi des difficultés pérnantes. Tant mieux pour certains d'entre nous, nous ne les utilisons pas tous les quatre matins, mais celles et ceux qui sont amenés à l'utiliser sont parfois en difficulté parce qu'il y a également des manques de moyens non négligeables. Je pense donc que nous devons également être attentifs avant que cela ne nous explose à la figure.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – En ce qui concerne l'usage de l'eau, il n'est pas question de priver certaines catégories de l'usage de l'eau, mais c'est un bien commun et nous devons donc le réfléchir dans le cadre d'un projet territorial global.

Pour répondre à Monsieur Dufourg sur les agriculteurs, je pense que ce sont effectivement les premières victimes du réchauffement climatique et nous devons au contraire les accompagner. Il n'est pas question de monter les uns contre les autres, bien évidemment, nous devons construire ce projet ensemble.

M. CALMETTE. – Deux choses. Je voulais ajouter qu'il y a des territoires dans le département, trois communautés de communes, qui se sont impliqués dans une démarche qui s'appelle Territoires à Énergie Positive. Ces territoires mènent beaucoup d'actions pour aller vers des ressources d'énergies alternatives.

Par ailleurs, puisque notre collègue Dufourg a évoqué les problèmes d'affichage un peu sauvage, je dois dire que dans mon territoire, toute une équipe a été très dynamique la nuit, le soir, a beaucoup affiché de petites affichettes vertes. Je n'en dirai pas plus, je ne veux pas faire de publicité, mais si vous pouviez dire à vos collègues de venir les enlever, la campagne électorale est terminée, et de rendre le paysage exempt de ces affichages, ce serait bien. Je vous remercie, chers collègues.

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous passons donc au vote des motions.

MOTION N° 1 PORTANT SUR LES PROJETS D'ORGANISATION D'ACCUEIL DES PATIENTS, NOTAMMENT LES SMUR POUR L'ETE 2021

VOTE : La motion n° 1 est adoptée à l'unanimité.

MOTION N° 2 RELATIVE A L'URGENCE CLIMATIQUE

VOTE : La motion n° 2 est adoptée à la majorité. 26 pour (Groupes « La Majorité Départementale » et « Dynamique Citoyenne »), 16 abstentions (Groupes « 100 % Lot-et-Garonne » et « Les 47 »).

Absents lors du vote des motions :

- *M. Delbrel (a donné pouvoir à Mme Maillard)*
- *Mme Gonzato-Roques (a donné pouvoir à Mme Dhélias)*
- *M. Masset (a donné pouvoir à Mme Tonin)*
- *M. Bilirit (a donné pouvoir à Mme Borderie)*
- *Mme Lamy (a donné pouvoir à M. Dezalos)*
- *M. Camani (a donné pouvoir à Mme Laurent).*

Mme la PRÉSIDENTE. – Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette Session spéciale, je lève donc la séance. Nous passons sans attendre à la Commission permanente.

DIAPORAMA



Présentation SEM 47 / Projet de SAS Patrimoniale

Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
Assemblée départementale du 23 juillet 2021

Rappel historique



La SEM 47 a été créée en 1982 au moment des lois de décentralisation avec un triple objectif :

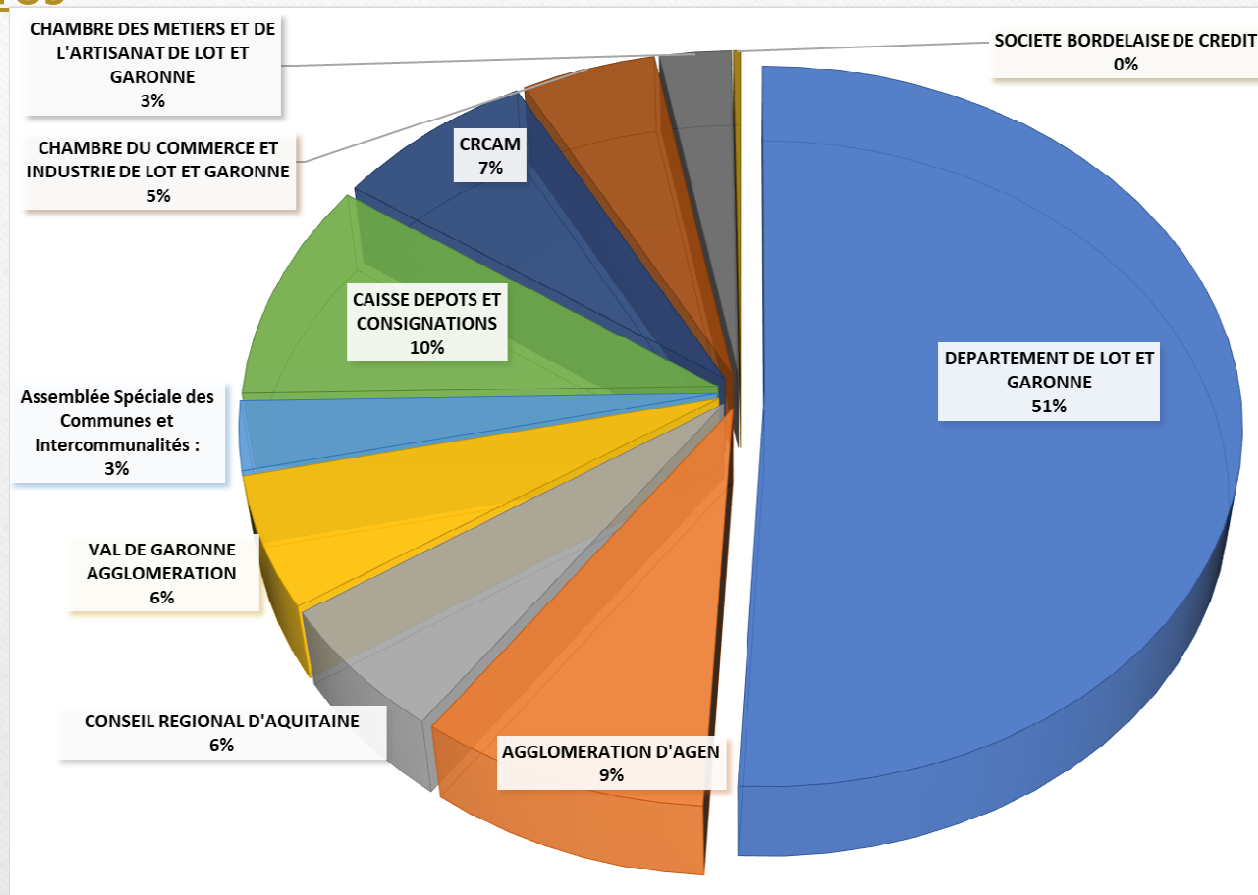
1. Assurer la grosse maintenance, la rénovation et la construction des collèges et bâtiments du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
2. Mettre en œuvre les grandes opérations stratégiques du Département
3. Accompagner toutes les collectivités du Département dans la mise en œuvre de leurs projets de structure et de superstructure



Gouvernance actuelle



La SEM 47 est une société anonyme au capital social de 518 500 euros



Gouvernance actuelle



Le Conseil d'Administration de la SEM 47 compte 14 administrateurs.

Le Conseil Départemental détient 7 postes et assure la Présidence.

Activités de la SEM 47



Une activité soutenue avec 50 donneurs d'ordres publics et privés dans le cadre de : _____

- 2 missions d'études et prestations de services dont 14 missions d'Assistance Technique (Marché d'études avec Département)
- 31 marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- 11 mandats financiers (dont mandat avec Conseil Départemental)
- 18 concessions d'aménagement (9 Parcs d'Activités / 9 quartiers résidentiels)
- 3 opérations propres

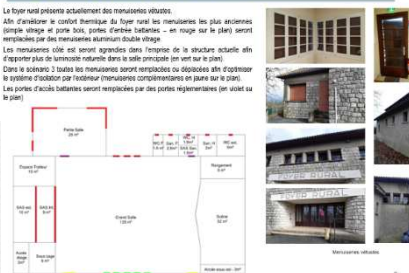
Activités de la SEM 47

Etudes et prestations de services :

Etudes préalables pour l'extension de la ZAC du grand Villeneuveois
Assistance Technique (marché signé avec le Conseil Départemental)

Etat des Lieux Foyer Rural - Menuiseries

Le foyer rural présente actuellement des menuiseries vitrées.
Afin d'analyser le confort thermique du foyer rural les menuiseries les plus anciennes (double vitrage en porte bois, portes d'accès battantes - en rouge sur le plan) seront remplacées par des menuiseries aluminium double vitrage.
Les menuiseries côté est seront agrandies dans l'impasse de la structure actuelle afin d'apporter plus de luminosité naturelle dans la salle principale (en vert sur le plan).
Dans le scénario 3 toutes les menuiseries seront remplacées ou doublées afin d'optimiser le confort d'isolation par l'ensemble menuiseries complémentaires en jaune sur le plan.
Les portes d'accès battantes seront remplacées par des portes réglementaires (en violet sur le plan).



Ecole - Photo aérienne (géoportail - IGN 2019)

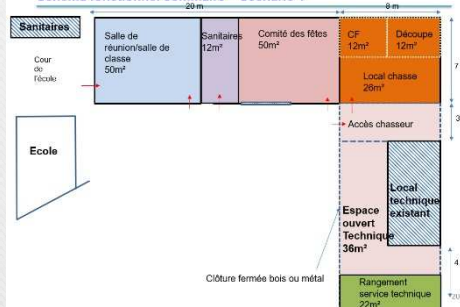


Photo façade avant - Ecole élémentaire



Photo façade avant - Ecole maternelle et crèche

Schéma fonctionnel sommaire - Scénario 1



Activités de la SEM 47



Mandats et assistances de maintenance, rénovation et construction :

- Mission de suivi, d'Assistance, d'Aide à la Programmation et de Mandat de maîtrise d'Ouvrage concernant les bâtiments et les collèges départementaux de Lot-et-Garonne (Marché 2018-2022)
- Mandat de maitrise d'ouvrage public (marché 2019-2023) pour le suivi des Lycées de Lot-et-



Activités de la SEM 47



Mandats et assistances à maîtrise d'ouvrage / constructions publics :

Centers Parcs, Gendarmerie de la Plume, Ecole de Castelnau-sur-Guppie, Salle des fêtes de Monpouillan, Résidence Simone Veille à Nérac, Résidence La Plaine à Villeneuve-sur-Lot, Résidence Ducasse à Barbaste, Rénovation de la salle de sport de Castelmoron-sur-Lot, Gendarmerie de Tonneins, Rénovation du CFA La Plaine à Agen, Construction de la nouvelle piscine de Houeilles, Rénovation de la Base de Loisirs du Temple-sur-Lot, Rénovation de l'école de Saint Vite, Rénovation de l'école de Samazan, Aménagement des locaux de l'usine VALOREGEN, Rénovation du quartier

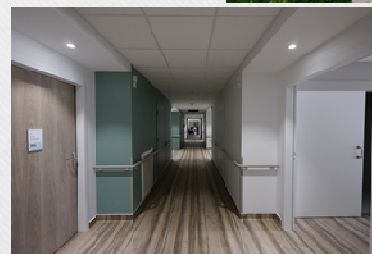


Activités de la SEM 47



Mandats et assistances à maîtrise d'ouvrage / éq. médico-sociaux :

Centre Hospitalier de Fumel, MSP de Damazan, EHPAD Aiguillon, Foyer Mont-Clair à Monclar d'Agenais, EHPAD de Sos en Albret, MSP de Casteljaloux, Centre Hospitalier de Podensac, Foyer de vie de la Couronne à Boé, Foyer APF René Bonnet à Tonneins, EHPAD Port Sainte Marie, Centre d'Hébergement ALGEEI de Tonneins, EHPAD de Vertheuil d'Agenais, EHPAD Miramont-de-Guyenne, IFSI de Villeneuve-sur-Lot, EHPAD des Remparts à Agen...

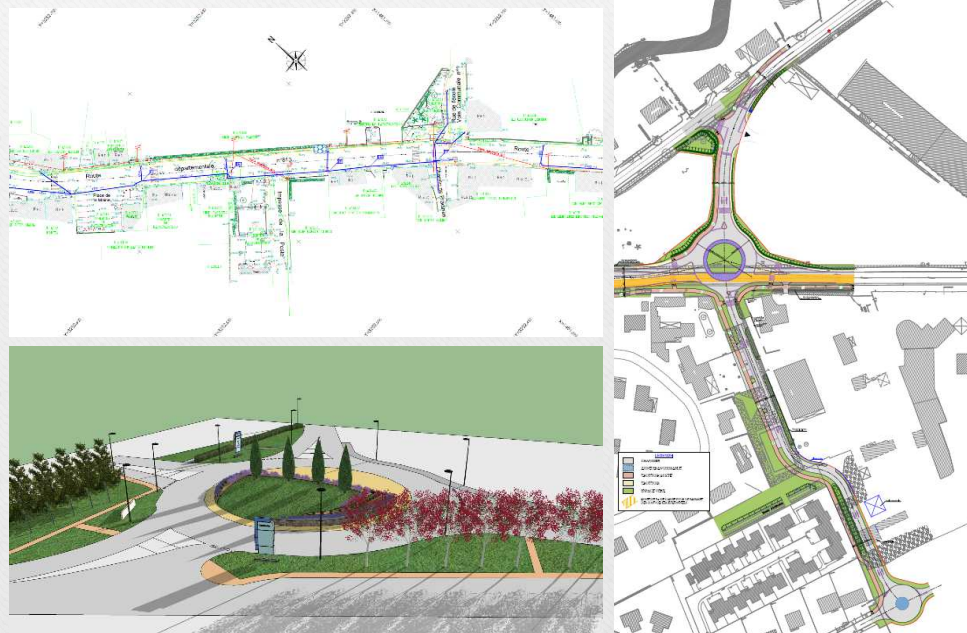


Activités de la SEM 47



Mandats et assistances à maîtrise d'ouvrage / Aménagement :

Eco-quartier Montplaisir à Sainte-Bazeille, Construction de la chaufferie bois de Castillonnès, Lotissement communal de Saint Sernin de Duras, Aménagement et sécurisation de l'entrée de ville de Lafox, Restructuration du Centre bourg de Casteljaloux...



Activités de la SEM 47



Concessions / Parcs d'activités :

ZAC de Foulayronnes, ZAC de Carbounères, ZAC du Grand Villeneuve, Parc d'activités André Thevet, ZAC Marmande Sud 1, ZAC Marmande Sud 2, ZAC de la



Activités de la SEM 47



Concessions / Quartiers résidentiels :

Eco-quartier Saint Ferréol (Bon-Encontre), ZAC de l'Orée du Bois (Fumel), ZAC Horizon 2020 (Castelculier), Lotissement Cœur de Bourg à Virazeil, Lotissement les Portes de Damazan, ZAC de Carla Bas (Pont du Casse), Lotissement Paillard (Meilhan sur Garonne), ZAC de Montesquieu...

TERRAINS À BÂTIR à partir de 29 200 € 18 lots VIRAZEIL Lotissement « Cœur de Bourg » Contactez-nous au 05 53 77 02 20	TERRAINS À BÂTIR à partir de 37 656 € 28 lots PONT-DU-CASSE ZAC Carla Bas Contactez-nous au 05 53 77 02 20	TERRAINS À BÂTIR à partir de 31 240 € 17 lots MEILHAN-SUR-GARONNE Lotissement « Terres de Lartigue » Contactez-nous au 05 53 77 02 20
TERRAINS À BÂTIR à partir de 17 670 € 31 lots FUMEL ZAC de l'Orée du Bois Contactez-nous au 05 53 77 02 20	TERRAINS À BÂTIR à partir de 56 540 € 14 lots CASTELCULIER ZAC Horizon 2020 – Las Crouzettes Contactez-nous au 05 53 77 02 20	TERRAINS À BÂTIR à partir de 46 700 € ÉCO-QUARTIER DE SAINT-FERRÉOL À BON-ENCONTRE Contactez-nous au 05 53 77 02 32

Activités de la SEM 47

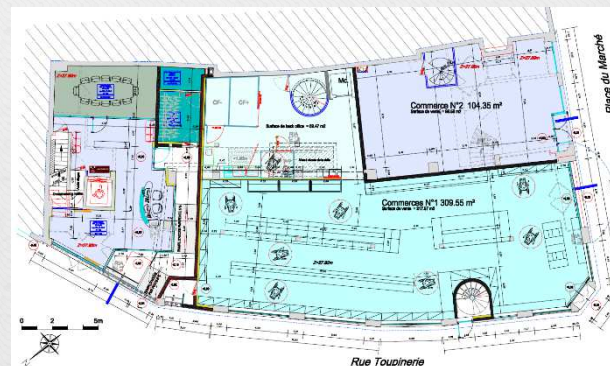


Opérations propres :

L'engagement de quatre opérations a été approuvé par le Conseil d'Administration : la réalisation d'une centrale photovoltaïque par REDEN SOLAR sur 11 ha situés le Parc d'Activités de Marmande Sud, la rénovation de l'ancien conservatoire de Musique de Marmande, la rénovation de l'ancien Espace Culturel Leclerc à



Marmande : Réalisation de 16 logements collectifs 73 & 77 rue de la libération



Activités de la SEM 47



En 2020, la SEM 47, c'est :

- 245 719 m² de terrains vendus à des entreprises
- 7 209 m² de bâtiments vendus à des entreprises
- 14 009 m² vendus à des particuliers

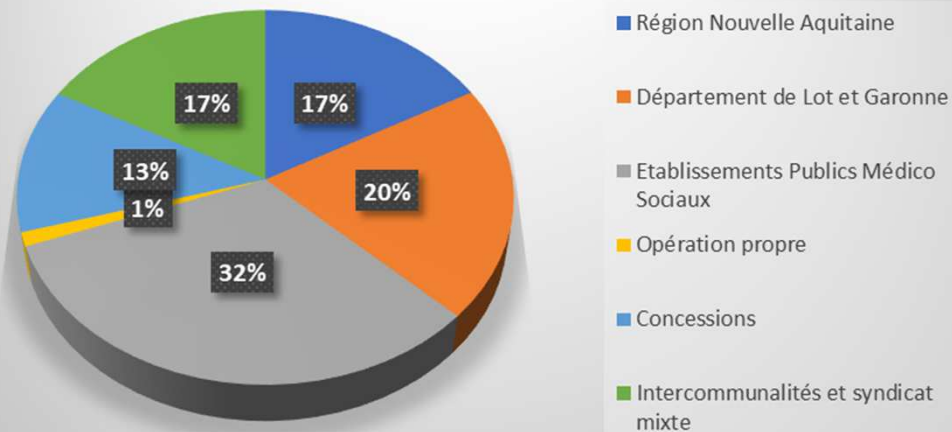
- 36,5 millions euros TTC de commandes
- 1 682 marchés signés qui profitent prioritairement aux entreprises lot-et-garonnaises (74,34% du nombre des marchés et 86,71% du montant des marchés)

Activités de la SEM 47

Répartition du chiffre d'opérations par clients en 2020

	<i>en euros TTC</i>
Région Nouvelle Aquitaine	7 712 082
Département de Lot et Garonne	9 265 581
Etablissements Publics Médico Sociaux	14 779 631
Opération propre	545 544
Concessions	5 726 953
Intercommunalités et syndicat mixte	7 775 160
TOTAL	45 804 951

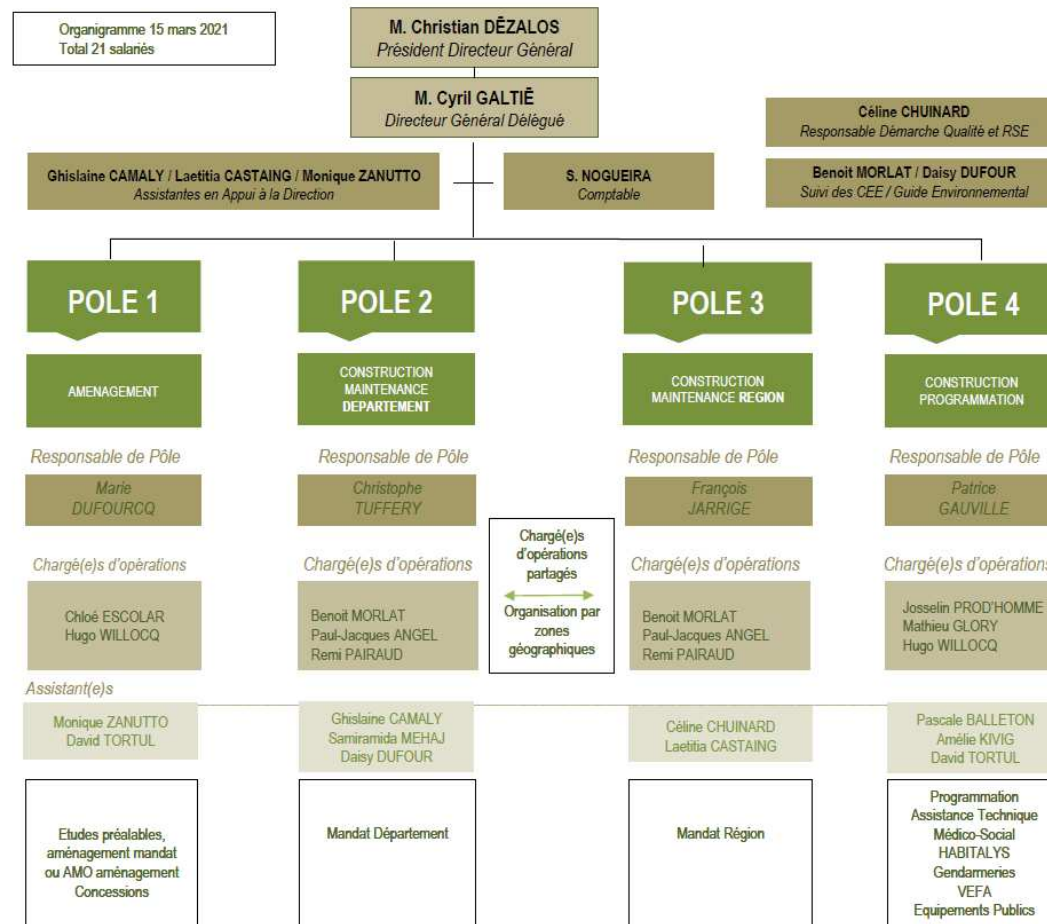
Répartition par clients



L'équipe



En interne, c'est 21 collaborateurs regroupés en 4 pôles :



L'équipe



En externe la SEM 47 s'appuie sur :

- la SCET, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts et Consignation : appui et veille juridique / partage d'expérience



- SEMAPHORES, expertise comptable



- ARDIE 47, mise en œuvre des clauses d'insertion



- CTR, obtention et vente des Certificats d'Economie d'Energie



- SOCOTEC – Démarche Qualité (ISO 9001 et OPQIBI)
Démarche RSE (ISO 26000)





Evolution du capital de la SEM 47

Création d'un outil à vocation patrimoniale

Contexte



Le Département de Lot-et-Garonne ne dispose pas d'outil de portage patrimonial permettant d'accompagner :

- les entreprises en développement ou désireuses de s'implanter sur le territoire,
- la restructuration du commerce de centre-ville dans le cadre des programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain ».

Cet outil de portage patrimonial est complémentaire à l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine ou de l'EPFL de l'Agglomération d'Agen, dont la mission est d'acquérir des terrains ou des bâtiments dans l'attente de leur aménagement ou de leur rénovation par un tiers... ce tiers pouvant être cet outil de portage patrimonial pour la partie économique.

Contexte



Les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » affichent la mobilisation d'importants financements (5 milliards d'euros sur 5 ans pour le programme action cœur de ville et 3 milliards d'euros sur 6 ans pour le programme petites villes de demain), financements majoritairement apportés sous forme de prêts ou de prises de participation en fonds propres dans des structures de portage dédiées avec comme principal acteur la Caisse des Dépôts et Consignations.

La mobilisation des fonds de la CDC ne pourra se faire qu'au travers de sociétés de portage immobilier.

Dans ce but, et souhaitant s'appuyer sur l'ancrage territorial, l'expertise et les compétences opérationnelles des SEM Départementales, la CDC encourage la consolidation en fonds propres des SEM départementales pour la constitution de filiales patrimoniales à l'exemple de la SAS Immobilier Charente de la SEM Territoire Charente.

Contexte



Fort de l'encouragement de la CDC, le Conseil d'Administration de la SEM 47 en date du 23 mai 2019 a décidé d'engager la réalisation d'une étude visant à vérifier l'opportunité de faire évoluer ses statuts en un outil à vocation patrimoniale.

Cette étude a mis en évidence d'importants besoins de portage immobilier sur les cibles suivantes :

1. la restructuration d'îlots / d'immeubles urbains en cœur de ville et centres bourgs
2. la reconversion de friches industrielles et commerciales
3. le portage d'immobilier d'entreprises
4. l'accompagnement de projets structurants (Tiers-Lieux, valorisation de patrimoine...)
5. l'accompagnement de projets de petites villes et villages ruraux (commerces multiservices...)

Elle a également permis d'établir de lister les premières opérations potentielles

Proposition



L'étude a également mis en évidence la nécessité de renforcer le capital de la SEM 47 et de créer une société filiale de type SAS, filiale qui sera exclusivement dédiée au portage immobilier.

L'augmentation de capital sera intégralement mobilisée en plus de fonds propres de la SEM 47 à la création d'une société filiale de type SAS.

La création de cette filiale répond à un double objectif :

- isoler l'activité de portage des autres activités de la SEM47
- mobiliser un maximum de fonds propres en minimisant l'effort des collectivités : la Caisse des Dépôts et Consignation s'engage à doubler le niveau des fonds propres apportés par la SEM 47.

A l'appui de cette analyse, le Conseil d'Administration du 9 décembre 2020 a mandaté le Président Directeur Général pour se rapprocher de l'ensemble des actionnaires, de toutes les intercommunalités du Département ainsi que des principaux partenaires bancaires en vue de leur participation à l'augmentation de la SEM47

Proposition



L'intérêt des collectivités et des banques à participer à l'augmentation du capital de la Sem 47 permettra de lever 1,5 millions d'euros environ.

	valeur nominale 30,5 € + prime d'émission 30,5 €			Nombre de nouvelles actions
	capital apporté	valeur nominale	prime d'émission	
Actionnaires publics				
Département de Lot-et-Garonne	749 995,00 €	374 997,50 €	374 997,50 €	12 295,0
Agglomération d'Agen	89 975,00 €	44 987,50 €	44 987,50 €	1 475,0
Val de Garonne Agglomération	79 971,00 €	39 985,50 €	39 985,50 €	1 311,0
Grand Villeuvis	49 959,00 €	24 979,50 €	24 979,50 €	819,0
Albret Communauté	29 890,00 €	14 945,00 €	14 945,00 €	490,0
Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas	4 941,00 €	2 470,50 €	2 470,50 €	81,0
Commune d'Aiguillon		0,00 €	0,00 €	0,0
Commune de Miramont-de-Guyenne	1 952,00 €	976,00 €	976,00 €	32,0
Communauté de Communes des Coteaux et landes de Gascogne	4 941,00 €	2 470,50 €	2 470,50 €	81,0
Communauté de Communes Lot et Tolzac	1 952,00 €	976,00 €	976,00 €	32,0
Communauté de Communes du Pays de Lauzun	1 952,00 €	976,00 €	976,00 €	32,0
Région Nouvelle Aquitaine	30 500,00 €	15 250,00 €	15 250,00 €	500,0
Actionnaires Privés				
Caisse des Dépôts et Consignation	211 670,00 €	105 835,00 €	105 835,00 €	3 470,0
Caisse d'Epargne	75 030,00 €	37 515,00 €	37 515,00 €	1 230,0
Crédit Agricole	111 996,00 €	55 998,00 €	55 998,00 €	1 836,0
Crédit Coopératif	29 951,00 €	14 975,50 €	14 975,50 €	491,0
Société Bordelaise de Crédit		0,00 €	0,00 €	0,0
Chambre de Métiers et de l'Artisanat		0,00 €	0,00 €	0,0
Chambre de Commerce et d'Industrie	24 400,00 €	12 200,00 €	12 200,00 €	400,0
Total	1 499 075,00 €	749 537,50 €	749 537,50 €	24 575,0

Proposition



Le nouveau capital et la nouvelle gouvernance de la SEM47 seront après augmentation du capital :

	Valeur de l'action : 30,50 €	Capital après augmentation			Nombre d'administrateur
		en €	en %	en nbr d'actions	
Actionnaires publics	71,79%				13
Conseil Départemental de Lot-et-Garonne		638 822,50 €	50,38%	20 945,0	9
Agglomération d'Agen		91 500,00 €	7,22%	3 000,0	1
Val de Garonne Agglomération		70 485,50 €	5,56%	2 311,0	1
Grand Villeneuve		36 417,00 €	2,87%	1 500,0	1
Albret Communauté		14 945,00 €	1,18%	1 194,0	1
Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas		5 551,00 €	0,44%	490,0	
Commune d'Aiguillon		1 494,50 €	0,12%	182,0	
Commune de Miramont-de-Guyenne		976,00 €	0,08%	49,0	
Communauté de Communes des Coteaux et landes de Gascogne		2 470,50 €	0,19%	32,0	
Communauté de Communes Lot et Tolzac		976,00 €	0,08%	81,0	
Communauté de Communes du Pays de Lauzun		976,00 €	0,08%	32,0	
Région Nouvelle Aquitaine		45 750,00 €	3,61%	32,0	
Actionnaires Privés	28,21%				5
Caisse des Dépôts et Consignation		157 075,00 €	12,39%	5 150,0	1
Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou Charentes		37 515,00 €	2,96%	1 230,0	1
Crédit Agricole d'Aquitaine		94 885,50 €	7,48%	3 111,0	1
Crédit Coopératif		14 975,50 €	1,18%	491,0	
Société Bordelaise de Crédit		1 372,50 €	0,11%	45,0	
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Lot-et-Garonne		13 725,00 €	1,08%	450,0	1
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne		38 125,00 €	3,01%	1 250,0	1
		1 268 037,50 €	100,00%	41 575,0	18

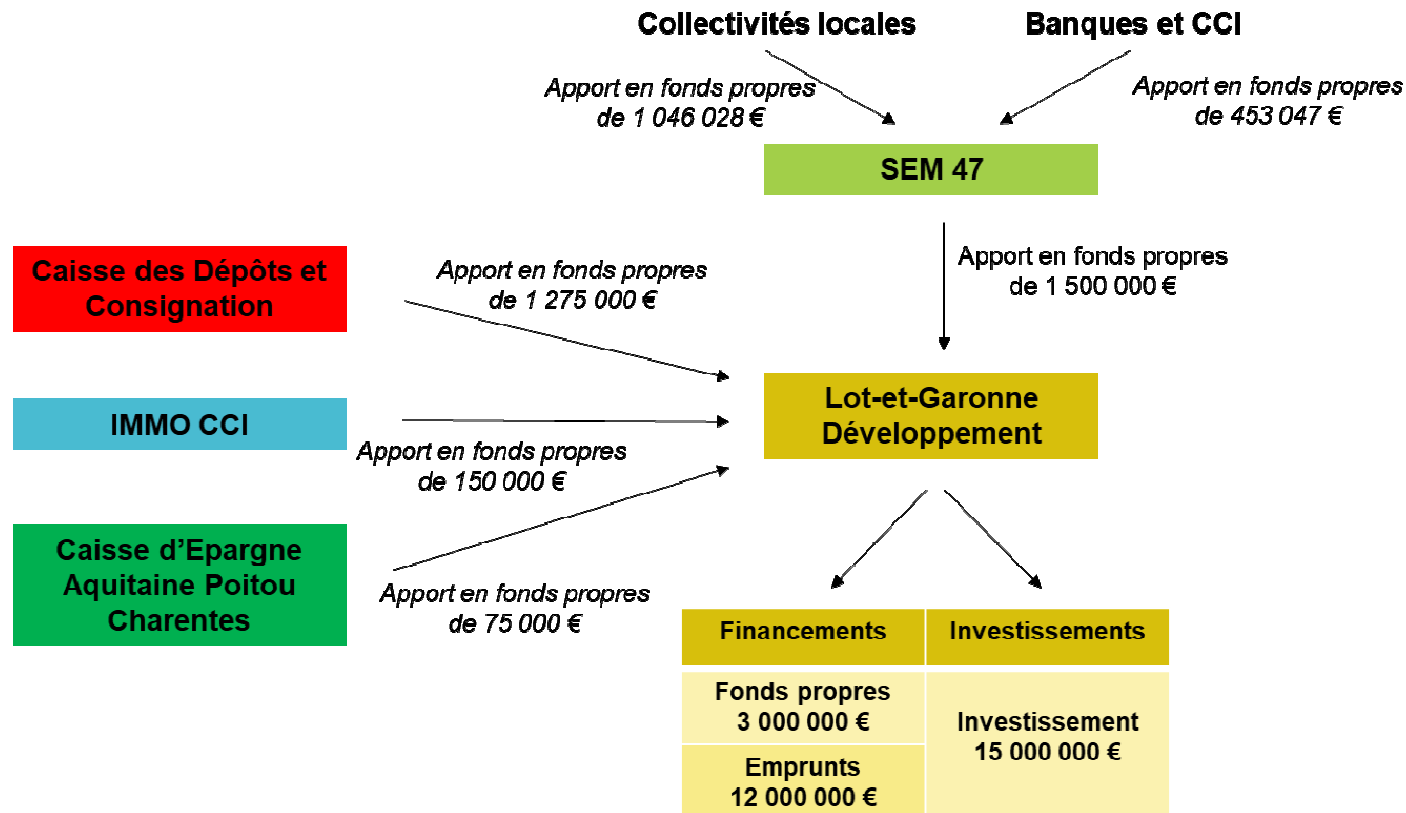
Proposition



Cette levée permet de capitaliser à 3 millions d'euros le capital de la SAS de portage immobilier à constituer.

Répartition du capital de la SAS « Lot et Garonne Développement »		
SEM 47	50 %	1 500 000 €
Caisse des Dépôts et Consignations	42,5 %	1 275 000 €
IMMO CCI	5 %	150 000 €
Caisse d'Epargne Aquitaine-Poitou-Charentes	2,5 %	75 000 €
TOTAL	100 %	3 000 000 €

Proposition



Proposition



Le montant de l'augmentation du capital de la SEM47 et la création de la future SAS Lot-et-Garonne Développement ont été arrêté lors du **Conseil d'Administration** du 4 juin 2021.

Ce Conseil d'Administration a également approuvé la modification des statuts de la SEM 47 et la signatures de deux Pactes d'Actionnaires encadrant la gouvernance de la SEM47 et le future SAS dans un soucis de transparence et de moralisation.

Fonctionnement



Les prérequis à l'intervention de cette future SAS patrimoniale seront :

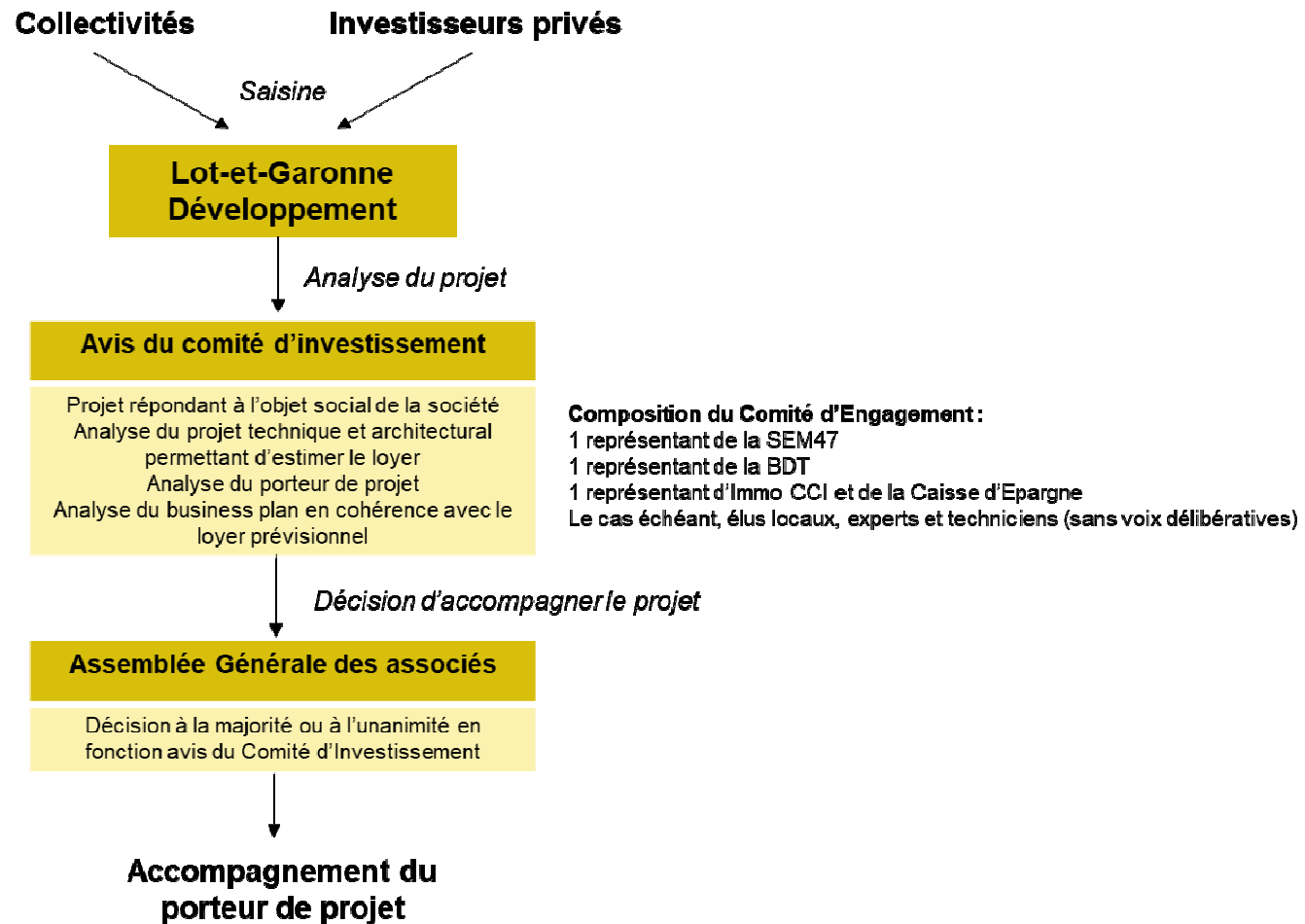
- **une prise de risque mesurée.** L'objectif est d'accompagner des projets viables. La viabilité de ces projets sera appréciée projet par projet avec la mise en place d'un Comité d'Engagement. Ce **Comité d'Engagement** analysera le projet au vu de la santé financière du porteur de projet, de la pertinence économique et technique du projet.
- **une juste rémunération.** L'objectif est d'appliquer un faible niveau de rémunération pour faciliter l'accompagnement du projet mais suffisant pour garantir le renouvellement des fonds propres de la SAS et la rémunération de la SEM 47. **Cette SAS ne disposerait d'aucun salarié** afin de limiter ses charges et mobiliser son capital à l'accompagnement de projets. Son fonctionnement serait assuré par la SEM 47 via un marché de management et de gestion.
- **la mobilisation de fonds propres entre 15 à 25 % par projet** pour financer une partie de l'investissement, rendre l'opération soutenable pour les banquiers et couvrir une partie du risque. Le reste du financement sera assuré par des prêts bancaires. A noter que les emprunts réalisés par la future SAS pourront être garantis à hauteur de 50% par les collectivités.

Fonctionnement



Cette future SAS aura pour objet l'acquisition, la prise en location, la construction, la rénovation, la promotion immobilière, et l'exploitation et la gestion par tous moyens notamment par voie de location ou sous-location, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis à usage artisanal, commercial, tertiaire, industriel et plus accessoirement de logement pour le besoin des opérations immobilières

Fonctionnement



Planning de création de la SAS



Cette future SAS aura pour objet l'acquisition, la prise en location, la construction, la rénovation, la promotion immobilière, et l'exploitation et la gestion par tous moyens notamment par voie de location ou sous-location, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis à usage artisanal, commercial, tertiaire, industriel et plus accessoirement de logement pour le besoin des opérations immobilières

Le calendrier opérationnel de création de cette SAS Patrimoniale est le suivant :

- 9 décembre 2020 : mandatement du Président par le CA de la SEM 47
- Janvier 2021 : saisine par courrier des intercommunalités et des banques pour participer à l'augmentation ou entrer au capital de la SEM 47
- Janvier à mai 2021 : tour de tables des collectivités et des banques intéressées, finalisation du projet d'augmentation de capital et de création de la SAS
- 4 juin 2021 : CA de la SEM47 approuvant le projet d'augmentation de capital et de création de la SAS Patrimoniale
- Juillet à Septembre 2021 : délibération des collectivités approuvant leur entrée ou leur augmentation au capital de la SEM47 mais également la création de la SAS patrimoniale.
- Mi-octobre 2021 : AGM de la SEM47 validant l'augmentation de capital et la création de la SAS patrimoniale.
- Novembre 2021 : souscription des actions émises dans le cadre de l'augmentation du capital et libération des actions sur le compte de souscription.
- Décembre 2021 : création de la SAS



Merci de votre attention



TEXTE DE LA MOTION

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 23 juillet 2021

**MOTION PORTANT SUR LES PROJETS D'ORGANISATION D'ACCUEIL DES
PATIENTS, NOTAMMENT LES SMUR POUR L'ETE 2021**

Le SMUR, Service Mobile d'Urgence et de Réanimation, intervient sur des situations urgentes à l'extérieur de l'hôpital.

Qu'il s'agisse d'accident de la voie publique, d'une crise cardiaque ou autre cas médical au caractère urgent, le SMUR agit rapidement et peut assurer les transferts inter hospitaliers quand l'état d'un patient nécessite une surveillance médicale particulière.

Pour cet été, en Lot-et-Garonne, le manque d'effectifs dans les structures hospitalières conduit à un projet d'organisation dégradée d'accueil des patients, notamment pour les SMUR à Marmande et Nérac cet été.

Afin de faire face à des carences de personnels s'accroissant ces dernières semaines, il semblerait en effet:

- Qu'à Marmande, le service des Urgences soit requalifié en simple antenne SMUR et en Centre de Soins Non Programmés (CSNP), entraînant la disparition de l'obligation de recevoir tout type de patient 24h sur 24h. Certains patients devront ainsi être réorientés de façon quasi systématique vers d'autres établissements en capacité de les recevoir et de leur proposer un plateau technique plus adapté.

Cette situation est notamment due à la disparition progressive de l'équipe de praticiens hospitaliers urgentistes, remplacés de plus en plus difficilement par des intérimaires ou des internes, alors que les délais de prises en charge à l'hôpital de Marmande sont déjà élevés, 5h30 en moyenne, et que l'établissement retrouve des chiffres d'activité à la hauteur voire supérieurs aux chiffres de 2019.

- Que dans le même temps l'antenne SMUR de Nérac soit fermée en soirée sur le mois de juillet et complètement sur le mois d'Août.

Il est à noter que ces projets impliquent une adaptation sensible du fonctionnement des transporteurs sanitaires : sapeurs-pompiers réorientant vers des établissements plus éloignés, la régulation orientant uniquement sur le CH Marmande les patients répondant aux critères de CSNP, mais également ambulances privées, pour autant que ces dernières soient en capacité et aient la volonté de s'adapter à ces nouvelles contraintes.

- CONSIDERANT l'importance capitale que revêt un service d'urgences, en été comme durant le reste de l'année et particulièrement en milieu rural ;
- CONSIDERANT le projet d'organisation dégradée des patients, notamment pour les SMUR à Marmande cet été ;

- CONSIDERANT la fermeture pure et simple du SMUR à Nérac durant la période estivale.
- CONSIDERANT l'absence de concertation avec les élus locaux sur ce projet de réorganisation ;

Les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- DENONCENT une telle dégradation de l'accueil de patients en Lot-et-Garonne, d'autant qu'aucune solution pérenne ne semble envisagée à moyen terme pour faire face au déficit de personnel constaté ;
- DEMANDENT à l'ARS Nouvelle-Aquitaine de débloquer en urgence des moyens exceptionnels afin de ne pas dégrader cet été les accueils de patients dans les établissements de Marmande et Nérac et ainsi proposer à nos concitoyens la prise en charge de qualité et de proximité à laquelle ils peuvent légitimement prétendre ;
- EXIGENT qu'un travail à très court terme mais également à moyen terme soit conduit pour la mise en place de mesures nécessaires afin de lutter contre le déficit en personnels qualifiés qui fragilise tout particulièrement certains établissements lot-et-garonnais.

Motion déposée par
Annie MESSINA-VENTADOUX
Paul VO VAN
Sophie GARGOWITCH
Au nom du groupe de la majorité départementale

L'humanité doit aujourd'hui répondre à trois défis majeurs et incontournables : défi écologique, défi social et défi démocratique qui sont intimement liés. Tous les écosystèmes font face à la pollution due à l'activité humaine. De nombreuses espèces disparaissent menaçant la biodiversité. La hausse moyenne de la température constatée est à plus de 1,1° et d'après les prévisions, si rien n'est fait, nous atteindrons plus 1,5° d'ici 2030.

Le GIEC, Groupe d'experts sur le climat, dans son pré-rapport de 2021, fait un état des lieux catastrophique et est beaucoup plus alarmiste que celui de 2014 avec une accélération de l'impact climatique et ses conséquences dès à présent :

- fonte de la calotte glaciaire et des glaciers,
- hausse du niveau de la mer,
- submersion des côtes,
- famines, canicule, manque d'eau et réfugiés climatiques,
- conséquences aggravées chez les plus précaires et les pays en voie de développement.

L'épisode de canicule exceptionnel qui a frappé le Canada il y a quelques semaines et les intempéries « surréalistes » qui se sont abattues en Europe de l'Ouest particulièrement en Allemagne et en Belgique, conséquences selon de nombreux experts du dérèglement climatique, illustrent bien la nécessité d'agir rapidement et à tous niveaux.

De son côté le Haut conseil pour le climat pointe le retard accumulé par la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Début juillet, le Conseil d'Etat a condamné à ce titre l'Etat français à "prendre toutes les mesures nécessaires" pour remettre la France sur la trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre que l'Etat s'est engagé à respecter et fixé un nouvel ultimatum au Gouvernement : le 31 mars 2022.

Mais le rapport du GIEC offre une note d'espoir. L'Humanité peut encore orienter sa destinée vers un avenir meilleur en prenant aujourd'hui les mesures fortes pour freiner l'emballement de la deuxième moitié du siècle.

Cet impératif climatique doit guider l'ensemble des politiques publiques et doit constituer une matrice pour toute action entreprise. La Commission européenne vient à ce titre de présenter son plan pour le climat qui doit permettre aux Européens de respecter leur objectif de réduire d'au moins 55 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.

A son niveau, le Département de Lot-et-Garonne a plus que jamais son rôle à jouer. En effet, selon le GIEC, 50 % à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local ou régional ; de nombreuses études ont en outre démontré que notre département est déjà particulièrement exposé au changement climatique et le sera encore plus dans les années à venir.

Selon les relevés de l'Association Climatique de la Moyenne Garonne (AMCG), les températures moyennes enregistrées depuis les années 1970 ont en effet augmenté d'1,5 °C en Lot-et-Garonne et, sans mesures fortes et rapides, la vallée de la Garonne deviendrait l'endroit le plus chaud de France en période estivale et le climat en Lot-et-Garonne serait comparable à celui du territoire de Lerida en Catalogne.

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne a déjà élaboré une démarche ambitieuse pour la transition écologique et énergétique. Le rapport de la MIETEE, mission d'information et d'évaluation, chargée d'élaborer une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique constitue une feuille de route solide.

Ainsi :

- CONSIDÉRANT les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de la biodiversité (IPBES) ;
- CONSIDÉRANT le rapport du Sénat « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée » concernant les risques naturels aggravés, les effets sanitaires du réchauffement, les risques sur les ressources en eau et la perturbation des activités économiques ;
- CONSIDÉRANT que les morts et les destructions déjà causées par le réchauffement climatique d'environ 1°C démontrent que la Terre est déjà trop chaude pour assurer la sécurité et la justice au niveau attendu par les citoyens, comme en témoignent l'augmentation et l'intensification des incendies de forêt, des inondations, de l'élévation du niveau des mers, des maladies, de la sécheresse et des conditions météorologiques extrêmes ;
- CONSIDÉRANT que le changement climatique et le dépassement des limites écologiques par l'économie mondiale sont à l'origine de la sixième extinction massive d'espèces, qui pourrait dévaster une grande partie de la vie sur Terre ;

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne :

- Annonce vouloir accélérer la mise en œuvre des préconisations de la MIETEE et de la feuille de route Néo-Terra co-élaborée avec la Région, notamment dans les domaines suivants :
 1. Garantir tous les usages de l'eau, bien vital de l'Humanité, face au défi climatique, à travers notamment la mise en œuvre des préconisations de la fiche 14 de la MIETEE,
 2. Soutenir l'accélération de la transition agro-écologique en soutenant la polyculture, l'élevage extensif (Fiche 12 de la MIETEE) et l'installation des jeunes agriculteurs
 3. Favoriser les rénovations énergétiques des bâtiments du Département et l'innovation environnementale, y compris pour l'habitat social (Fiche 03 et 06 de la MIETEE),
 4. Renforcer l'intégration de critères environnementaux et sociaux vérifiables et évalués régulièrement dans la commande publique
- Sans dogmatisme ni idéologie préconçue mais avec détermination, pragmatisme et lucidité, déclare le Département de Lot-et-Garonne en **état d'urgence climatique** avec pour objectif, en concertation avec les efforts locaux, régionaux et nationaux, d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire le plus rapidement possible et au plus tard en 2030.

REUNION DU 23 JUILLET 2021

EMARGEMENT

étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants :

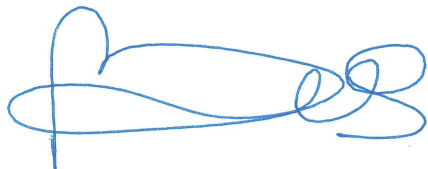
BILIRIT Jacques	BORDERIE Jacques	BORIE Daniel	BOUSQUIER Philippe	BOUYSSONNIE Thomas	CALMETTE Marcel	CAMANII Pierre
CASTILLO Julie	CHOLLET Pierre	CONSTANS Rémi	DALLIES Vanessa	DELBREL Christian	DEVILLIERS Arnaud	DEZALOS Christian
DHELIAS Daniëlle	DUCOS Laurence	DUFOURG Gilbert	DUPUY Aymeric	GARGOWITZSCH Sophie	GENOVESIO Cécile	GIRAUD Béatrice
GONZATO-ROQUES Christine	GRENIER Marie-Laure	HAURE-TROCHON Caroline	HOCQUELET Joël	KHERKHACH Baya	LACOMBE Nicolas	LAMY Laurence

REUNION DU 23 JUILLET 2021					
LAURENT Françoise	LAVIT Béatrice	LEPERS Guillaume	MAILLARD Clarisse	MAILLOU Emilie	MASSET Michel
MIRANDE Jean- Jacques	PAILLARES Marylène	PICARD Alain	SUPPI Patricia	TONIN Valérie	VO VAN Paul
MESSINA- VENTADOUX Annie					

Approbation des débats de la session du 23 juillet 2021.

Fait le 26 NOV. 2021

La Présidente du Conseil départemental,



Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance,

Philippe BOUSQUIER



Imprimé en Novembre 2021

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

LOT-ET-GARONNE
Le Département



Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94